Pièce 01a – Diagnostic

LE FAOU

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

DIAGNOSTIC DE L'AVAP

Document d'arrêt par le Conseil Municipal du 7 février 2018

Service Urbanisme de la commune du FAOU
UDAP du FINISTERE

Valérie Rousset, historienne de l'Art
Gheco, urbanistes du patrimoine
Bernard Wagon, architecte urbaniste
Lucile Bonnefoy, paysagiste urbaniste

INTRODUCTION

A- L'ETAT DES PROTECTIONS EXISTANTES

B- LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL MORPHOLOGIQUE ET PAYSAGER

C- LE DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL ET URBAIN

D- L'ALTERATION DU PAYSAGE ET DU BATI

E- LE DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

INTRODUCTION

Issue du démembrement de l'ancienne paroisse primitive de Hanvec, la commune du Faou était partagée, jusqu'au concordat de 1801, en deux paroisses :

- l'une autour de l'église Saint-Sauveur, commencée en 1563 pour remplacer un édifice plus modeste et achevée en 1647, qui dépendait de la paroisse de Rosnoën,
- l'autre, autour de la chapelle Saint-Joseph, construite en 1541 et démolie en 1954, qui dépendait de la trève de Hanvec.

Avant 1058, Le Faou avait pour seigneur le vicomte Morvan, qui fit construire un château, au lieu-dit La Motte (Ar Voudenn), à l'emplacement d'un château plus ancien. Il ne reste que des vestiges. Jusqu'à la Révolution, le Faou fut le siège d'une juridiction avec son moulin, ses deux fours banaux et ses douze foires annuelles.

La commune du Faou occupe une position stratégique, à mi-chemin entre Brest et Quimper, au fond de la rade de Brest, à l'entrée de la presqu'île de Crozon.

La commune a toujours su tirer profit de cette situation, au carrefour de voies terrestres et maritimes. L'ouverture vers la presqu'île de Crozon et vers les Monts d'Arrée renforce également cette vocation de carrefour.

À travers le dynamisme de ses foires et marchés, Le Faou a connu un réel essor entre le XVIe et le XVIIe siècle, notamment à la création de l'arsenal de Brest. Les bois de charpenterie navale venant de la forêt du Cranou étaient embarqués au port du Faou. Tous les transports se faisaient par voie d'eau et la ville du Faou était ainsi soumise à un intense trafic des charrettes venant chercher les engrais marins et toutes les denrées nécessaires aux habitants à 15 kilomètres à la ronde.

C'est lors de cette période florissante que furent construites les maisons à encorbellement et façades à pans de bois. Ces maisons, qui témoignent de la richesse de la ville à cette époque, ne subsistent que d'un côté de la rue principale. En effet, un des côtés de la rue fût démoli après le passage de l'empereur Napoléon III, le 12 Août 1858. Celui-ci appuya la demande de la municipalité qui réclamait depuis vingt ans l'élargissement de cette "grand'rue" afin d'améliorer la circulation.

Ancien relais de poste à chevaux, le Faou a connu un cabotage important jusqu'au XIXe siècle.

La commune de Rumengol, haut-lieu de pèlerinage breton avec sa magnifique église du XVIe siècle construite sur un ancien lieu de culte Druidique, fut rattachée au Faou le 1er janvier 1971. Son bourg situé sur la route de la forêt du Cranou, constitue la porte d'entrée des Mont d'Arrée.

La commune du Faou comporte un patrimoine architectural riche diversifié, comprenant notamment les maisons à pan de bois (VIe), des immeubles néo-classiques (fin XIXe - début XXe), des maisons "loi Loucheur", maisons faites selon des plans types reprenant les expressions du pittoresque et du régionalisme architectural construites dans les années 1930-1940.

La commune du Faou possède également des sites naturels intéressants pour leur richesse écologique et leur qualité paysagère : la forêt domaniale du Cranou, l'estuaire de la rivière et ses prairies humides.

Pour protéger ce patrimoine, la commune du Faou a lancé l'étude de transformation de la ZPPAU en AVAP, par délibération du 19 février 2015.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (Loi ENE site « loi Grenelle II ») institue en effet l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine en remplacement de la ZPPAUP.

L'instauration d'une AVAP reprend l'outil initial (ZPPAU) en y ajoutant un volet développement durable. Elle permet notamment d'offrir une réponse aux problématiques posées par l'installation des dispositifs de production d'énergie renouvelable et d'économie d'énergie dans les zones à enjeu patrimonial fort. Elle permet ainsi :

- une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux
- un renforcement de la concertation avec la population
- une compatibilité avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU

Par ailleurs, la mise à l'étude de l'AVAP est également l'occasion de redéfinir le périmètre, d'adapter le règlement à l'évolution de l'architecture, des techniques de mise en œuvre des matériaux de construction et des exigences de Développement Durable.

SITUATION

La commune du Faou est située dans le département du Finistère, sur l'axe Quimper-Brest (RN165 – E60), à 31 kilomètres de Brest et 42 kilomètres de Quimper. La ville est implantée au fond d'une ria de la rade de Brest, sur la rivière du même nom. La commune appartient au Parc Naturel Régional d'Armorique, dont elle est le siège, et constitue ainsi un pôle touristique très fréquenté.

Le territoire de la commune est issu de la fusion, en 1970, du Faou et de Rumengol. Il est géographiquement coupé par la RN 125, qui marque une rupture nette entre l'agglomération du Faou organisée autour de la ria, et le village de Rumengol et ses nombreux écarts dispersés dans les collines boisées et bocagères. La commune comprend également une petite enclave au sud, dans la commune de Rosnoën, au niveau du hameau de Pen Ar Vern.

Chef-lieu du Canton du Faou, Le Faou recense 1714 habitants (recensement INSEE 2012).

Le territoire s'étend sur 1185 hectares. Il est marqué par un caractère très rural, dominé par l'activité agricole.

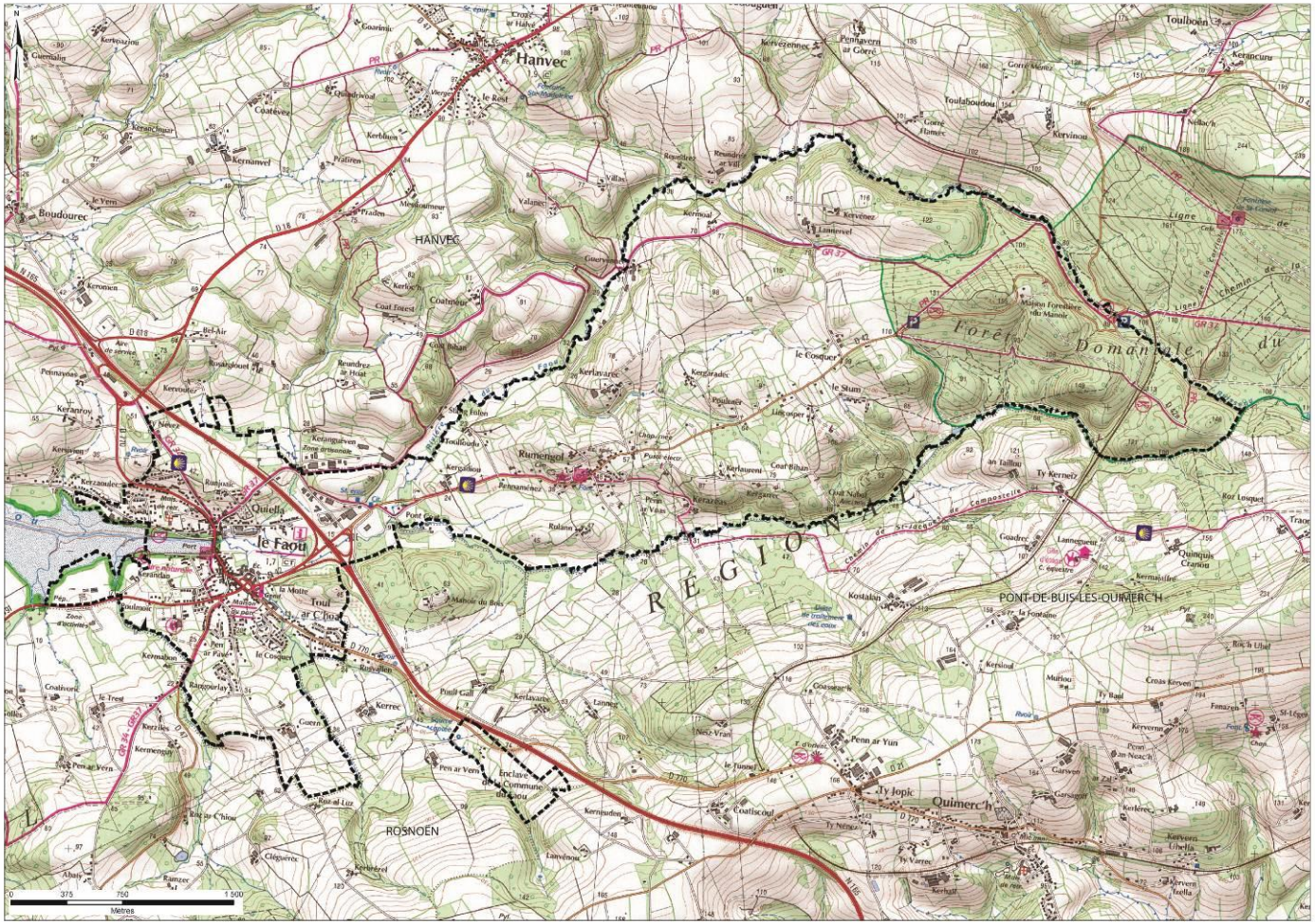
Hanvec
HANVEC
Rumengol
Le Faou
Quilella
Toul ar C'hoat
ROSNOËN
PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
Quimerc'h
Forêt Domaniale
RÉGIONAL
Boudourec
Toulboen
Kerancuru
Ty Kerneiz
Ty Jopic
Penn ar Yun
Kostalan
Kerlavarec
Le Cosquer
Le Stum
Kerlaurent
Coat Nabol
Coat Bihan
Coat Ivoal
Coat Fouest
Kerbian
Kernanvel
Kerzaudec
Kerzaudec
Kerzaudec

A. L’ETAT DES PROTECTIONS EXISTANTES

A.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES

A.1.1. Les monuments classés

Désignation	Adresse	classé	Date arrêté	Réf. cadastrale
Maison	6 rue du Général de Gaulle (anciennement Grand-Rue)		3 août 1925	AC 114
Eglise Notre-Dame de Rumengol	Le bourg (Rumengol)		30 octobre 1985	C 375

A.1.2. Les monuments inscrits

Désignation	Adresse	inscrit	Date arrêté	Réf. cadastrale
Maison	1 place des Fusillés-et-Résistants (anciennement place des Halles)		8 mai 1934	A 479
Maison	5 place des Fusillés-et-Résistants (anciennement place des Halles)		8 mai 1934	A 478
Maison	5 place des Fusillés-et-Résistants (anciennement place des Halles)		8 mai 1934	A 475, 477
Maison	11 place des Fusillés-et-Résistants (anciennement place des Halles)	Elévation, toiture	1er mars 1951	A 464
Maison	21 place des Fusillés-et-Résistants (anciennement place des Halles)	Elévation, toiture	1er mars 1951	A 452
Maison	8 place des Fusillés-et-Résistants (anciennement place des Halles)	Elévation, toiture	1er mars 1951	A 415
Maison	4, 6 place des Fusillés-et-Résistants (anciennement place des Halles)	Elévation, toiture	1er mars 1951	A 414, 413
Eglise Saint-Sauveur	Rue de la Grève, rue du Général de Gaulle		3 juin 1932	AE 20
Maison	1 rue du Général de Gaulle (anciennement 1 rue de la Mairie)	Elévation, toiture	3 juin 1932	AE 21
Maison	2 rue du Général de Gaulle (anciennement 2 rue de la Mairie)	Elévation, toiture	3 juin 1932	AC 115
Maison	22, 24 rue du Général de Gaulle (anciennement rue de la Mairie)	Elévation, toiture	1er mars 1951	343
Maison	30 rue du Général de Gaulle (anciennement rue de la Mairie)	Elévation, toiture	1er mars 1951	369, 371
Maison	32 rue du Général de Gaulle (anciennement rue de la Mairie)	Elévation, toiture	1er mars 1951	372
Maison	33 rue du Général de Gaulle (anciennement rue de la Mairie)	Elévation, toiture	1er mars 1951	486
Maison	35 rue du Général de Gaulle (anciennement rue de la Mairie)	Elévation, toiture	1er mars 1951	480
Maison	36 rue du Général de Gaulle (anciennement rue de la Mairie)	Elévation, toiture	1er mars 1951	378, 379
Maison	44 rue du Général de Gaulle (anciennement rue de la Mairie)	Elévation, toiture	1er mars 1953	389
Maison	46 rue du Général de Gaulle (anciennement rue de la Mairie)	Elévation, toiture	1er mars 1951	390
Maison	48 rue du Général de Gaulle (anciennement rue de la Mairie)	Elévation, toiture	1er mars 1951	404
Maison	50 rue du Général de Gaulle (anciennement rue de la Mairie)	Elévation, toiture	1er mars 1951	403
Maison	52 rue du Général de Gaulle (anciennement rue de la Mairie)	Elévation, toiture	1er mars 1951	402
Maison	4 rue de la Mairie	Elévation, toiture	3 juin 1932	???
Maison	2 rue Rosnoën	Elévation, toiture	1er mars 1951	416
Maison	6 rue Rosnoën	Elévation, toiture	1er mars 1951	425, 426
Fontaine du 16e siècle de Rumengol	Le bourg (Rumengol)		18 octobre 1926	C 338

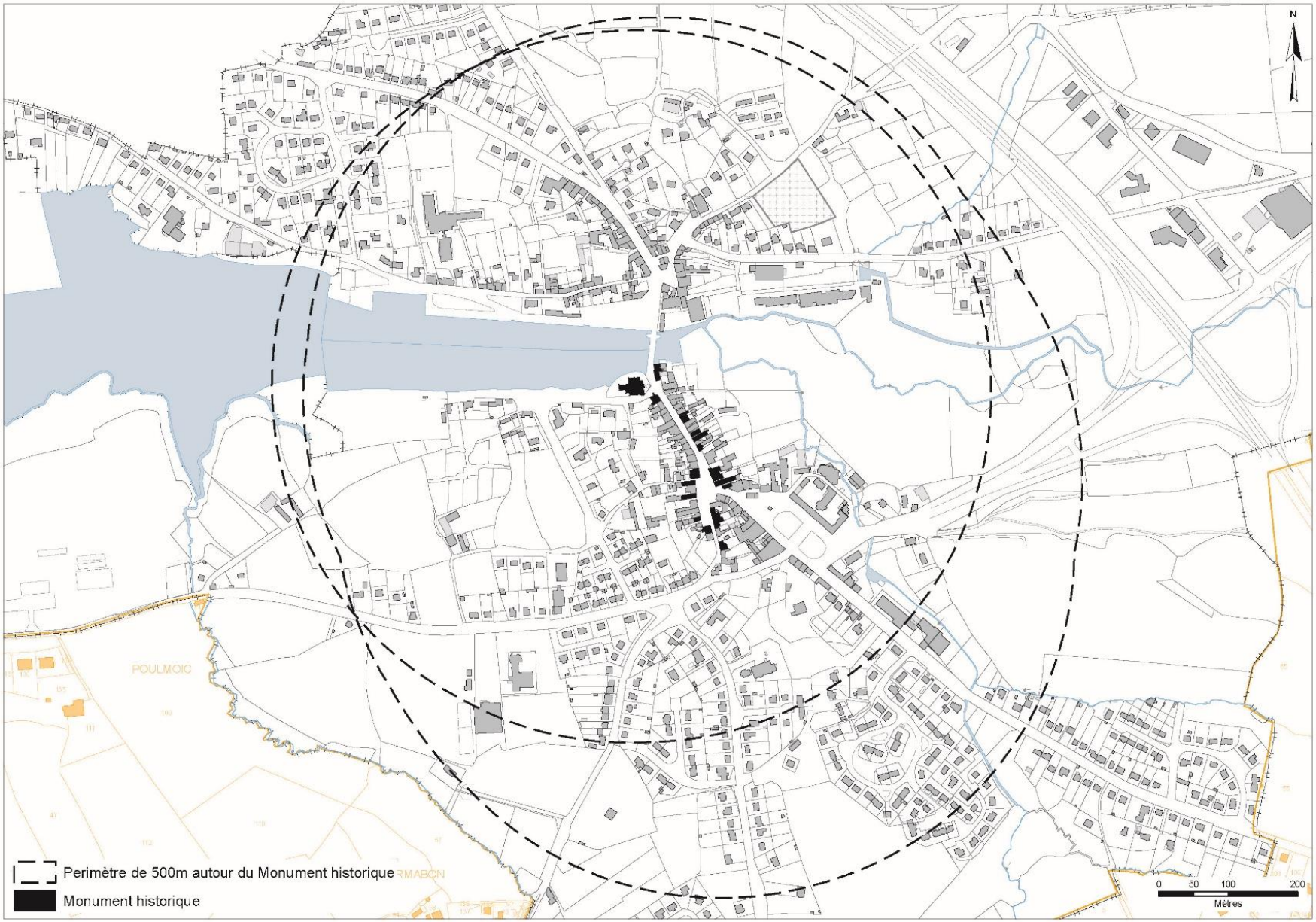

Carte de localisation des monuments historiques et périmètres de protection des abords de 500m

Les édifices protégés au titre des monuments historiques

LA VILLE DU FAOU

Eglise Saint-Sauveur, rue de la Grève (A – 20)
Inscrite MH le 3 juin 1932. 16e siècle.

Maison, 1 place des Fusillés-et Résistants (A – 43) – 1845 : 479
Inscrite MH le 8 mai 1934. Maison à façade en pan de bois du 16e siècle.

Fonds Villard. STAP 29

Maison, 4-6 place des Fusillés-et Résistants (A – 60 - 66)
1845 : 413-414
Inscrite MH le 1er mars 1951 : façades et toitures

Les édifices protégés au titre des monuments historiques (suite)

Maison, 5 place des Fusillés-et Résistants (A – 50-51) – 1845 : 475-477
Inscrite MH le 8 mai 1934

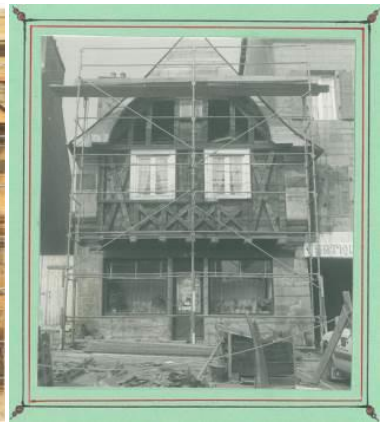

Archives STAP. 1982

Maison, 2 rue de Rosnoën (A – 67) – 1845 : 415 –
Inscrite MH le 1er mars 1951 : façades et toitures

Maison, 11 place des Fusillés-et Résistants (A – 59) – 1845 : 464
Inscrite MH le 1er mars 1951 : façades et toitures

Les édifices protégés au titre des monuments historiques (suite)

Maison, 21 place des Fusillés-et Résistants (A – 90) – 1845 : 452
Inscrite MH le 1er mars 1951 : façades et toitures

Maison du 17e siècle remaniée en façade nord.

La façade en 1998. Coll. M. Danguy-des-Déserts.

La maison vers 1900, à gauche sur la photographie. Carte postale, coll. Jean-Luc Quémard.

La maison ne figurant pas sur le plan cadastral napoléonien a dû être bâtie après 1845. On la voit ci-dessus sur une carte postale vers 1900 (à gauche de l'église Saint-Sauveur).
L'immeuble a été, semble-t-il reconstruit, du moins en façade, après la protection MH en 1932.

Maison, 1 rue du Général de Gaulle (AE – 21)
Inscrite MH le 3 juin 1932 : façade et toiture

Actuellement la porte de l'ancien enclos de l'église Saint-Sauveur s'appuie sur la maison du 1 rue du Général de Gaulle (AE – 21), ce qui aurait pu justifier le classement de la maison.

Les édifices protégés au titre des monuments historiques (suite)

Maison, 22 rue du Général de Gaulle (A – 100) – 1845 : 343
Inscrite MH le 1er mars 1951 : façades et toiture

En 1955. Photo STAP

La façade et la couverture ont été entièrement rebâties dans les années 1960.

Maison, 24 rue du Général de Gaulle (A –101) – 1845 : - 344
Inscrite MH le 1er mars 1951 : façades et toiture

En 1955. Photo STAP

Maison, 6 rue du Général de Gaulle (AC – 114) 1845 : 314
Inscrite MH le 3 juin 1932 : façade et toiture

Maison du 17e siècle construite en kersantine et pierre de Logonna. En 1632, Françoise Diropp, veuve de Me Yves Lunven établit une fondation dans cette demeure qui est ensuite divisée en deux maisons.
A la fin du 18e siècle, la maison est un relais de poste. Sous l'essentage d'ardoises, le pignon sud est en pan de bois en croix de Saint-André. En 1926, l'encorbellement a été modifié dans la partie inférieure.

Les édifices protégés au titre des monuments historiques (suite)

Maison, 30 rue du Général de Gaulle (A–97) – 1845 : 69 – 71. Inscrite MH le 1er mars 1951 : façades et toiture

Maison, 32 rue du Général de Gaulle (A–96) – 1845 : 372
Inscrite MH le 1er mars 1951 : façades et toiture

Maison, 33 rue du Général de Gaulle (A–40) – 1845 : 486. Inscrite MH le 1er mars 1951 : façades et toiture

Maison, 35 rue du Général de Gaulle – 1, place des Résistants et Fusillés (A–41) – 1845 : 480
Inscrite MH le 1er mars 1951 : façades et toiture

Reconstruction 1968. Archives STAP

Maison, 36 rue du Général de Gaulle (A–168) – 1845 : 372
Inscrite MH le 1er mars 1951 : façades et toiture

La Grand-rue, vers 1900. Coll. Jean-Luc Quémard.
Un homme avec son cheval pose devant la maison.

Maison, 44 rue du Général de Gaulle (A–85) – 1845 : 389. Inscrite MH le 3 juin 1932

Les édifices protégés au titre des monuments historiques (suite)

Maison, 46 rue du Général de Gaulle (A–84) – 1845 : 390
Inscrite MH le 1er mars 1951 : façades et toiture

Maison, 48 rue du Général de Gaulle (A–83) – 1845 : 404
Inscrite MH le 1er mars 1951 : façades et toiture

Maison, 50 rue du Général de Gaulle (A–82) – 1845 : 403
Inscrite MH le 1er mars 1951 : façades et toiture

Maison, 52 rue du Général de Gaulle (A–81) – 1845 : 402
Inscrite MH le 1er mars 1951 : façades et toiture

Maison, 4 rue de Rosnoën (A–68) – 1845 : 416-417
Inscrite MH le 1er mars 1951 : façades et toiture

Maison, 6 rue de Rosnoën (A–75) – 1845 : 427
Inscrite MH le 1er mars 1951 : façades et toiture

Les édifices protégés au titre des monuments historiques (suite et fin)

LE BOURG DE RUMENGOL

Fontaine de Rumengol (A–338) – 1845 : 166
Inscrite MH le 18 octobre 1926

Eglise Notre-Dame de Rumengol (A–375) – 1845 : 101

Inscrit MH le 18 octobre 1926 : ensemble formé par le mur de clôture du cimetière de Rumengol, le calvaire et les arbres qui s'y trouvent.
Classée MH le 30 octobre 1985

A.2. LES SITES

A.2.1. Les sites classés

La commune du Faou comporte deux sites classés sur son territoire.

a. L'église et ses abords, quai et arbres

Le site de l'église du Faou, ses abords, quai et arbres a été classé par arrêté du 9 juillet 1927, sur un critère historique. Son emprise est assez réduite (0,17 ha).

« Le site classé est blotti le long de la ria du Faou, entre la rive et une petite rue qui fait le lien entre le nord et le sud du bourg. Les façades orientées vers le village sont seulement agrémentées de parterres fleuris et de quelques arbustes. Les façades nord et ouest, tournées vers la grève et vers la rivière du Faou, sont soulignées d'un chemin en grave et de plantations d'érables en alignement. Ces dernières assurent la transition entre l'espace minéral du bourg et l'espace naturel de la ria.

Les sols entourant les arbres de l'alignement sont constitués d'engazonnement ou de grave. Les érables longent le pourtour de l'église et soulignent le mur de soutènement des quais. Depuis la rive opposée, on perçoit ainsi un bouquet d'arbres percé par le clocher ajouré de l'église. La masse végétale est telle que seule la vue du clocher permet de deviner la présence de l'église. »

Source : Atlas des sites classés du Finistère – DREAL - 2011

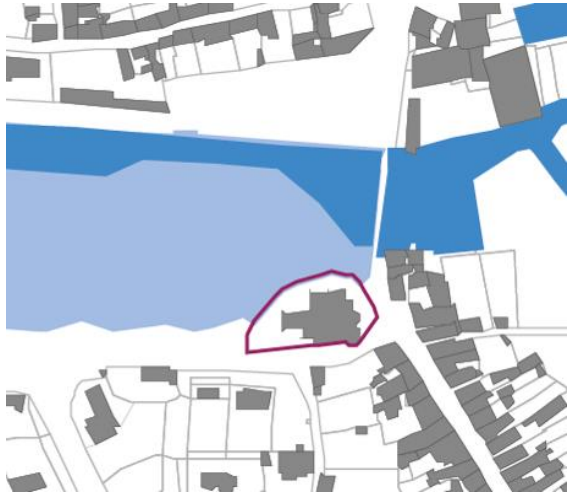

b. Mur de clôture du cimetière de Rumengol, calvaire et ses arbres

Le site du cimetière de Rumengol a été classé par arrêté du 9 juillet 1927, sur un critère historique. Son emprise est assez réduite (0,28 ha).

« Le site classé occupe le flanc d'un vallon où s'est implanté le hameau de Rumengol. Un long mur de soutènement percé de deux entrées délimite le côté sud du placître. Les parties les plus anciennes du mur sont en pierres sèches tandis que des réhabilitations plus récentes ont été réalisées avec des joints au mortier. C'est notamment le cas au niveau de l'arche en pierre qui sert d'entrée principale. Le mur est couvert sur sa partie supérieure par de larges couvertines de pierre. Pour accéder au placître depuis la rue, il faut emprunter un des deux escaliers en pierre. Des dalles plates verticales bordent le sommet de l'escalier est. Les abords de l'église sont très arborés : à l'est et au nord, de magnifiques chênes se font remarquer par leur port en boule tandis qu'au sud sont plantés des arbres d'ornement tels des pins de Monterey ou des cèdres. Le calvaire représentant une scène quotidienne se dresse à proximité de ces arbres. Le placître est enherbé et parcouru par un sentier en sable. Cet espace ouvert fait écho à la vaste prairie qui s'étend en face de l'église et sur laquelle se déroule le pardon de la Trinité qui demeure une manifestation religieuse très renommée. Une petite rue sépare le placître de la mairie. La limite ouest du placître est marquée par une barrière en bois et quelques plantations fleuries, prolongées au nord par un mur de pierre. »

Source : Atlas des sites classés du Finistère – DREAL - 2011

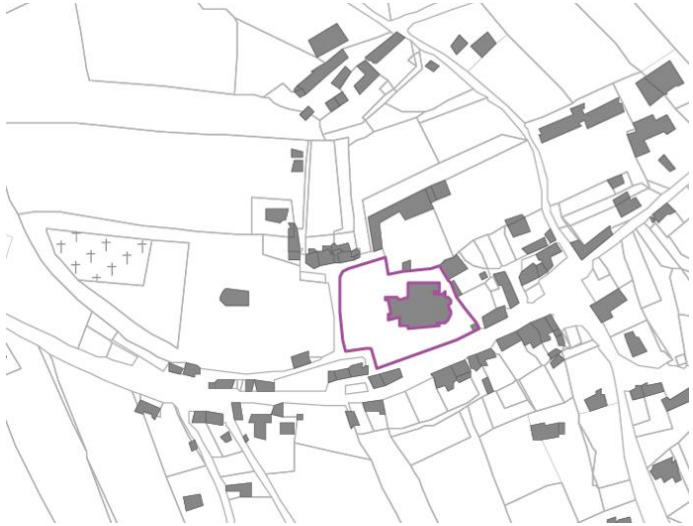

A.2.2. Le site inscrit

La commune du Faou comporte un site inscrit : le site des Monts d'Arrée, inscrit par arrêté du 10 janvier 1966.

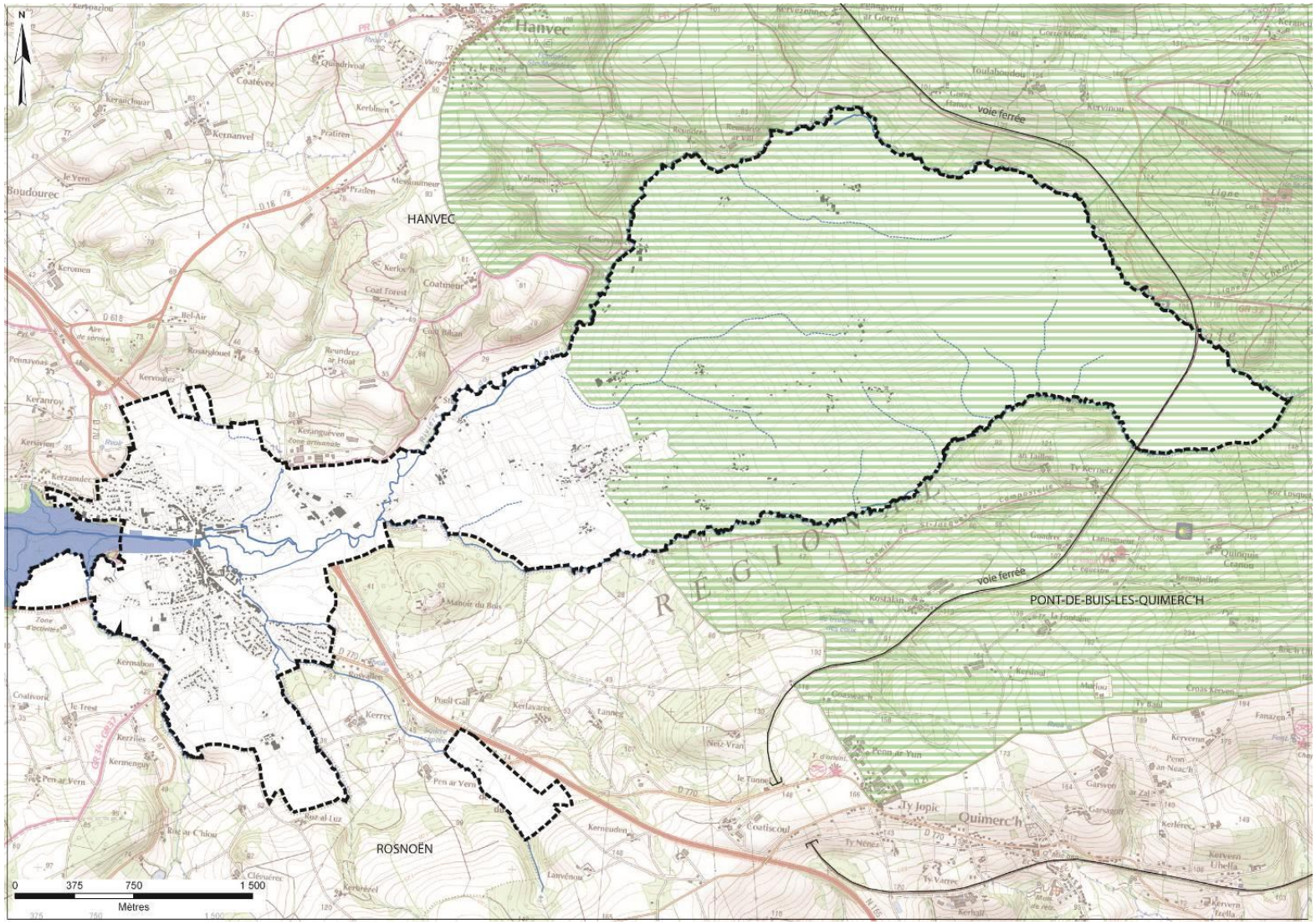

Carte de localisation du site inscrit

A.3. L'ARCHEOLOGIE

Les protections au titre de l'archéologie :

Sites archéologiques :

- 290530001 : La Motte – Motte castrale bas fourneau (structure : fossés, réseau de talus) – du Néolithique au Moyen-Age

- 290530002 : Kergadiou – Mésolithique

Réseau des voies principales de la Protohistoire au Moyen-Age :

- 290530004 : voie Quimper / Landerneau – section Nord de Toul ar C'hoat à Pennavoas – vestiges de voie.

Un itinéraire antique existait entre Quimper et Landerneau. Il passait par le Vieux-Passage de Logonna-Quimerc'h, Le Faou, L'Hôpital-Camfrout et Daoulas. Comme la route royale Quimper-Brest, cette voie ancienne devait traverser la rivière du Faou devant l'église.

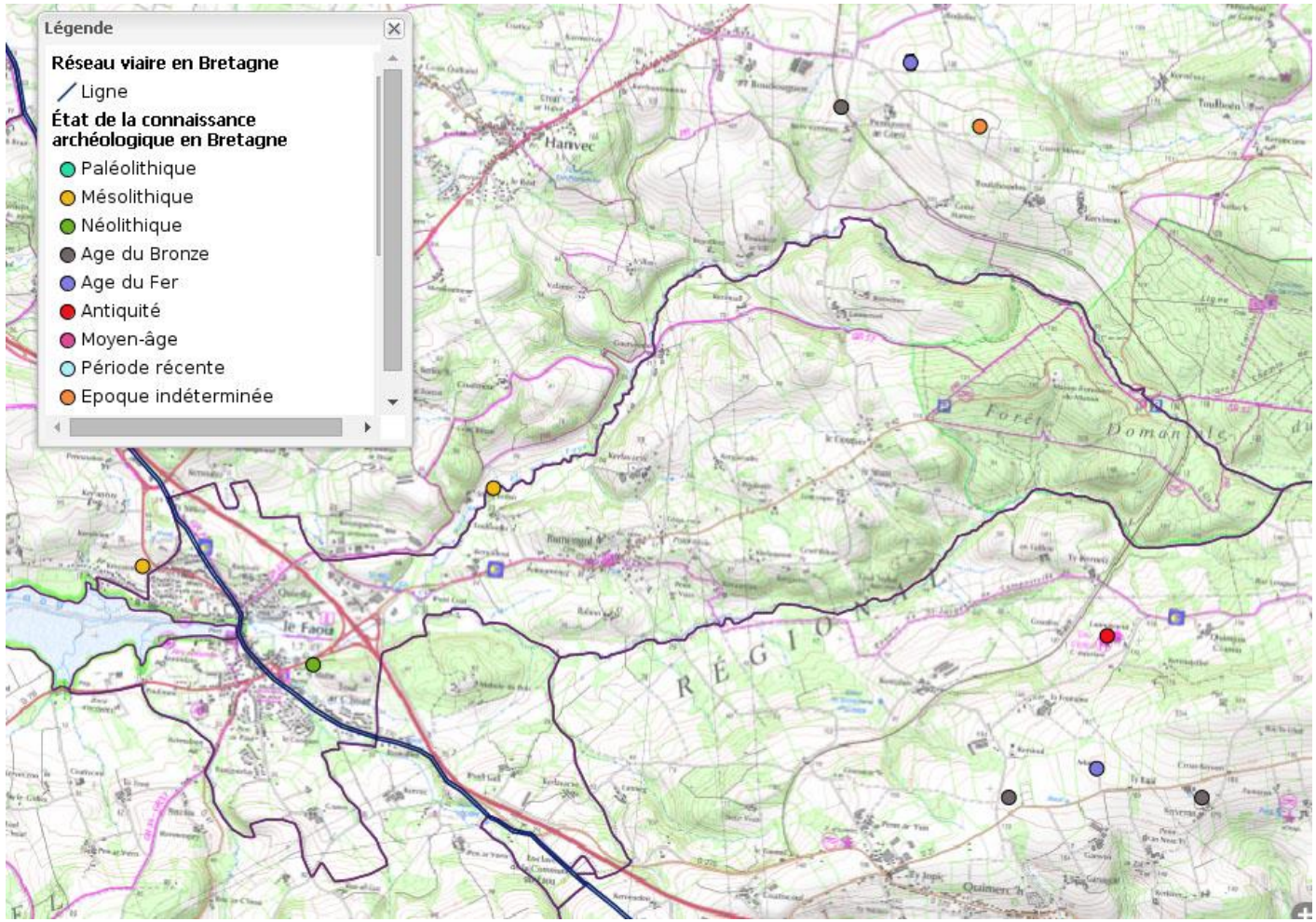

Carte des protections archéologiques

Zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA)

LE FAOU

N° de Zone	Parcelles	Identification de l'EA
1	2010 : A.425; A.427; A.429 ; A.90; A.94 à 97; AD.8; AD.18-19 ; AD.285-286 ; AD.146; AD.274; AC.198; AC.204	3239 / 29 053 0001 / LE FAOU / LA MOTTE / LA MOTTE / motte castrale / bas fourneau ? / Néolithique - Moyen-âge
2	2011 : C.82	20346 / 29 053 0002 / LE FAOU / KERGADIOU / KERGADIOU / occupation / Mésolithique

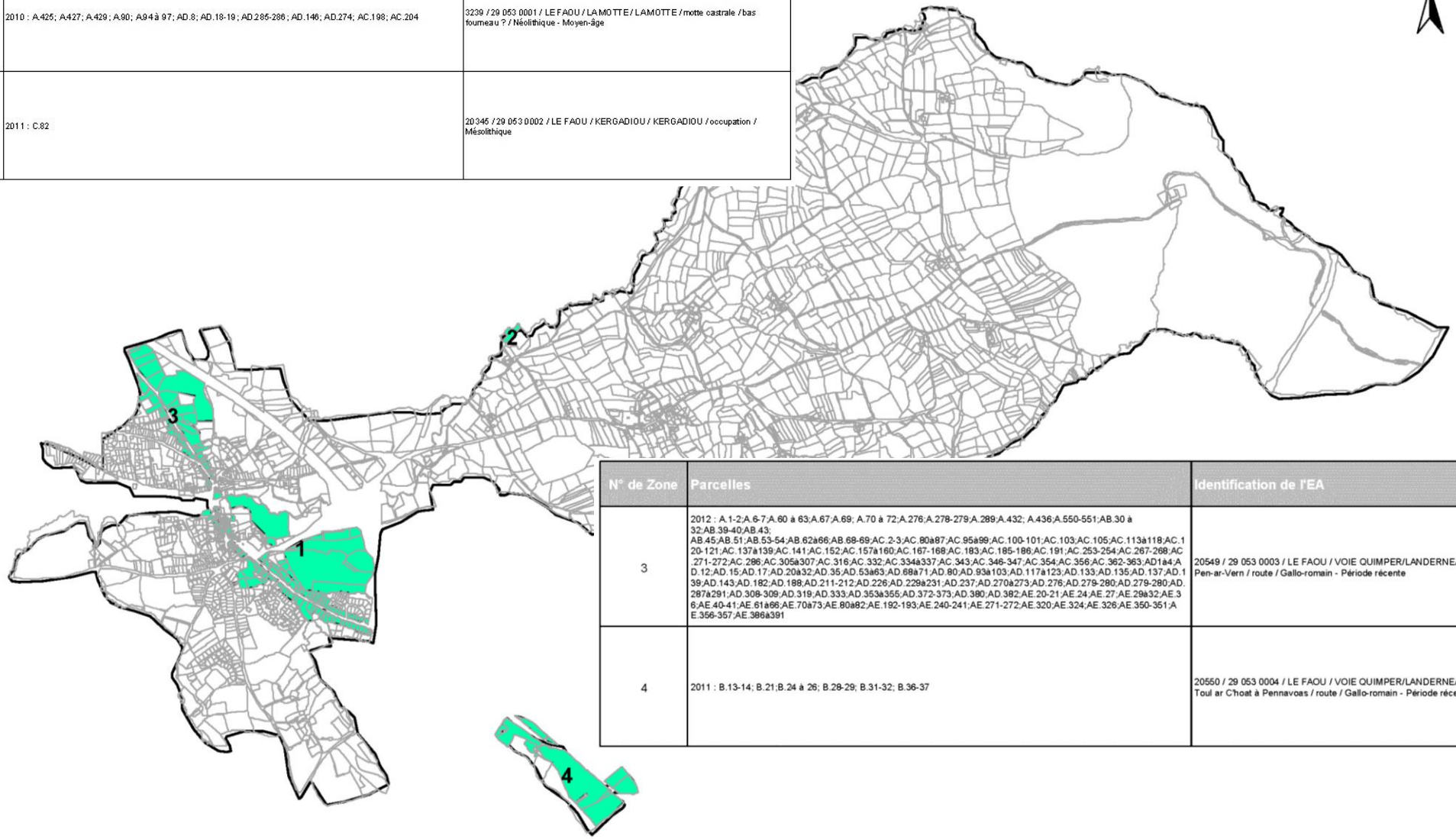

N° de Zone	Parcelles	Identification de l'EA
3	2012 : A.1-2;A.6-7;A.60 à 63;A.67;A.69; A.70 à 72;A.276;A.278-279;A.289;A.432; A.436;A.550-551;AB.30 à 32;AB.39-40;AB.43; AB.45;AB.51;AB.53-54;AB.62à66;AB.68-69;AC.2-3;AC.80à87;AC.95à99;AC.100-101;AC.103;AC.105;AC.113à118;AC.120-121;AC.137à139;AC.141;AC.152;AC.157à160;AC.167-168;AC.183;AC.185-186;AC.191;AC.253-254;AC.267-268;AC.271-272;AC.286;AC.305à307;AC.316;AC.332;AC.334à337;AC.343;AC.346-347;AC.354;AC.356;AC.362-363;AD1à4;AD.12;AD.15;AD.17;AD.20à32;AD.35;AD.53à63;AD.68à71;AD.80;AD.93à103;AD.117à123;AD.133;AD.135;AD.137;AD.139;AD.143;AD.182;AD.188;AD.211-212;AD.226;AD.229à231;AD.237;AD.270à273;AD.276;AD.279-280;AD.279-280;AD.287à291;AD.308-309;AD.319;AD.333;AD.353à355;AD.372-373;AD.380;AD.382;AE.20-21;AE.24;AE.27;AE.29à32;AE.36;AE.40-41;AE.61à66;AE.70à73;AE.80à82;AE.192-193;AE.240-241;AE.271-272;AE.320;AE.324;AE.326;AE.350-351;AE.356-357;AE.386à391	20549 / 29 053 0003 / LE FAOU / VOIE QUIMPER/LANDERNEAU / Section sud de Pen-ar-Vern / route / Gallo-romain - Période récente
4	2011 : B.13-14; B.21;B.24 à 26; B.28-29; B.31-32; B.36-37	20550 / 29 053 0004 / LE FAOU / VOIE QUIMPER/LANDERNEAU / Section Nord de Toul ar C'hoat à Pennavoas / route / Gallo-romain - Période récente

Carte des Zones de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA), arrêté n°ZPPA2015-0285 du 18/06/2015 – DRAC Bretagne SRA (22/06/2015)

A.4. LA ZPPAU

La commune du Faou est couverte par une ZPPAU (Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain).

La création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain (ZPPAU) de la Commune de Le Faou a été décidée par délibération du conseil municipal du 19 septembre 1984 et a été adoptée par l'assemblée locale par délibération du 28 novembre 1990. La Z.P.P.A.U. de Le Faou a fait l'objet d'une approbation du Préfet de Région par arrêté du 12 février 1991.

La ZPPAU définit un périmètre de protection du patrimoine architectural et urbain dans lequel la préservation du patrimoine, la rénovation, l'aménagement et l'intégration des nouvelles constructions sont réglementés.

Elle avait pour objectif :
- de préserver le patrimoine aux côtés de l'Etat (pouvoir donné au Maire avec avis conforme de l'ABF) ;
- de lisser les règles de protection et de gestion, pour éviter le caractère automatique des périmètres de protection aux abords des Monuments historiques.

La ZPPAU suspend les périmètres des monuments historiques, ainsi que les sites inscrits.

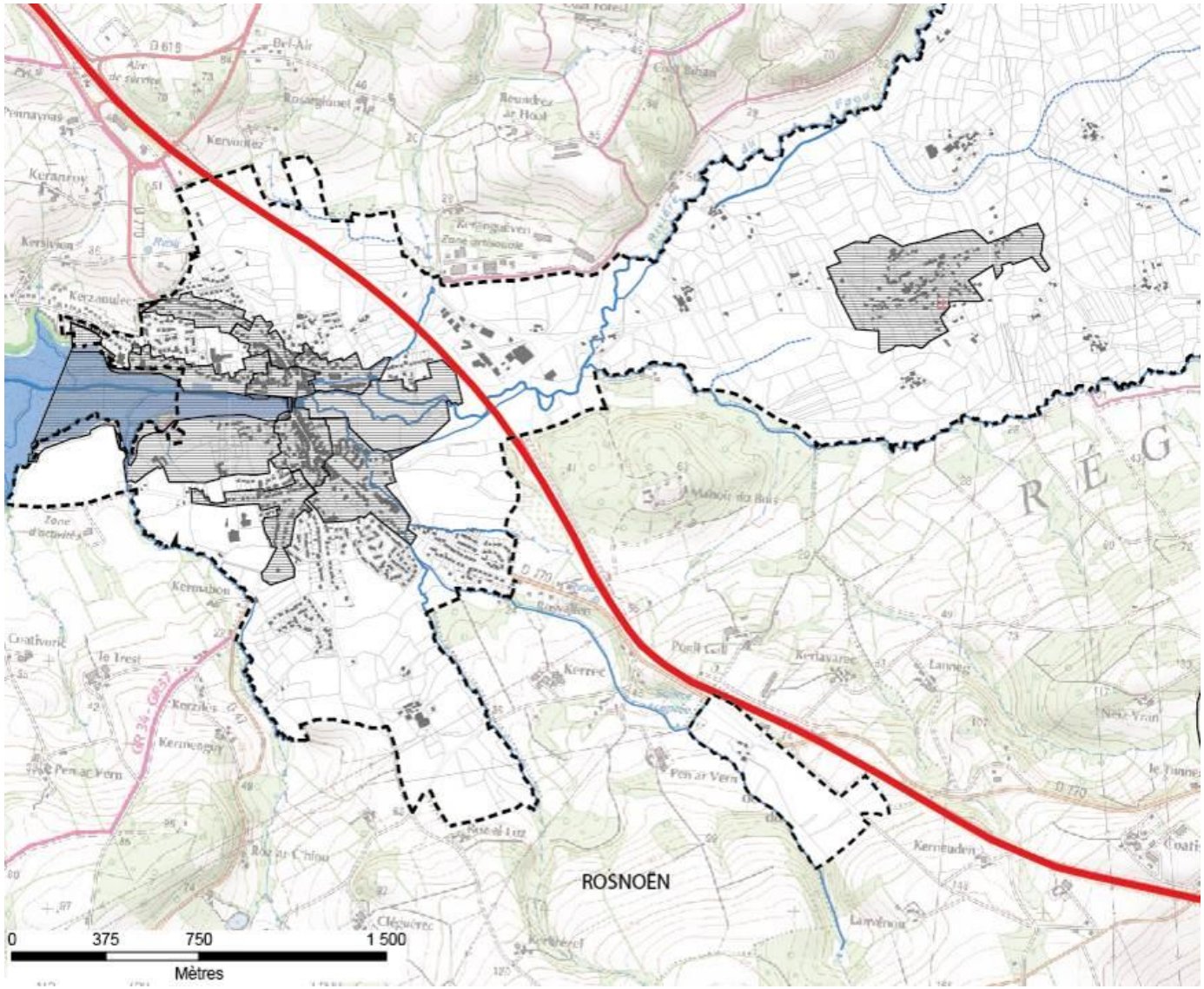

Périmètre de la ZPPAU

B. LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL, MORPHOLOGIQUE ET PAYSAGER

B.1. LE SITE, LES PAYSAGES

B.1.1. Le site

Le bourg du Faou s'est implanté au fond d'une ria de la rade de Brest.

Bénéficiant de la principale voie routière de la Bretagne (Quimper – Châteaulin – Landerneau - Brest) et de la voix maritime, la ville s'est développée en deux entités situées de part et d'autre de la rivière du Faou et reliées par un pont :

- **au Nord, Saint-Joseph,** trève de Hanvec qui avait une chapelle très vénérée construite en 1541 et qui fut démolie en 1954

- au Sud, Saint-Sauveur, trève de Rosnoën, dont l'église dédiée au Christ fut commencée en 1563 pour remplacer un édifice plus ancien.

La ville a connu un véritable essor au début du XVIIe siècle, lors de la création de l'arsenal de Brest. En effet, les bois de charpenterie navale venant de la forêt du Cranou étaient embarqués au port du Faou.

La ville s'est ainsi développée à partir de ces deux noyaux anciens, situés de part et d'autre de la rivière du Faou. Cette situation particulière permet un dialogue intéressant entre les deux entités bâties

En 1970, la commune du Faou fusionne avec celle de **Rumengol**. Cette commune plus rurale est constituée d'un bourg organisé autour de l'église, et de nombreux écarts (d'origine agricole) dispersés dans le plateau bocager.

Carte d'Etat Major – source : IGN – milieu du XIXe siècle

La commune est ainsi constituée de trois grandes entités bien distinctes, séparées par la RN 165 :

- **La ville et ses coteaux** autours de la ria du Faou,
- **Les piémonts bocagers des Monts d'Arrée** avec Rumengol et les nombreux hameaux dispersés,
- **La forêt du Cranou.**

A l'Ouest, la ville s'est développée le long des voies principales (RD 770, RD 791 et sur les coteaux qui bordent la ria. Cette partie est largement urbanisée. Seuls les secteurs humides à l'Est du bourg, et quelques espaces agricoles résiduels au Nord et au Sud persistent.

A l'Est, le territoire reste à dominante rurale. De nombreux hameaux sont dispersés dans les paysages du plateau bocager. Ils se sont assez peu développés. L'urbanisation s'est principalement développée le long de la RD 42, au coup par coup, et a contribué à miter les paysages agricoles.

La RN 165 constitue ainsi une véritable coupure qui isole nettement ces deux parties du territoire de la commune. La zone d'activités construite au Nord des échangeurs, renforce cet effet de rupture. Elle brouille la lecture de la transition entre ces deux grandes entités.

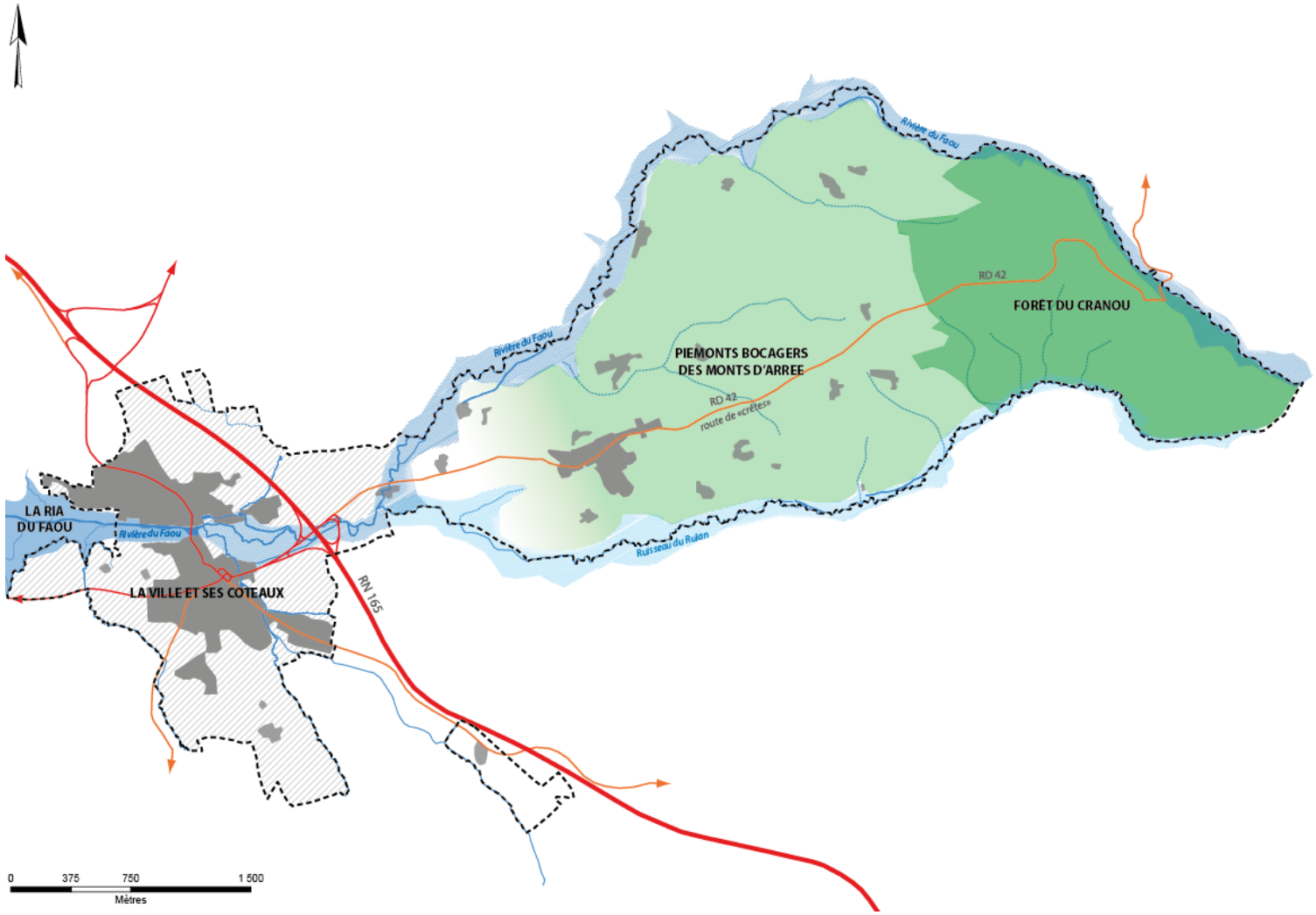

Les grandes entités de la commune – GHECO – mars 2016

Le seul élément qui relie ces deux entités est la rivière du Faou, qui parcourt l'ensemble du territoire d'Est en Ouest. Cette rivière est un élément fort et structurant du paysage. Mais la lisibilité de la rivière est elle aussi perturbée au niveau du passage de la RN 165 et des aménagements qui l'accompagnent.

B.1.2. Géomorphologie

a. Contexte géologique

Les paysages reflètent l'histoire géologique du massif armoricain à travers la succession de différents évènements tels que les orogénèses et les transgressions marines.

Le territoire du Faou est marqué par deux évènements géologiques majeurs :

- l'**orogénèse hercynienne** : à l'origine de la formation des Monts d'Arrée, elle a provoqué des phénomènes de plissement et de magmatisme ;

- l'alternance de **périodes glaciaires et interglaciaires et la variation du niveau de la mer**, à l'origine de la formation des vallées et rias.

<u>Carte géologique :</u>
d1b-2f : formation des schistes et calcaires de l'Armorique. Calcaires gris-bleu à microfaciès variés

d2f-4b : Groupe de Troaon. Alternance de schistes (à nodules), calcaires (argileux) et grès (fins souvent micacés).

<u>Formations filoniennes:</u>
ɣ² : Kersantite sombre. Roche noire, largement grenue à cristaux de biotite

<u>Alluvions fluviatiles:</u>
Fz : alluvions récentes et colluvions. Sable et argile

<u>Formations périglaciaires :</u>
Sy : dépôts de pente
GP : grèze litée. Formations de Troaon qui se débitent en plaquettes et forment des grèzes litées

<u>Formations marines :</u>
MzV : Vases. En zone d'abri, leur partie supérieure est occupée par des prés salés ou des schorres.

Présence de 6 failles de direction NO-SE ou NE-SO.

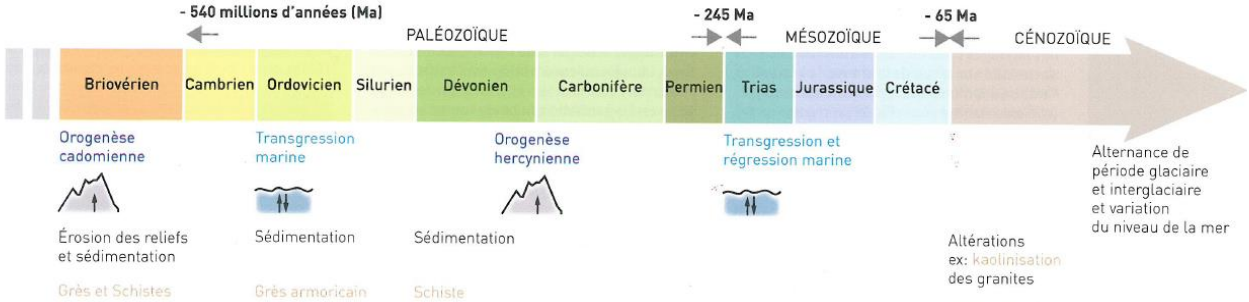

Source : Charte du paysage et de l'architecture pour le territoire du Parc Naturel Régional d'Armorique

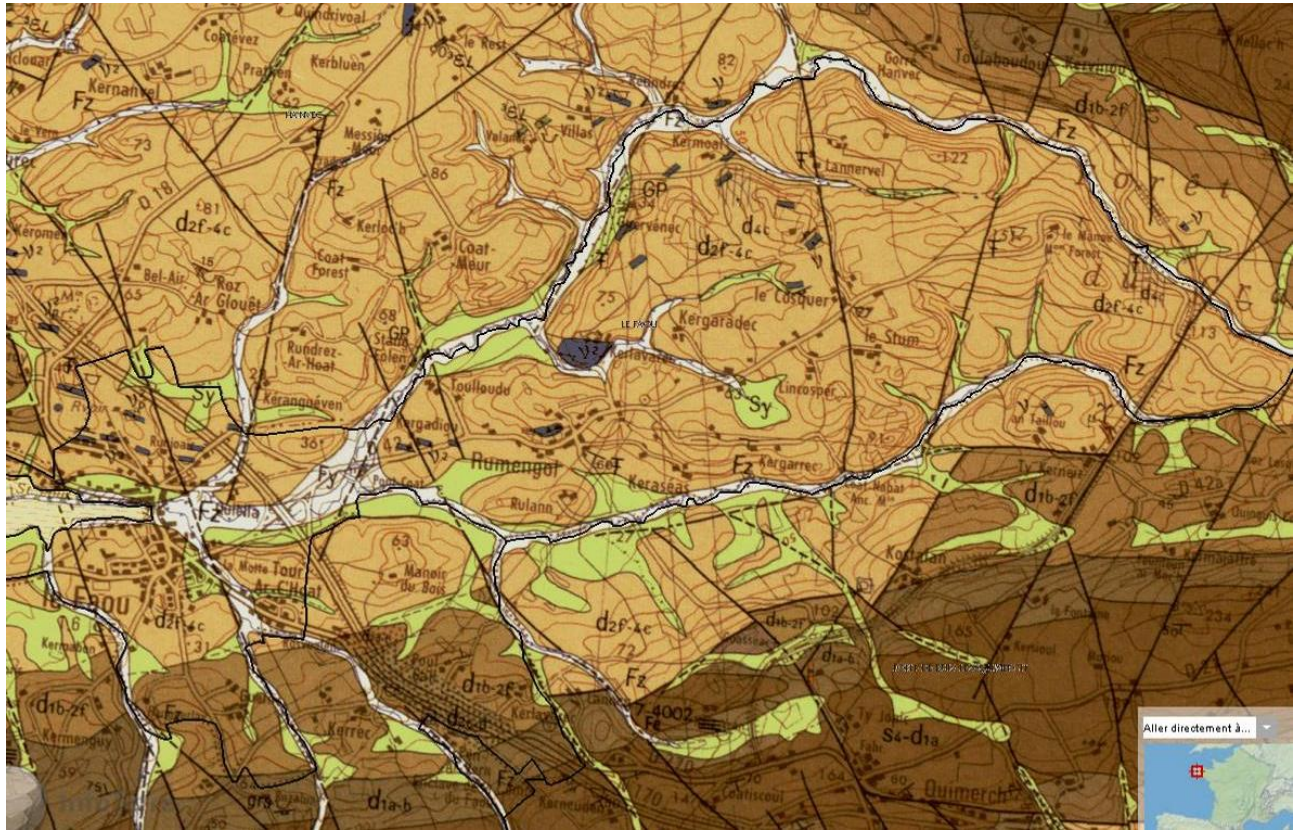

Carte géologique du BRGM – source : geoportail.fr

b. Quelques affleurements rocheux

La roche n'apparaît que rarement dans le paysage. Les quelques affleurements ponctuels, notamment au niveau de l'ancienne Motte castrale, montrent des formations de schistes qui se délitent en plaquettes.

La roche offre une palette large de couleurs allant du jaune au rouge, révélant ainsi les différents niveaux d'oxydation du fer.

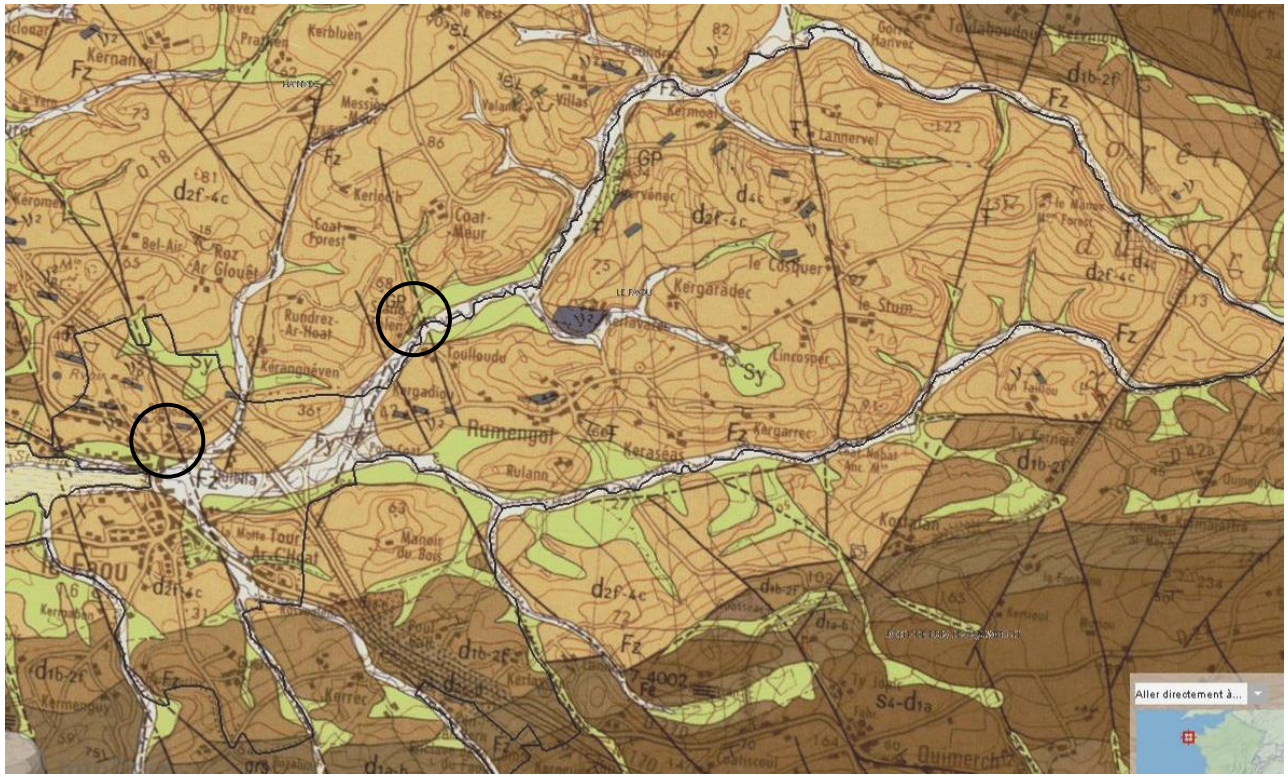

Au niveau de la motte castrale

A Stang Eolen

A Stang Eolen

c. *Le relief*

Le territoire du Faou est situé :

- à la terminaison orientale de la rade de Brest
- à l'extrémité occidentale de la montagne d'Arrée.

Au niveau de la ria, le paysage est cadré par des versants à pente douce au Nord et au Sud.

Le relief s'élève progressivement vers l'Est, en direction des Monts d'Arrée.

Deux vallées marquent les limites Nord et Sud du plateau ondulé :

- la vallée du Faou, assez encaissée à l'Est, et qui s'élargit progressivement en direction de la ria,
- la vallée du Rulann, assez encaissée à l'Est, et qui s'élargit au niveau de la confluence avec le Faou.

Au Sud de la commune, la crête Rosnoën – Quimerch forme une longue échine très présente dans le paysage depuis le Faou. Le point haut de Ty Jopic offre réciproque de belles perspectives sur la commune du Faou.

Au-delà de la crête Rosnoën – Quimerch, se dresse le Ménez Hom, à 330 m d'altitude. On le perçoit au lointain depuis la commune du Faou.

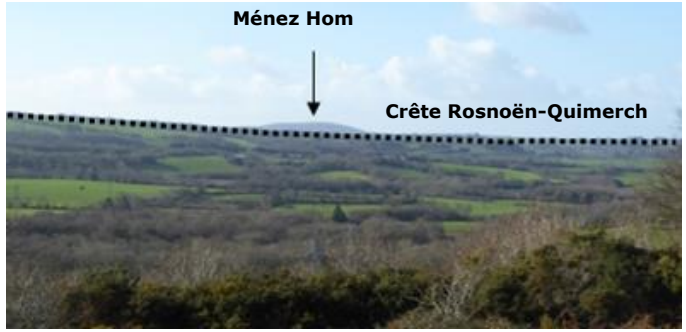

Depuis Kerlaurent

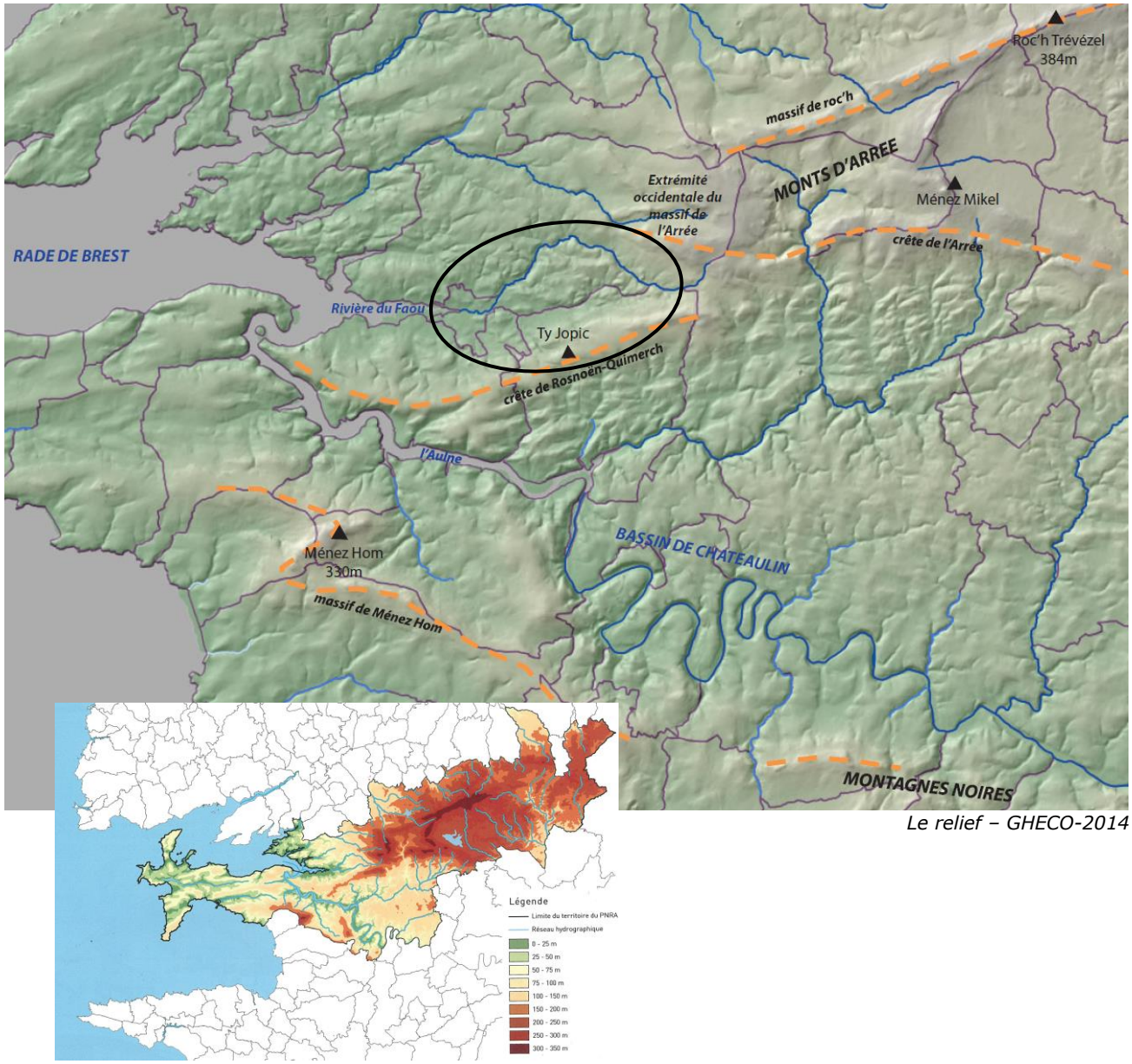

Le relief – GHECO-2014

Le relief sur le territoire du PNR d'Armorique – source : ©IN-BD Carto-Scan 25L

d. Le relief

Le territoire du Faou s'étend de la ria du Faou (fond de la rade de Brest) aux premiers contreforts des Monts d'Arrée.

Les altitudes oscillent entre 5 m et 155 m au niveau de la maison forestière du Manoir.

Du côté de la ria, le relief est caractérisé par :
- Des pentes douces, qui descendent en direction de la ria
- une asymétrie des coteaux de part et d'autre de la ria
- un élargissement progressif de la vallée du Faou vers l'Ouest

Le relief s'élève progressivement vers l'Est, en direction des Monts d'Arrée. Vers l'Est, il est vallonné.

Deux vallons principaux entaillent le plateau :
- le vallon du Faou qui marque la limite Nord de la commune,
- le vallon du Rulann qui marque la limite Sud.

Les nombreux vallons secondaires découpent le relief et créent un effet de collines.

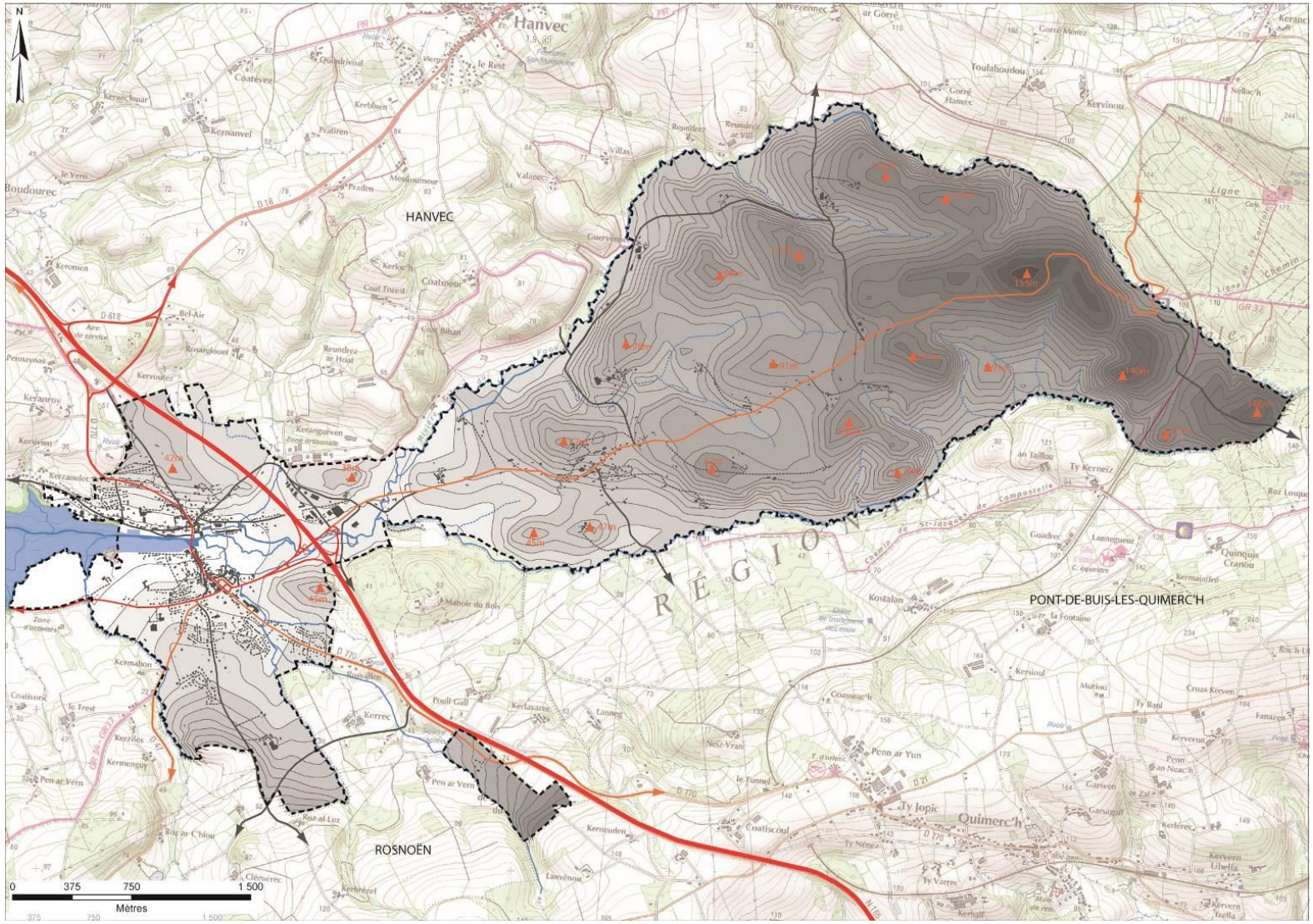

Le relief – GHECO-2014

e. Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique est très dense et s'articule autour de la rivière du Faou.

- La **Rivière du Faou** marque la limite Nord de la commune puis traverse le bourg pour former, au-delà du pont, la ria du Faou (estuaire au sillon profond)

- **Ruisseau du Rulann** qui marque la limite sud de la commune et se jette dans la rivière du Faou en amont de la zone d'activités

- De nombreux ruisseaux temporaires, affluent du Faou ou du Rulann creusent le relief.

- Des zones humides accompagnent les cours d'eau.

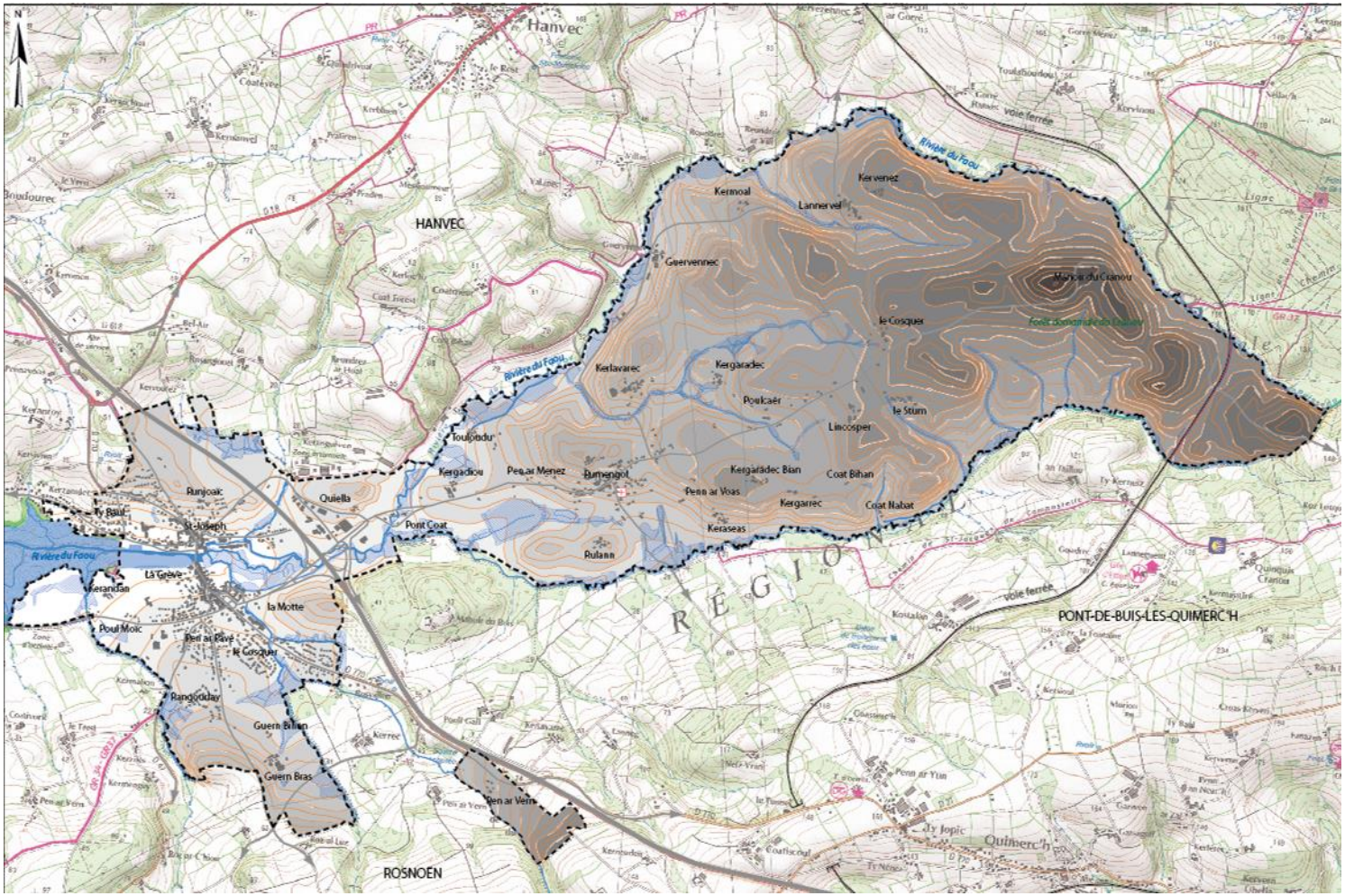

Le réseau hydrographique et leurs zones humides – GHECO-2016

La **rivière du Faou**, encaissée vers l'Est, s'élargit progressivement vers l'Ouest.

Dans sa partie maritime, la rivière du Faou forme un étroit sillon. Il subit l'influence des marées qui laissent couvrir et découvrir des vasières et des herbus très étendus.

Le **vallon du Rulann** est assez étroit en amont et s'élargit progressivement vers l'aval.

Les deux vallées principales sont de direction Est-Ouest.

Les cours d'eau temporaires creusent le plateau bocager et ondulent le paysage.

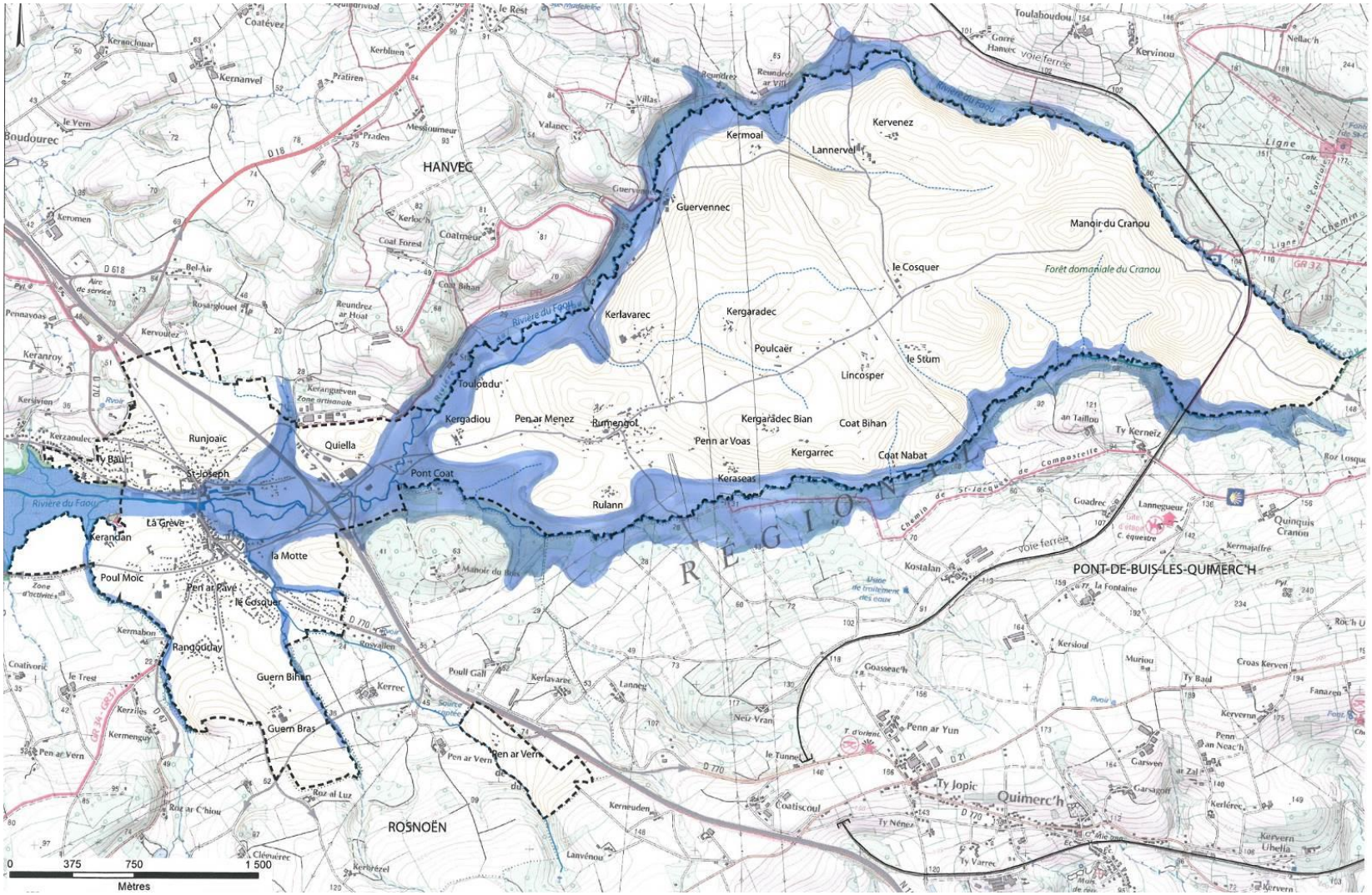

B.1.3. Le milieu naturel

La couverture végétale, sur la commune du Faou est essentiellement constituée de :

- Herbages et cultures dans les secteurs agricoles
- Boisements à dominante de feuillus (Forêt du Cranou)
- Bocage
- Ripisylves
- Zones humides (prairie humides, boisements humides…)
- Herbus, prairies halophiles, habitats littoraux

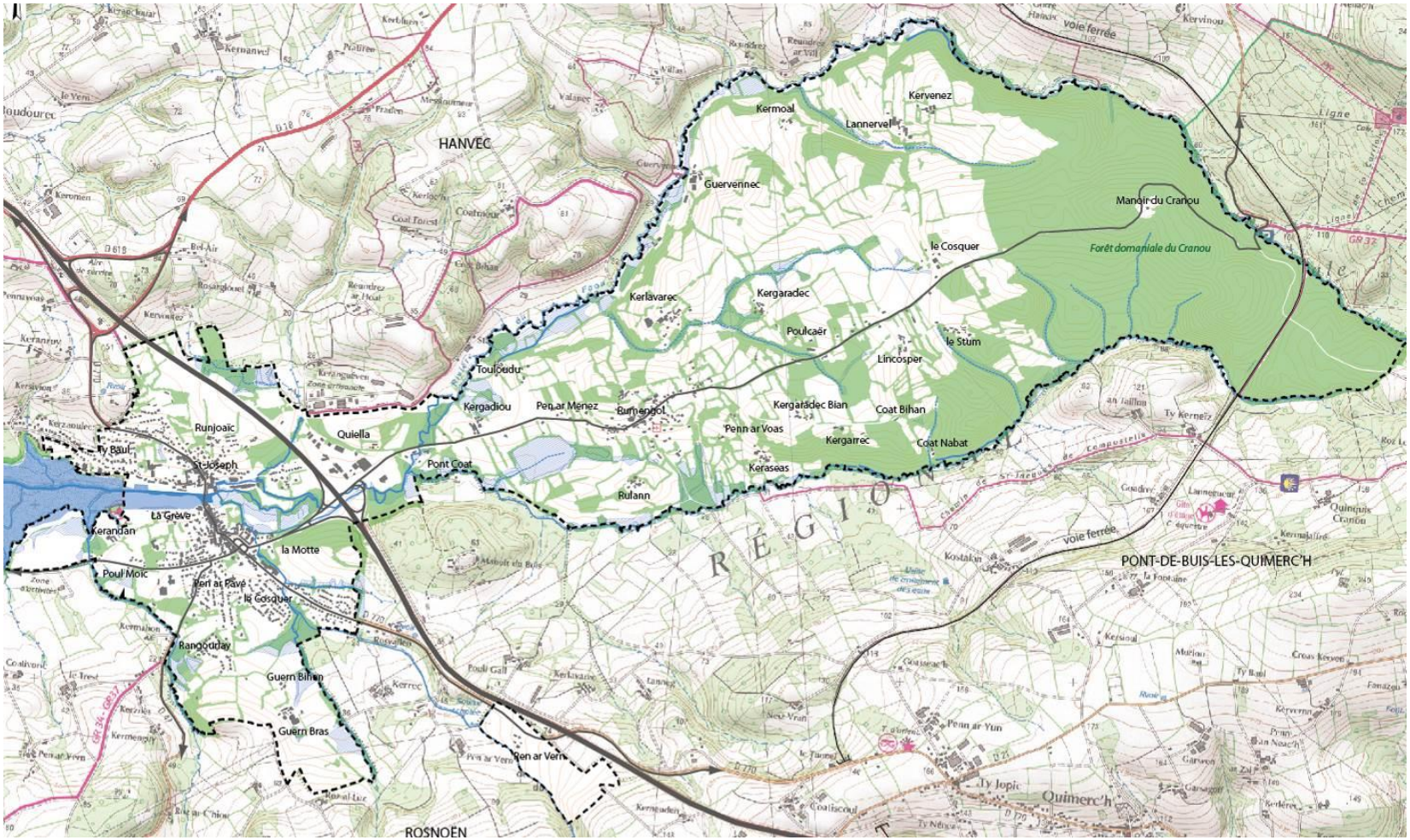

Boisements et réseaux de haies sur le territoire de la commune du Faou – GHECO 2016

Les zones humides

(prairie humides, boisements humides…)

Elles sont caractérisées par :

- Paysages ouverts
- Présence de l'eau plus ou moins visible
- Intérêt écologique fort.

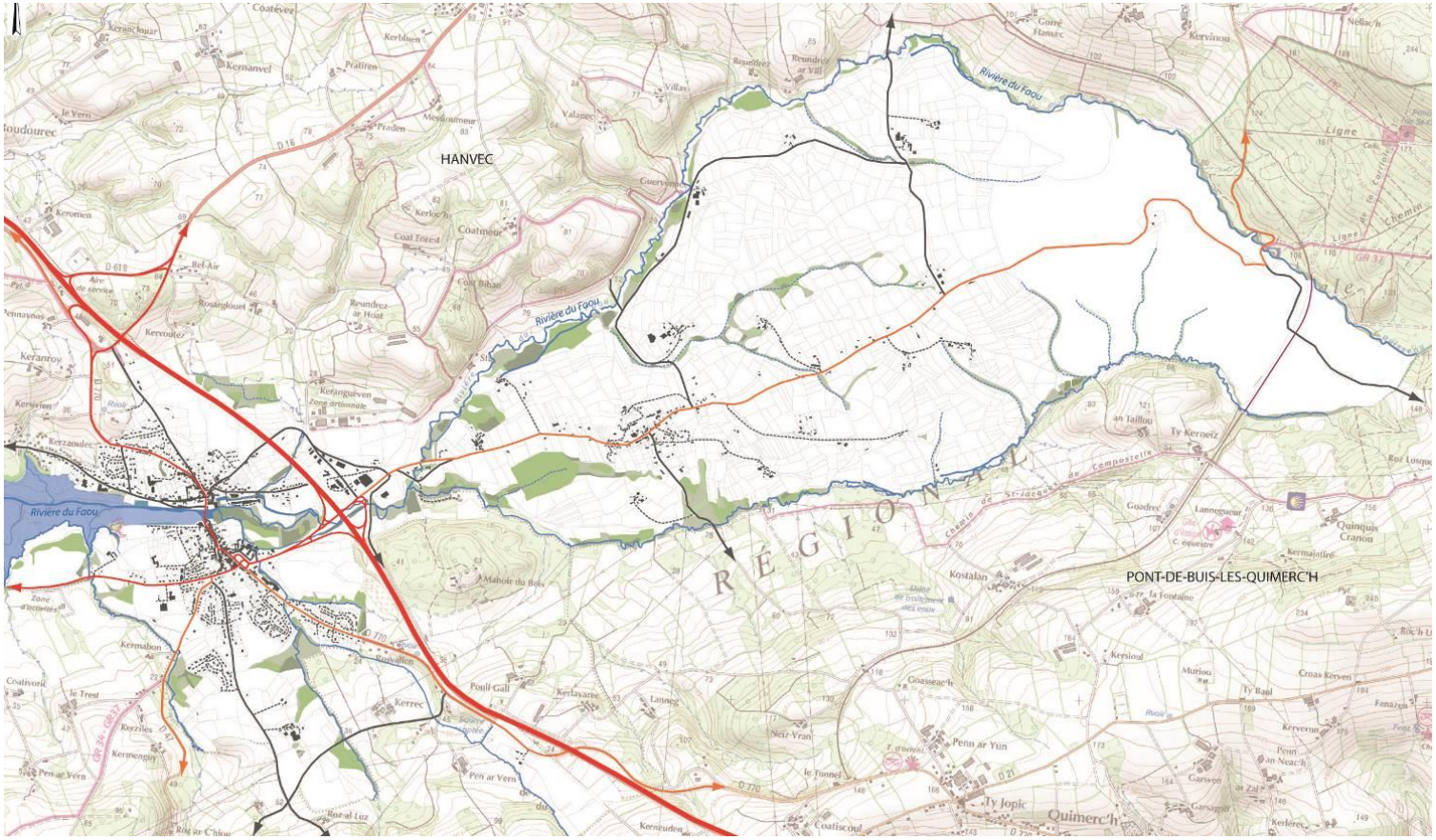

Ripisylves, boisements rivulaires, boisements de coteaux :

- Boisements rivulaires sur une épaisseur importante
- Cordon arboré qui souligne la présence de l'eau
- Enfrichement des pentes les plus fortes

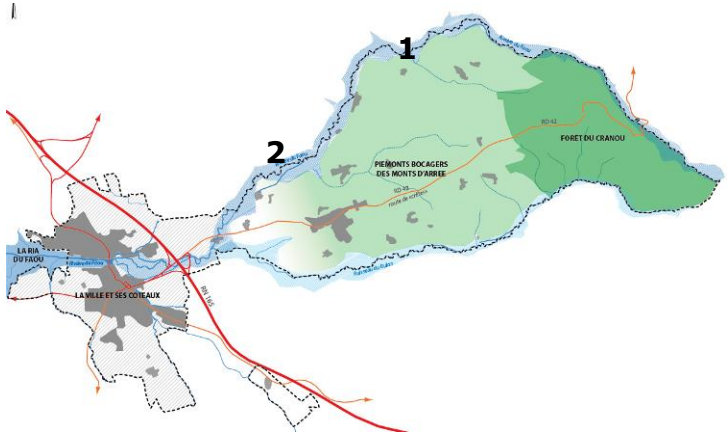

1- Enfrichement de la vallée dans les parties plus encaissée (vers Kermoal)

2- Un mince linéaire de boisements rivulaire et des prairies humides vers Touloudu

Réseau bocager

Les paysages agricoles sont structurés par un réseau bocager dense qui marque la vocation agricole des espaces. C'est un motif omniprésent sur le territoire du Faou qui participe très fortement à l'identité des paysages de la commune. Mais si ce motif est récurrent, il ne génère pas pour autant des paysages uniformes. En effet, il prend des formes très différentes :

- Haies arborées
- Haies basses à dominante arbustive
- Talus nus
- Talus plantés
- Talus empierrés
- Fossés.

L'organisation du bocage, sa densité, sa composition et la forme du parcellaire sont autant d'éléments de variation du paysage.

Le réseau de haies souligne le relief et cadre le regard. Elément constitutif du bocage, la haie est un élément structurant du paysage. Elle permet de lire les limites parcellaires, de créer des jeux de transparences, d'écrans, et de profondeur de champ. Elle participe ainsi à la mise en scène des paysages et engendre toute une gamme de petits lieux qui sont autant de « micros paysages ».

Certaines routes bordées de part et d'autre de talus arborés forment des tunnels végétaux et participent pleinement à l'identité des paysages bocagers du plateau.

- Fenêtre visuelles
- Lignes de force du paysage
- Cloisonnement, jeux de transparence
- Le long des voies : tunnels végétaux qui cadrent le paysage
- Jeux d'ouvertures / fermeture sur les crêtes

Réseau bocager – Sud Pennaménez

Réseau bocager – RD 42 avant Le Cosquer

Tunnel végétal – avant route d'Hanvec

Talus arboré – RD 42 avant Le Cosquer

Talus empierré - route d'Hanvec à la traversée du Faou

Talus nu – RD 42

Friches et landes sur les pentes fortes et les crêtes

- Végétation basse
- Espèces sous-ligneuses et arbrisseaux dominants (ajoncs, genêts, bruyère)

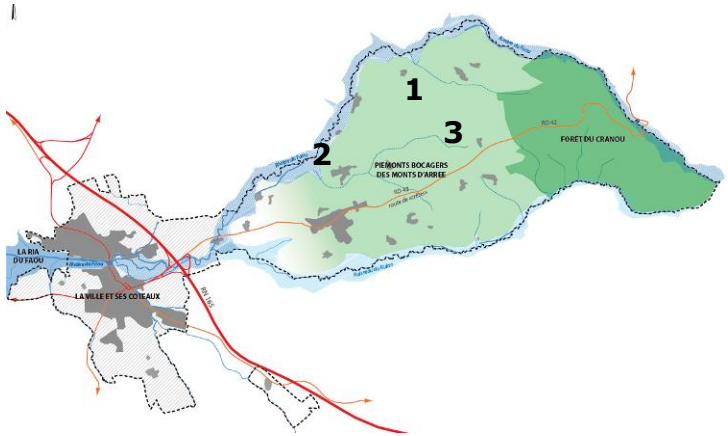

1-Au sud de Kermoal

2- en face de la route d'Hanvec

3- Nord-Ouest de Le Cosquer

Herbus, prairies halophiles

- Végétation basse
- Ambiance maritime
- Envahissement par la spartine

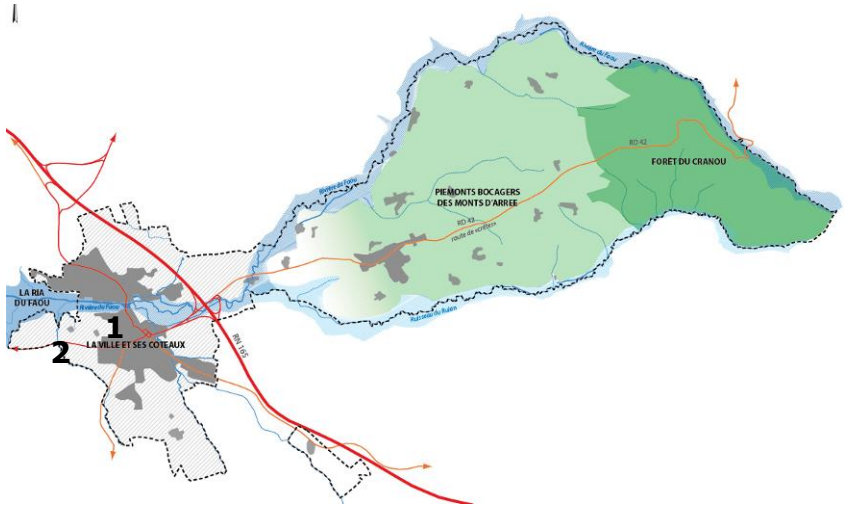

1- herbus dans la Ria du Faou

2- herbus à l'Ouest de Kérandan

Bosquets, parcs arborés

- pins de Monterey
- cèdres
- cyprès
- chênes
- …

Pins de Monterey dans le site classé de Rumengol

Cyprès de Lambert à Rumengol

B.1.4. L'occupation agricole

La partie Est de la commune est très largement à vocation agricole. On retrouve un patchwork de prairies et de cultures (maïs, blé, autres céréales…) et quelques vergers.
Le remembrement a considérablement modifié le paysage agricole dans certains secteurs qui ont perdu près d'un tiers de leurs talus et haies.

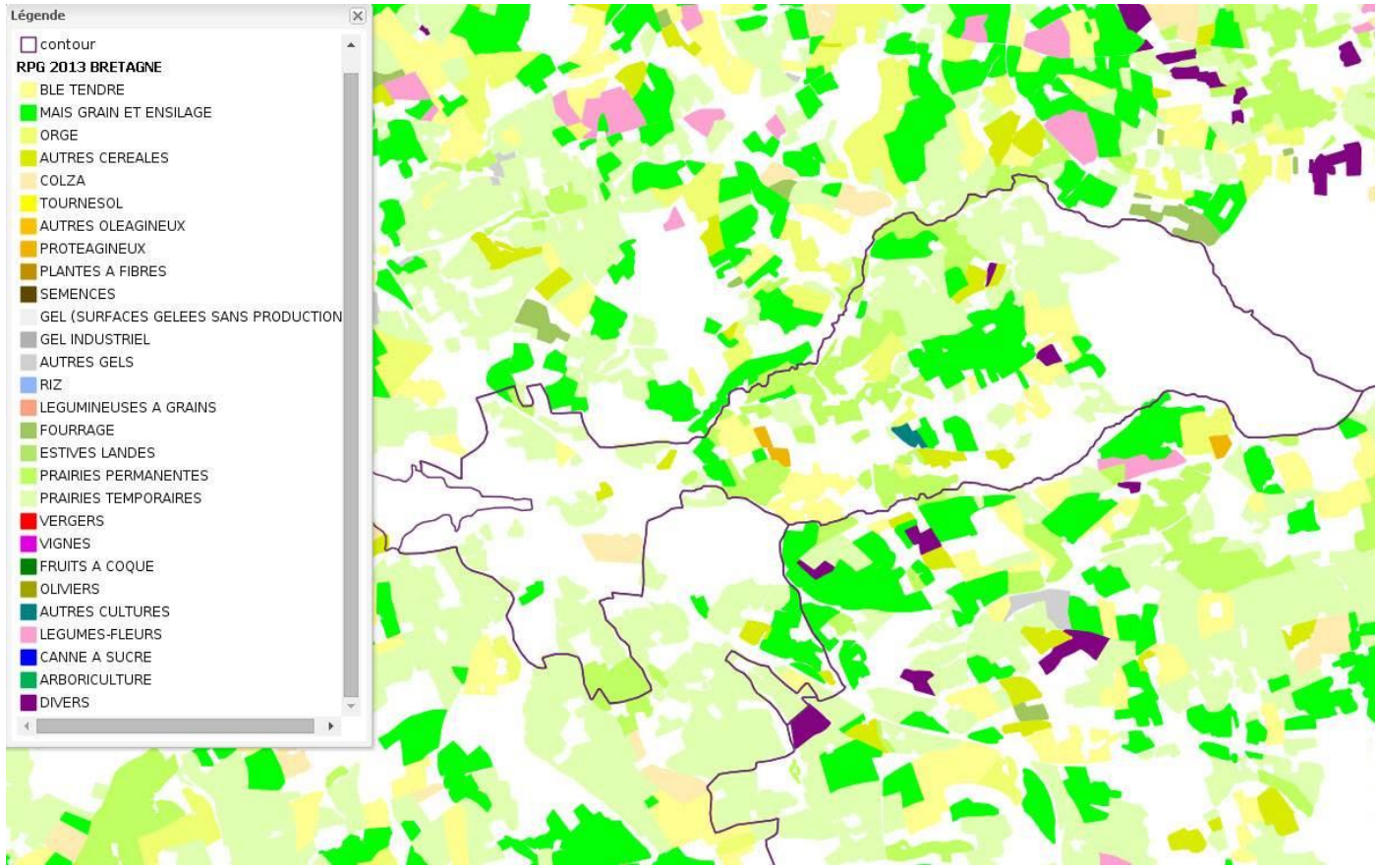

L'occupation du sol - source : Corine Land Cover

Les zones humides

Les cours d'eau sont accompagnés de zones humides qui ont fait l'objet d'un inventaire.

La carte ci-contre permet de localiser ces zones humides et de déterminer leur typologie.

Les cultures et prairies temporaires humides à faible densité bocagère se trouvent principalement dans les fonds de vallées à proximité des cours d'eau, créant ainsi des paysages ouverts.

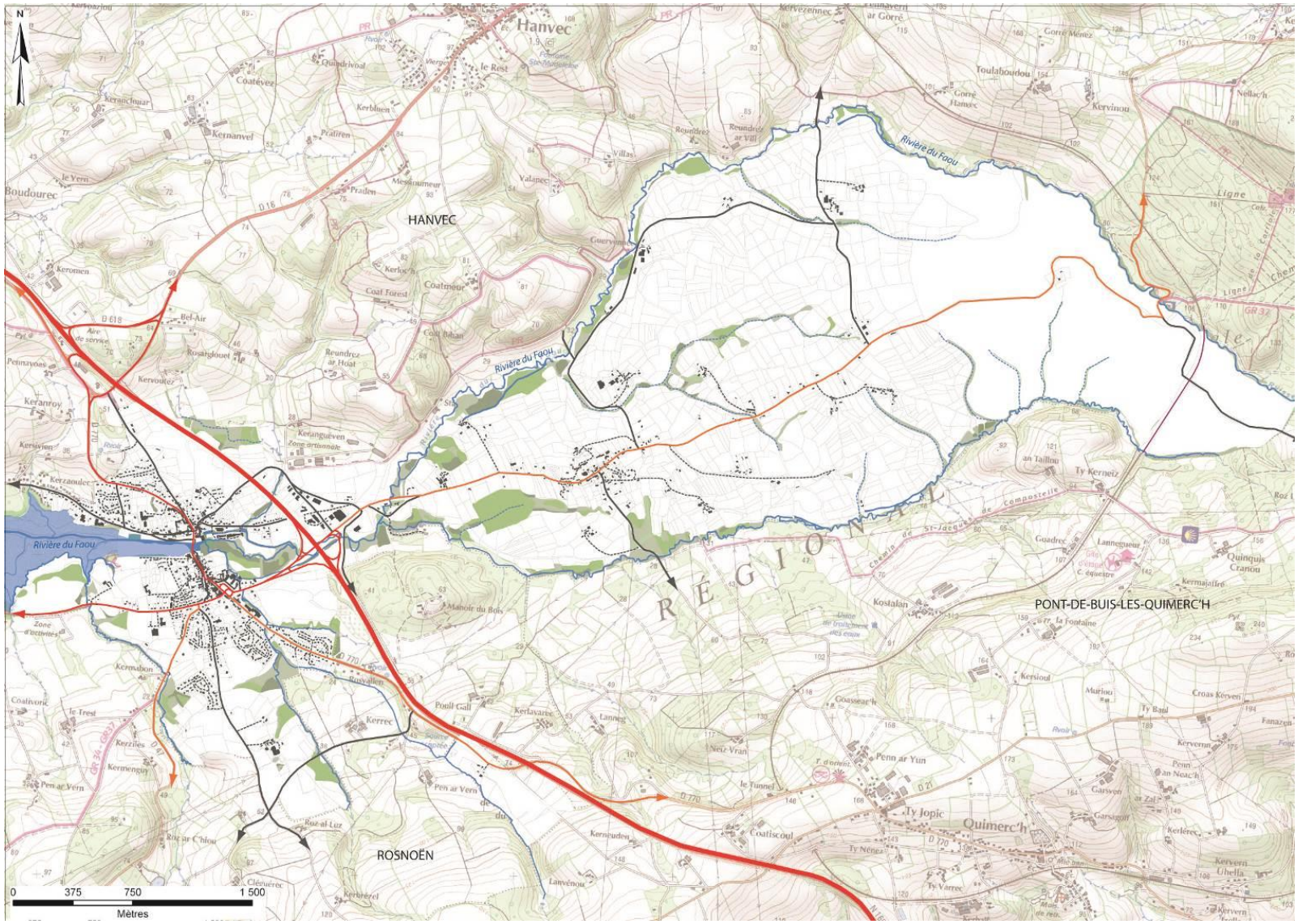

Les zones humides

B.1.5. Contexte paysager

Selon la Charte du paysage et de l'architecture pour le territoire du Parc Naturel Régional d'Armorique, établie en Septembre 2013, la commune du Faou appartient :

- A l'Ouest : à l'unité paysagère des estuaires de la rade de Brest et à la sous unité paysagère du secteur de l'Hôpital-Camfrout et Le Faou.

- A l'Est : à l'unité paysagère des Monts d'Arrée et à la sous unité paysagère du plateau de Meneuz Meur.

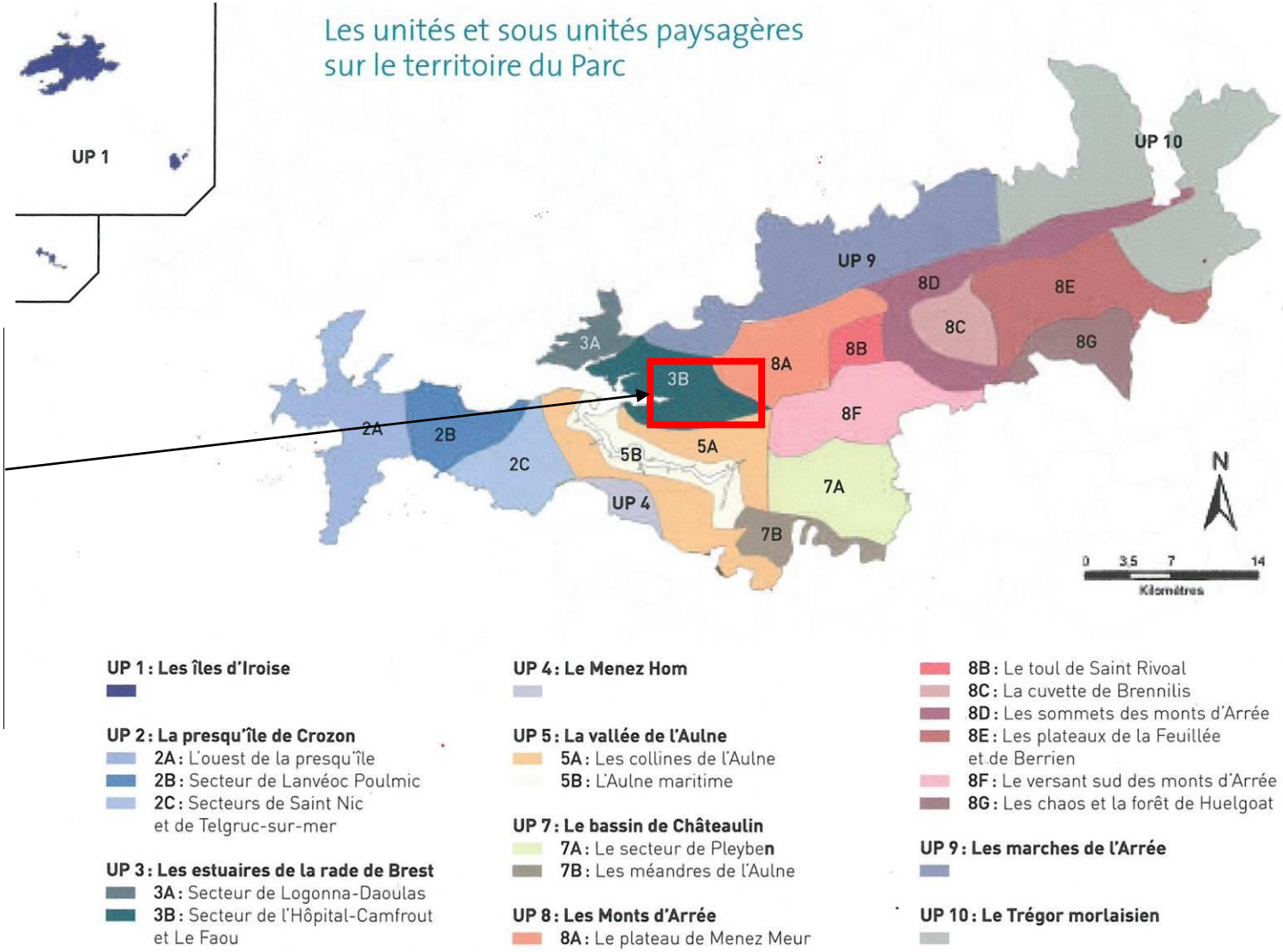

Charte du paysage et de l'architecture pour le territoire du Parc Naturel Régional d'Armorique

Unité paysagère 3 : Estuaire de la rade de Brest

Caractères :

- dialogue terre-mer dû à la sinuosité de la côte
- ambiance mi-rurale mi-maritime
- douceur quasi méditerranéenne
- serres agricoles
- déprises agricoles en s'approchant du littoral
- présence d'une petite plaisance et pêche.

Sous-unité 3b : secteur de l'Hôpital-Camfrout et Le Faou

Caractères :

- Les paysages de rias
- La forte présence de l'agriculture et la modification du parcellaire (remembrement)
- L'urbanisation récente forte
- L'ambiance méridionale crée par la végétation (pins et les criques)

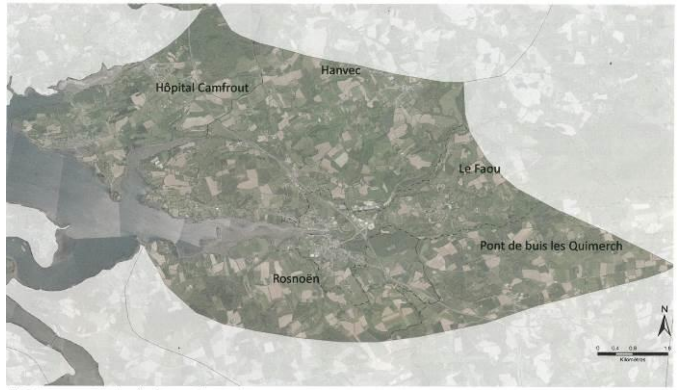

Fig. 1: Les communes inscrites dans la sous unité paysagère
Données: IGN

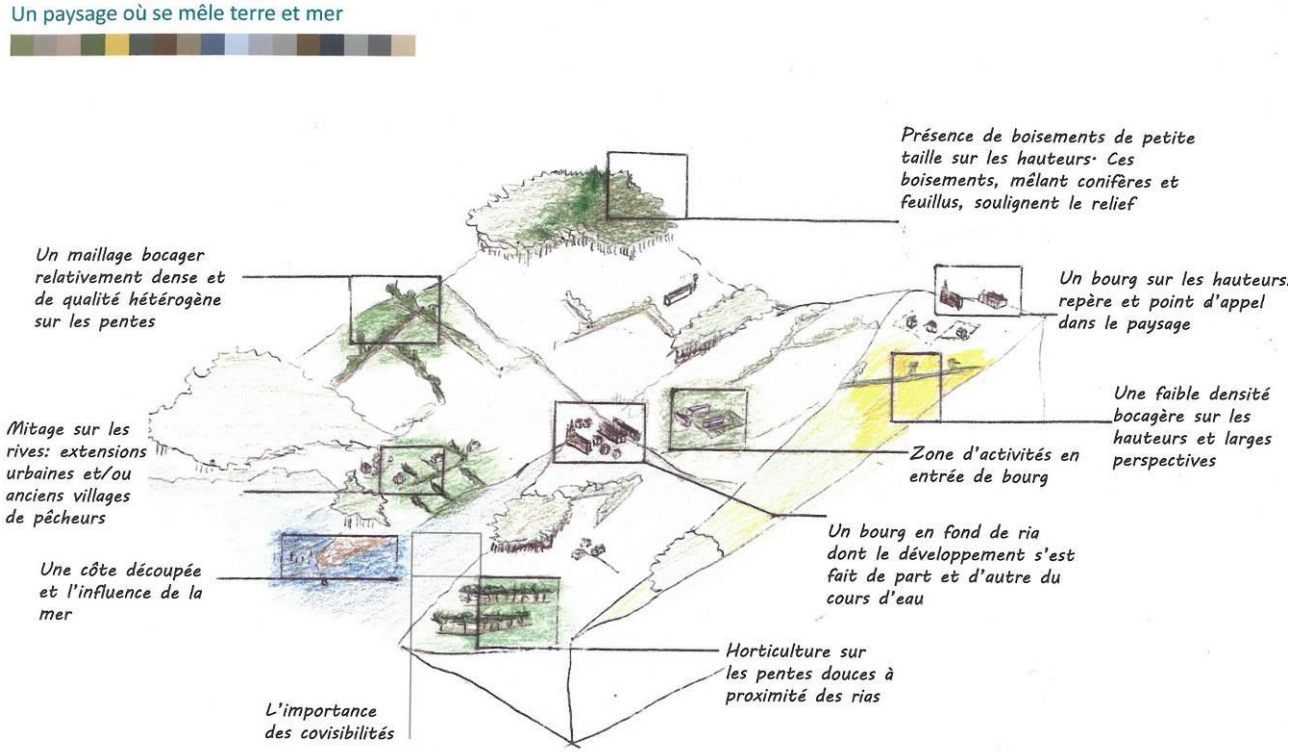

Fig. 8: Bloc diagramme illustrant les caractéristiques paysagères de la sous unité 3b
Source: PNRA - Lise Vauvert

Unité paysagère 8 : Les Monts d'Arrée

- Paysage offrant des vues lointaines
- Crêt des Monts d'Arrée : ligne de force dans le paysage

Sous-unité 8a : Plateau du Menez Meur :

- Relief animé
- Bocage, landes et résineux alternent
- Rochers affleurants
- Vue lointaine depuis le plateau

Les caractéristiques paysagères

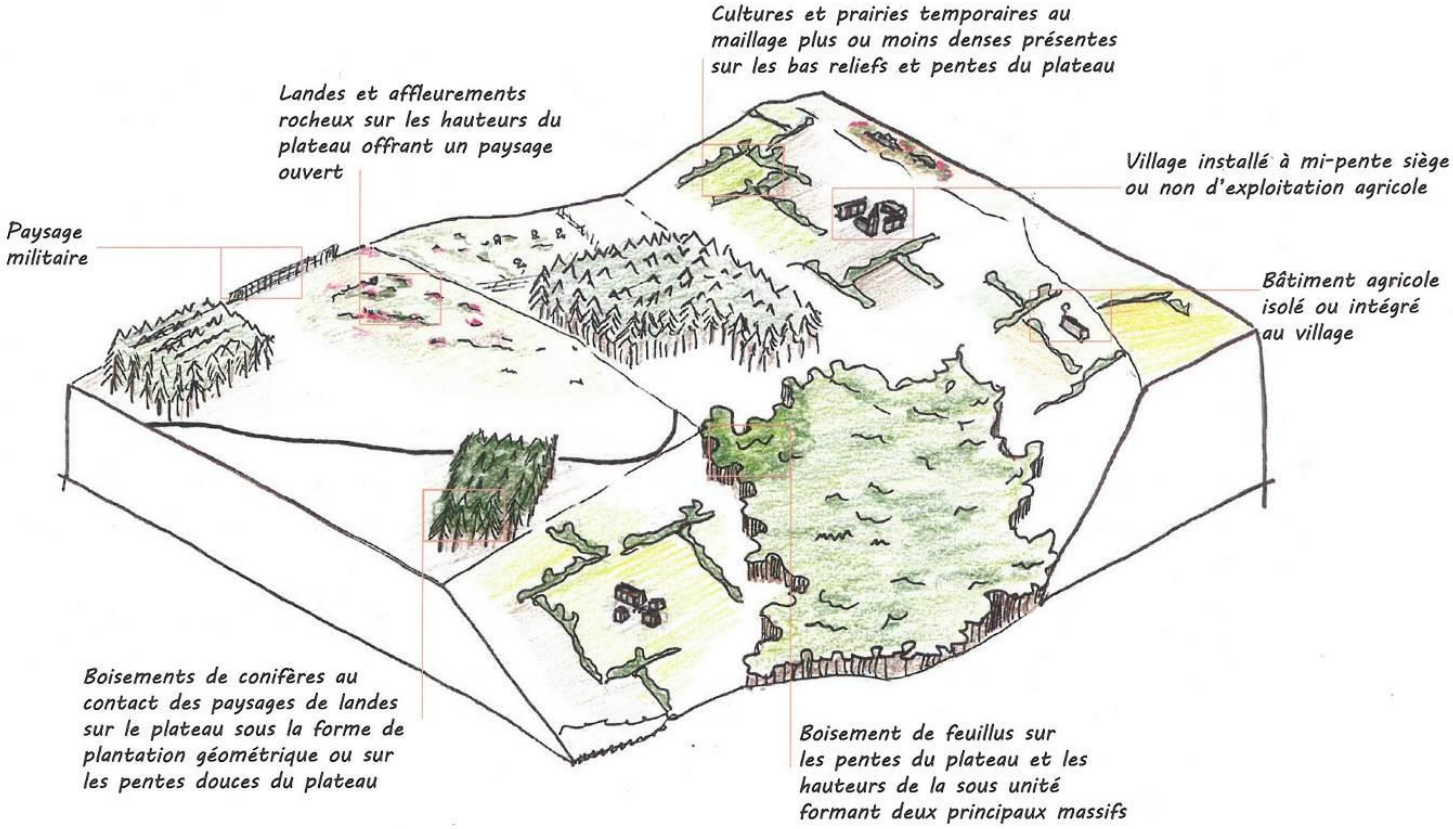

Fig. 7: Bloc diagramme illustrant les caractéristiques paysagères de la sous unité 8a
Source: PNRA - Lise Vauvert

B.1.6. Les entités paysagères

Les relations entre Le Faou et son assise paysagère sont importantes car ici *Armor* (zone maritime) et *Arcoat* (*pays du bocage*) sont étroitement liés.

Pays marin de fond de ria avec la poétique de la mer et des pays d'eau.

L'arcadie et ses réminiscences bocagères structurant le paysage avec ses chemins creux, ses haies, ses landiers et ses bois.

<u>Les entités urbaines :</u>

1. Quartier Saint-Sauveur
2. Quartier Saint-Joseph
3. Les coteaux habités
4. Rumengol et ses extensions
5. L'habitat linéaire diffus
6. La zone d'activités de la Quiella
7. Les hameaux

<u>Les entités agricoles et naturelles :</u>

a. la Ria du Faou
b. les coteaux agricoles
c. les piémonts des Monts d'Arrée
d. la vallée du Faou
e. le vallon du Rulann
f. la Forêt du Cranou
g. la Motte

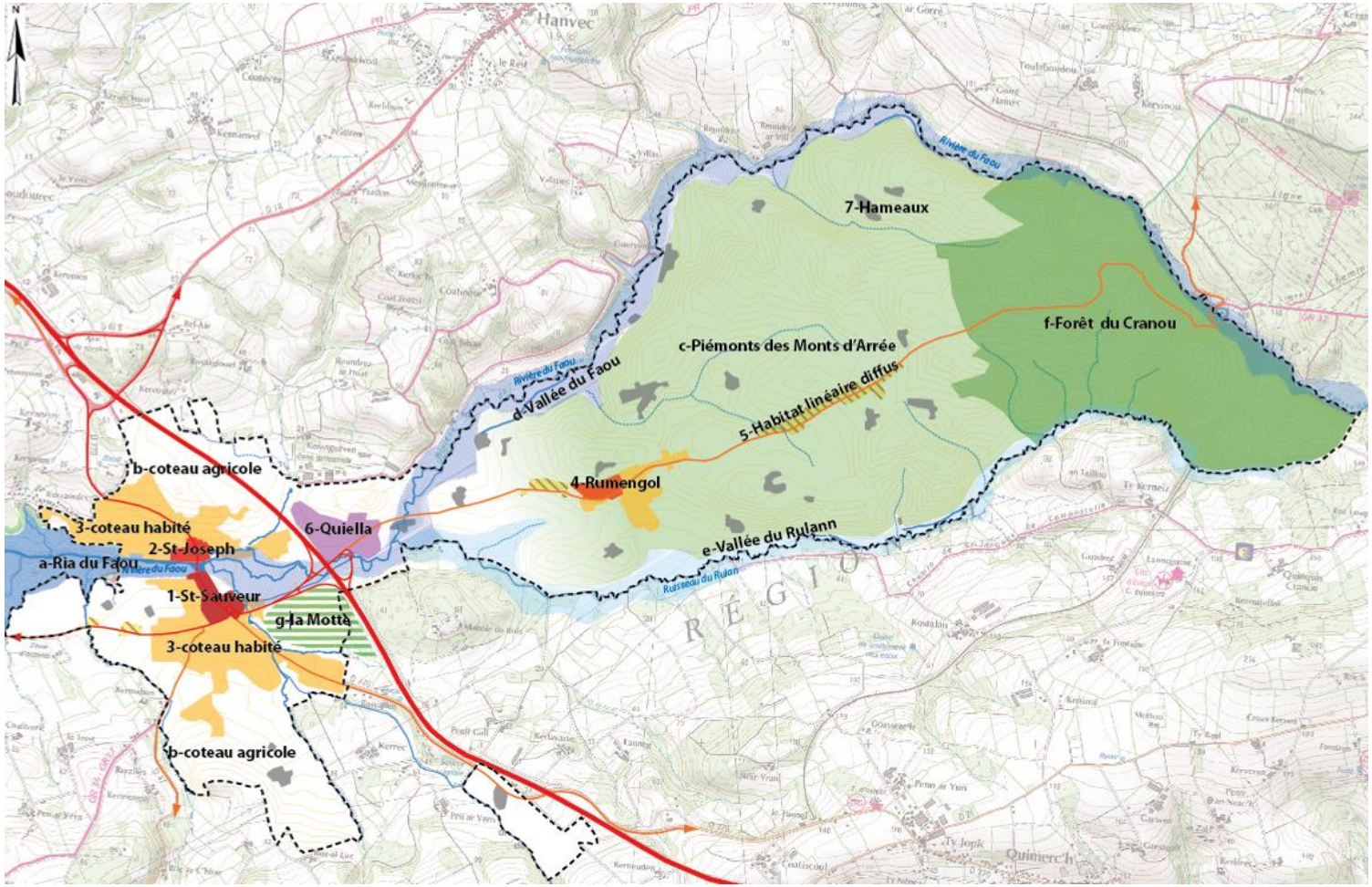

Les entités paysagères – GHECO-2014

a. La ria du Faou

C'est le rapport le plus fort entre la mer et la rivière soumise à l'influence des marées sur les berges. Le rapport à la mer est aussi signifié par la présence du port et des mouillages. La ville, située en fond d'estuaire, a un lien fort avec la rivière du Faou et la rade « qui s'exprime à travers l'organisation du bourg tourné vers l'estuaire, lieu historique d'activités et de transports de marchandises.

Les paysages de la ria (ou aber = estuaire au sillon assez profond), varient avec les marées. Les ambiances sont changeantes et les paysages sont empreints d'images maritimes.

Le relief est caractérisé par :

- des pentes douces, qui descendent en direction de la ria
- une asymétrie des coteaux de part et d'autre de la ria
- un élargissement progressif de la vallée du Faou vers l'Ouest.

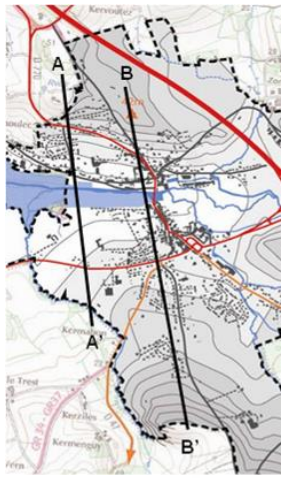

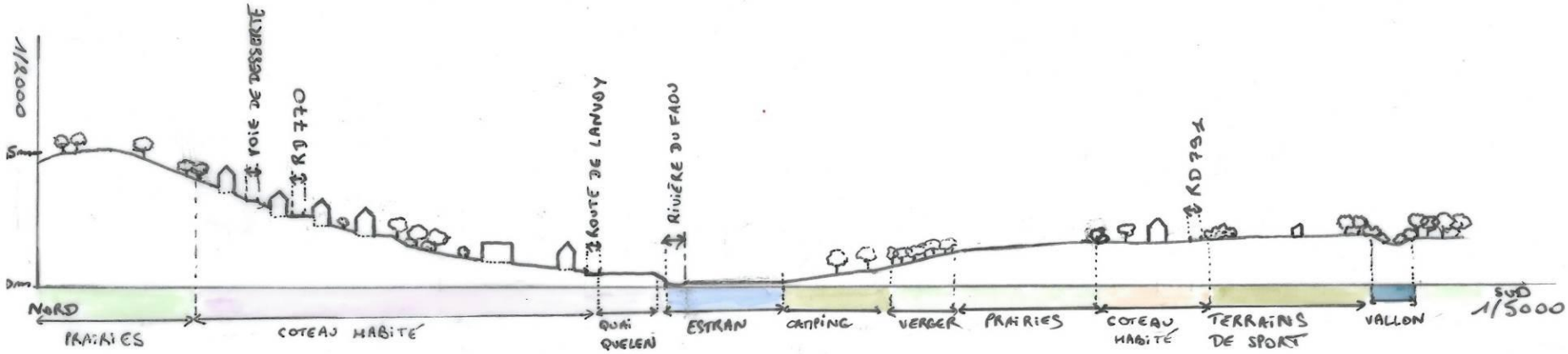

A **A'**

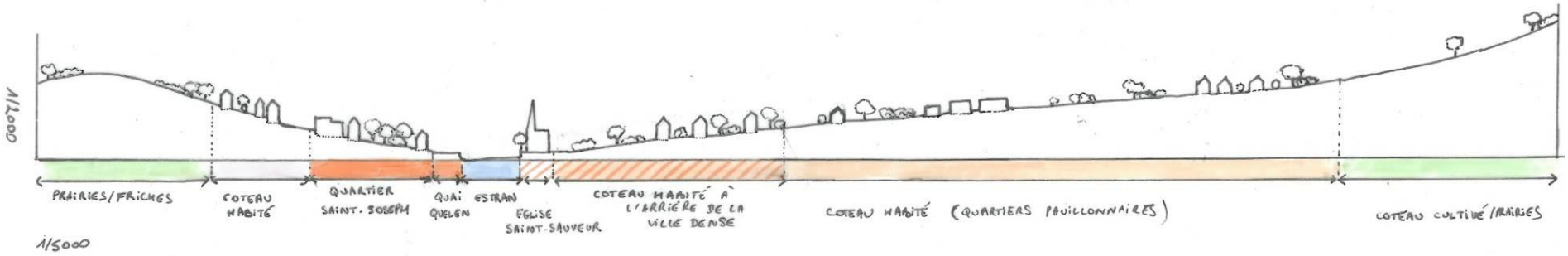

B **B'**

Coupe de la ria et ses coteaux – source GHECO 2016

Un paysage qui s'ouvre sur la ria du Faou

Les quais et les coteaux habités au Nord de la rivière

b. La vallée du Faou

La rivière du Faou prend des visages très différents en fonction de la situation topographique et de la végétation qui l'accompagne.

La rivière du Faou, dans la forêt du Cranou

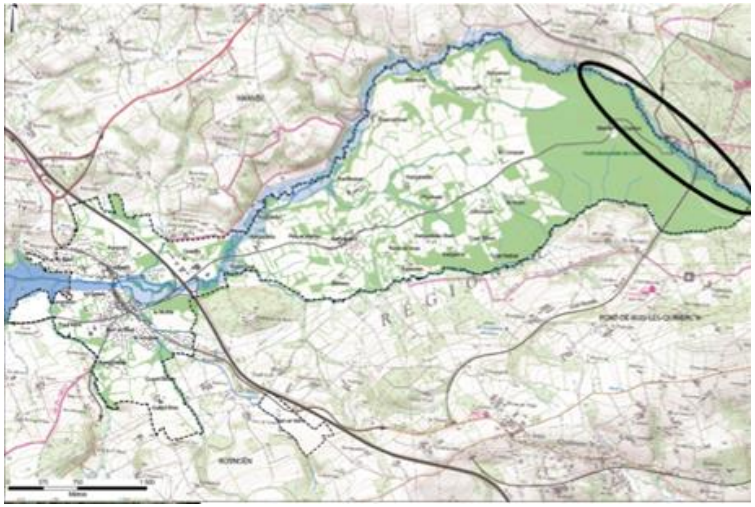

La rivière du Faou, entre Kervenez et Kervennezec. Un mince linéaire de boisements rivulaire et des prairies humides

Enfrichement de la vallée dans les parties plus encaissées (vers Kermoal)

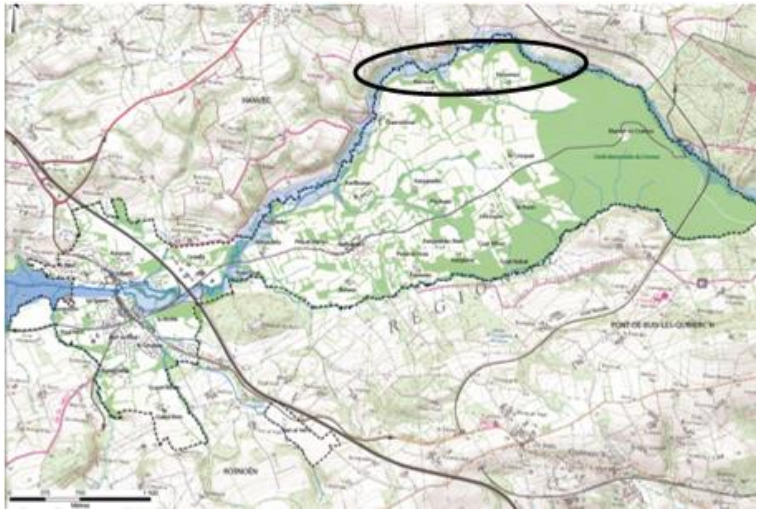

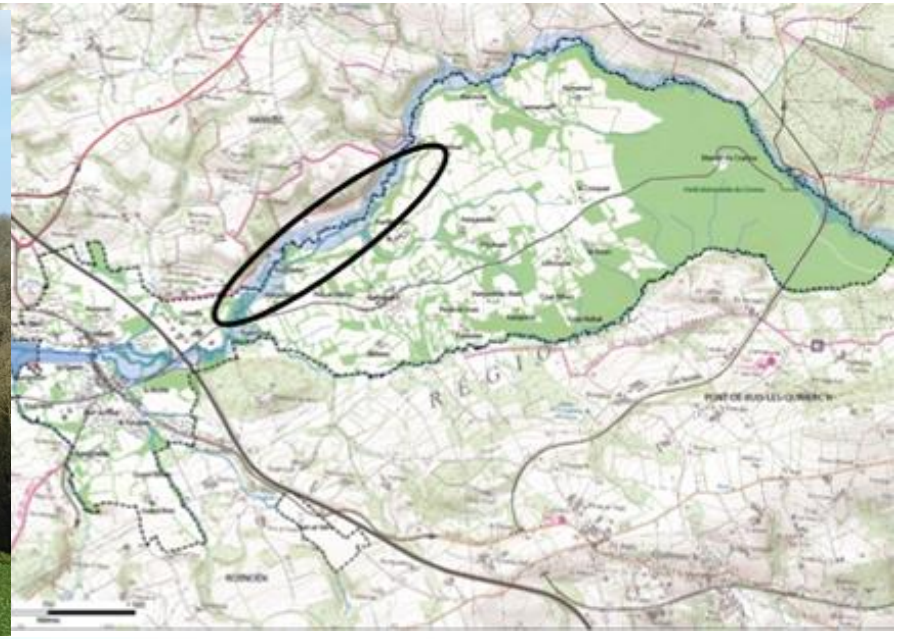

Une vallée ouverte, une ripisylve peu épaisse mais continue

Ancien bief à Touloudu

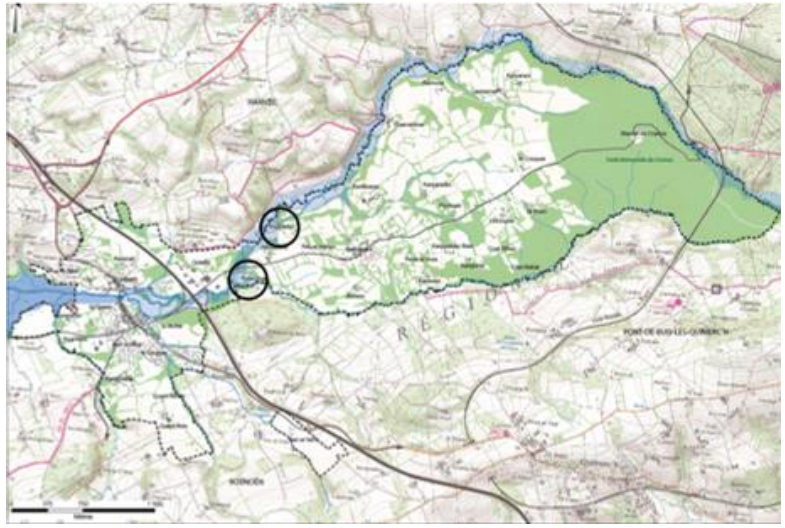

Quelques moulins viennent ponctuer le cours de la rivière (Pont Coat)

Artificialisation du lit de la rivière vers l'école

Des prairies humides localement enfrichées en bordure de la RD 791

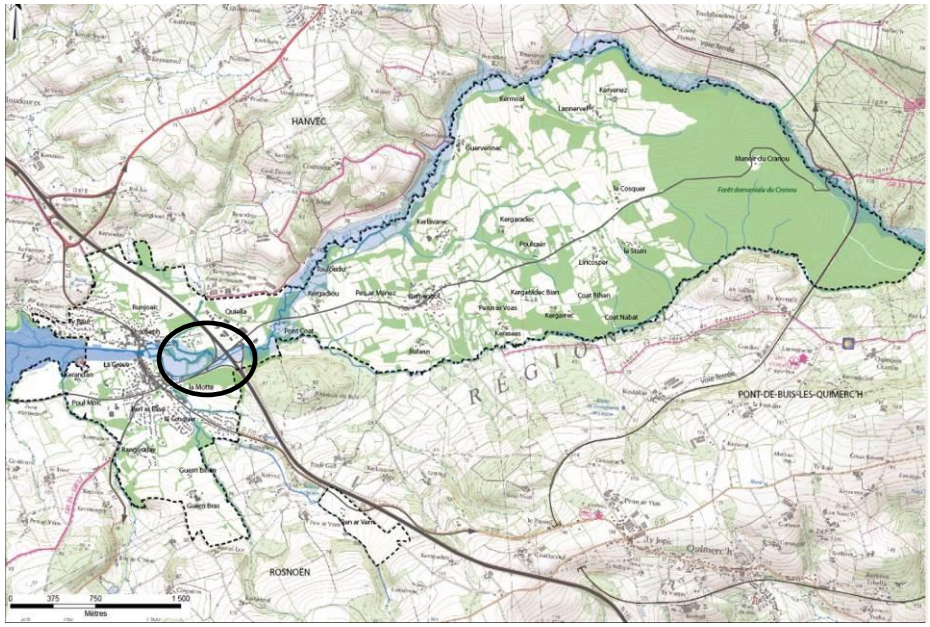

< Saint-Joseph *> Saint-Sauveur*

Des prairies humides et un paysage ouvert à l'arrière de la ville historique – depuis le « Pont-Digue » du Port

c. Le vallon du Rulann

Le ruisseau du Rulann présente des caractères différents en fonction de la situation :

- paysages fermés et boisés dans la vallée encaissée

- paysages ouverts plus en aval

Le Rulann- Un lit étroit bordé de prairies

Le Rulann- Un lit étroit sous-bois (Pont Coat)

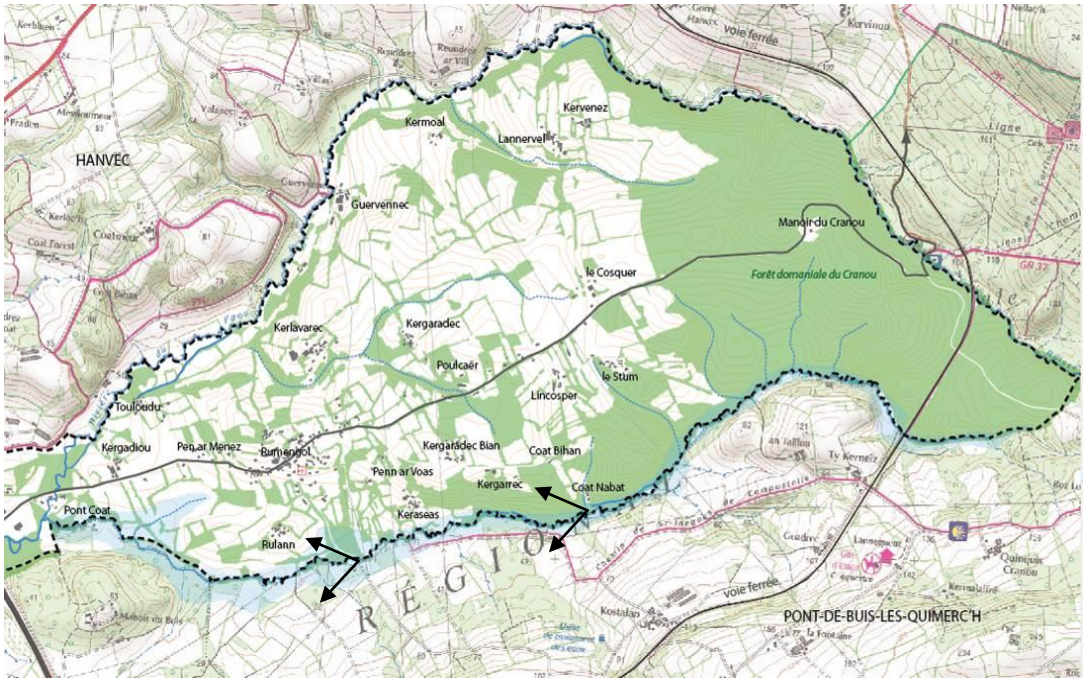

Les entités paysagères – GHECO-2014

Un vallon encaissé et boisé en amont – depuis Quimerch

d. Le piémont des Monts d'Arrée

- Des paysages ondulés, structurés par le réseau bocager
- De nombreux cours d'eau temporaires qui creusent le relief
- Des hameaux dispersés sur les versants
- De nombreuses perspectives liées au paysage ondulé (vues sur les paysages bocagers, covisibilités entre les hameaux…)
- Des vues lointaines sur la ria du Faou, la crête Rosnoën-Quimerch, les clochers de Saint-Sauveur, Rumengol et Hanvec, sur le Ménez Hom.

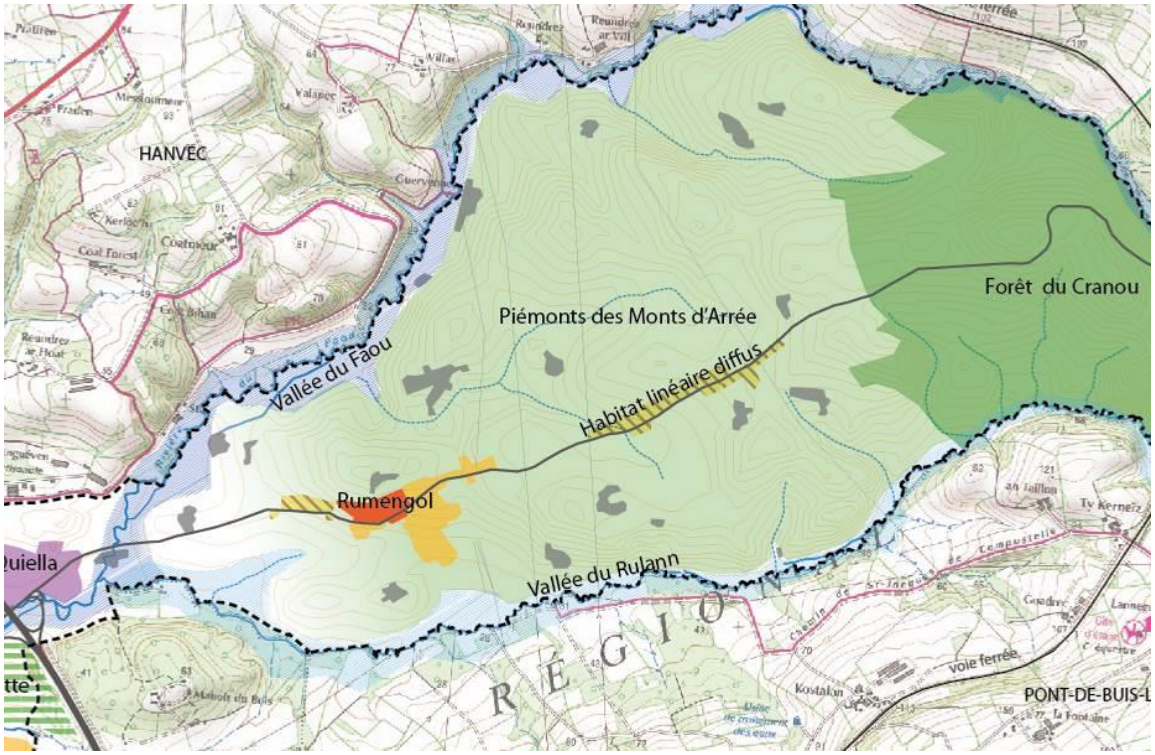

Les entités paysagères – GHECO-2016

Vallon secondaire vers Lannervel

Paysage ondulé, structuré par le réseau bocager – vers Le Cosquer

e. *La forêt du Cranou*

La forêt du Cranou est un boisement « historique ». Il apparaissait déjà sur la carte de Cassini.

Possession royale, gérée par la Marine du 18e à la fin du 19è siècle.

« Jusqu'au XIXe siècle, le bois du Cranou était expédié à Brest pour les différents chantiers de la marine depuis le Faou » (charte PNR).
Transport du bois d'œuvre (chêne et surtout hêtre – ar faou en breton -) de la forêt du Cranou

Cette forêt domaniale est composée majoritairement de feuillus et constitue un massif structurant, à l'échelle de la commune, mais également à l'échelle du PNR d'Armorique.

Caractères :

- Paysage fermé
- Ambiance forestière
- Nombreux parcours (chemins de petite randonnée et grande randonnée (GR 37))

Extrait de la carte de Cassini

Armand du Châtellier (Société académique de Maine-et-Loire, 1896) écrit, évoquant le 17e siècle :

« Il y a une belle forêt d'arbres de haute-futaie qui descend jusqu'à la mer, et il y a au Faou, sur la rivière qui coule au pied de l'abbaye, des marchands de bois ».

Forêt du Cranou

B.1.7. Perception et perspectives majeures

Depuis le coteau Sud de la ria :

Le versant Sud offre quelques points de vue sur le coteau opposé, depuis le chemin qui borde la rivière, et plus ponctuellement depuis les secteurs urbanisés du coteau.

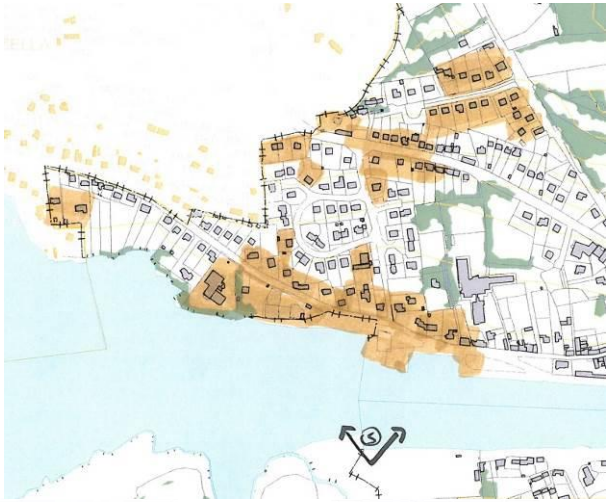

Perspective 1 – depuis l'aire naturelle de camping

Perspective 5- Étagement du bâti sur le coteau Nord - depuis l'aire naturelle de camping

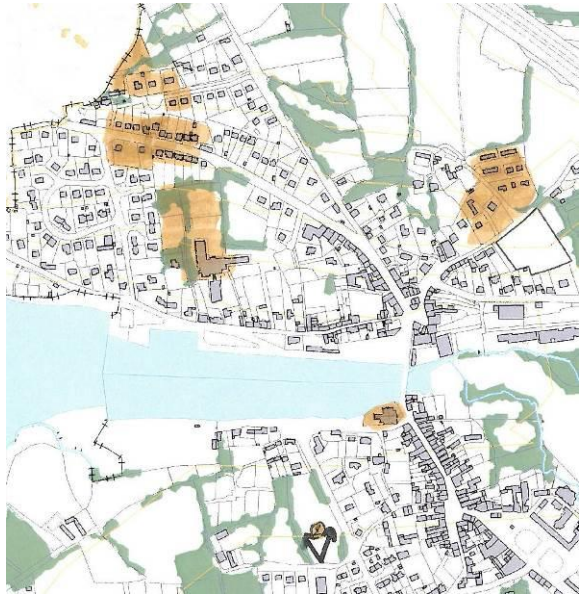

Depuis la route de Goarimic, vue sur le clocher de l'église

Depuis la route de Goarimic, vue sur le coteau opposé (Route de Landerneau, Lohezic)

Depuis la route du Guern :

L'urbanisation et les faibles pentes ne ménagent que des vues très partielles sur le Faou et son coteau Nord.

Depuis la route du Guern (Pen Ar Pave), vue sur le coteau opposé (Runjoaic)

Depuis Guern, on distingue à peine la ville à travers le maillage bocager. En arrière-plan, le quartier de Toul Ar C'hoat devant le Manoir du Bois

Depuis le coteau Sud :

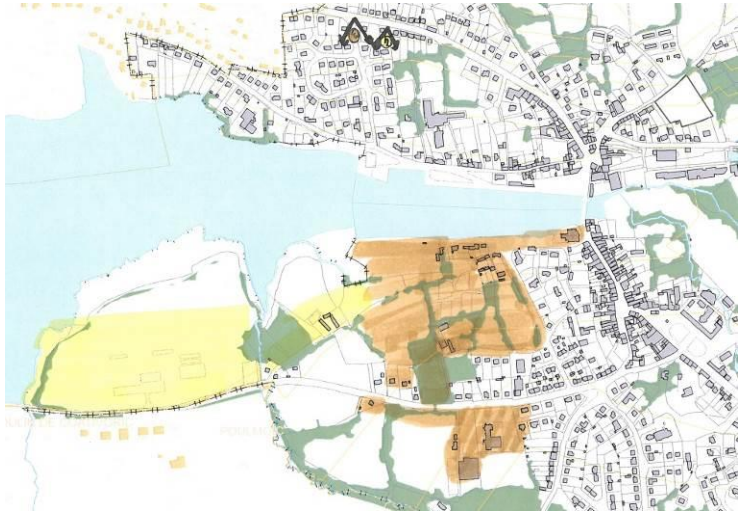

Depuis la RD 770, vue sur le coteau Sud

Perspective 4 : depuis la RD 770, vue sur le coteau Sud

Perspective 5 : depuis le quai, au Nord de la ria

<u>Depuis le plateau ondulé</u>, nombreux points de vue sur :

- Les vallées encaissées et vallons secondaires
- La crête Rosnoën – Quimerch
- La forêt du Manoir du Bois
- La forêt du Cranou

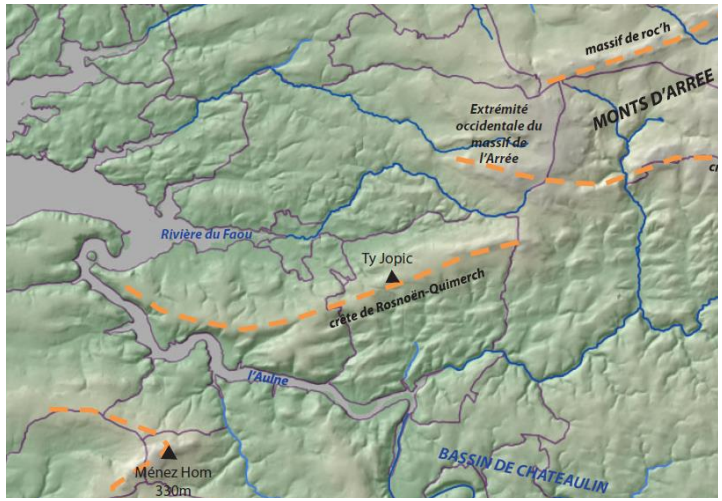

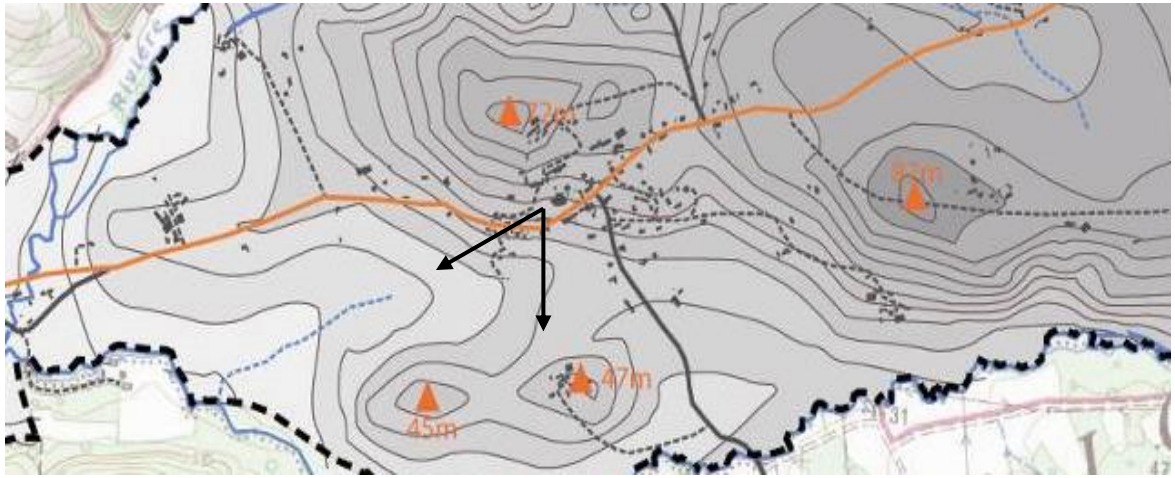

Quelques covisibilités entre les hameaux

Vue sur Kerlavarec depuis les hauteurs de Rumengol

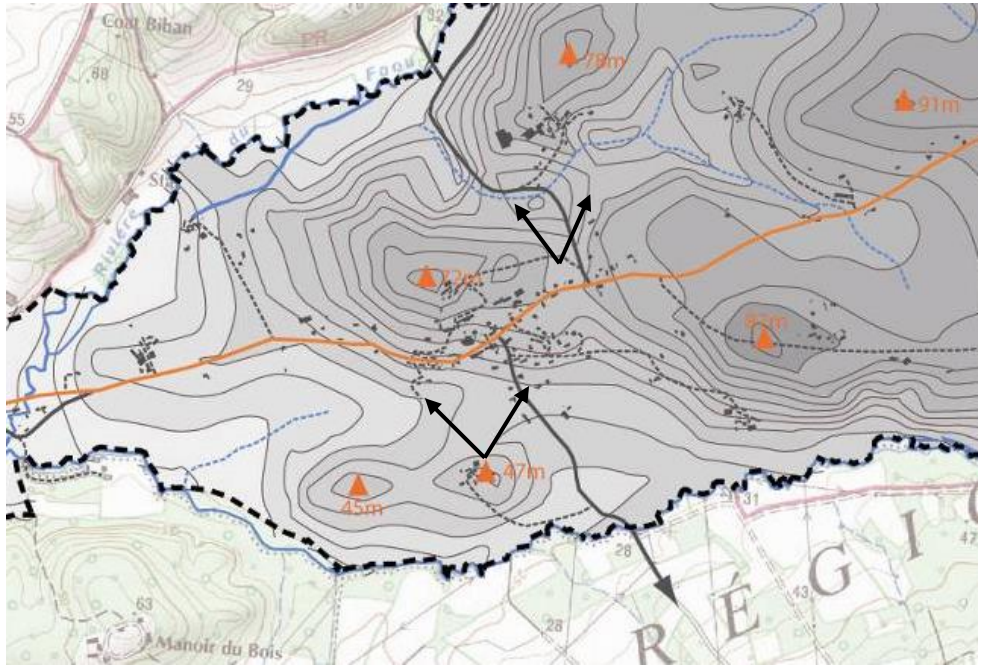

Vue sur Rumengol depuis Rulann

Vues lointaines sur la ria du Faou

Le point haut (87 m) de Penn Ar Voas offre une perspective large sur le clocher de Rumengol en premier plan et la ria du Faou en second plan.

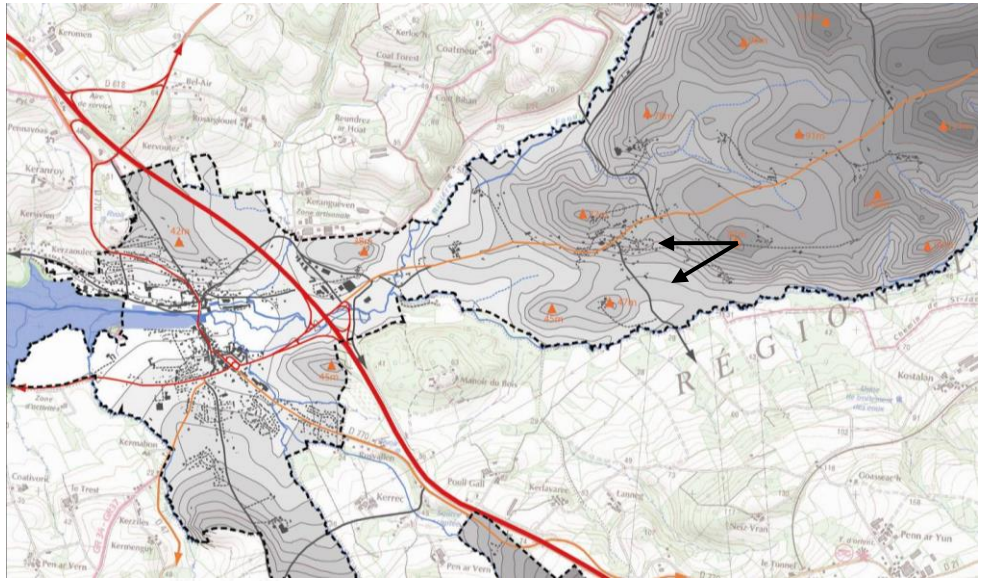

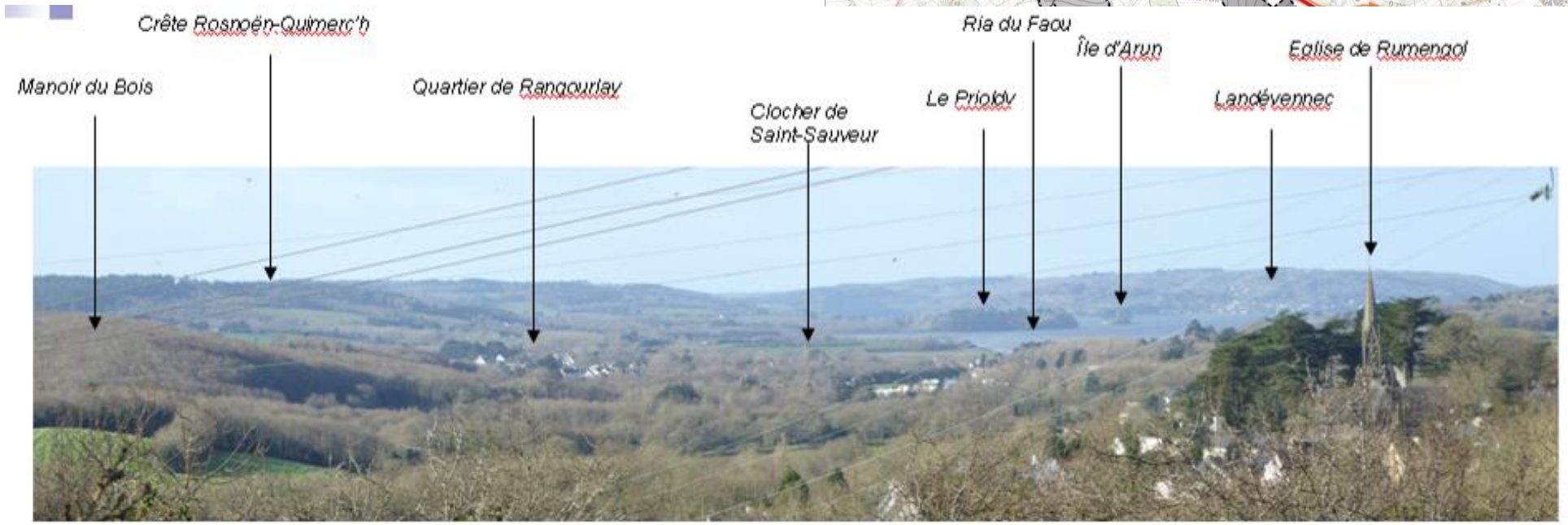

Large perspective sur la Ria du Faou depuis Penn Ar Voas

Vues lointaines sur des éléments ponctuels :

- le clocher de Saint-Sauveur
- le Ménez Hom
- le clocher d'Hanvec

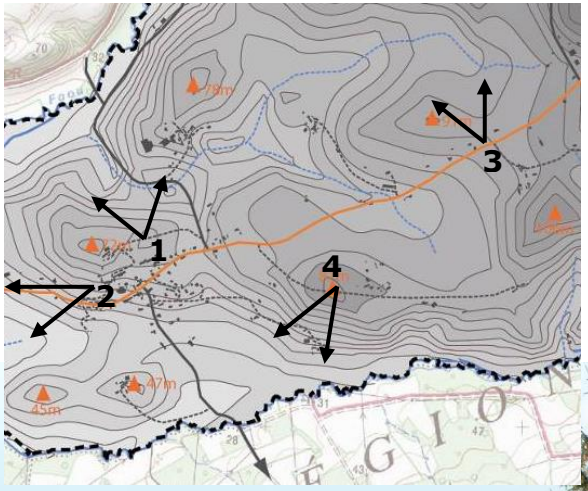

1- Clocher d'Hanvec

2- Clocher de Saint-Sauveur

3- Clocher d'Hanvec

4- Ménez Hom

B.1.8. Géologie et usage des matériaux

L'utilisation de différents matériaux pour les constructions reflète la nature du sous-sol, donnant lieu à des caractéristiques très localisées

Ces matériaux participent à la diversité des paysages bâtis : l'utilisation de la pierre de Logonna, de la kersantite de l'Hôpital-Camfrout, et de l'ardoise des monts d'Arrée en sont des exemples.

La commune du Faou ne comporte pas de carrières, mais on retrouve de nombreuses carrières, encore en activité ou abandonnées aux alentours. La carte ci-contre identifie les principales carrières présentes sur le territoire.

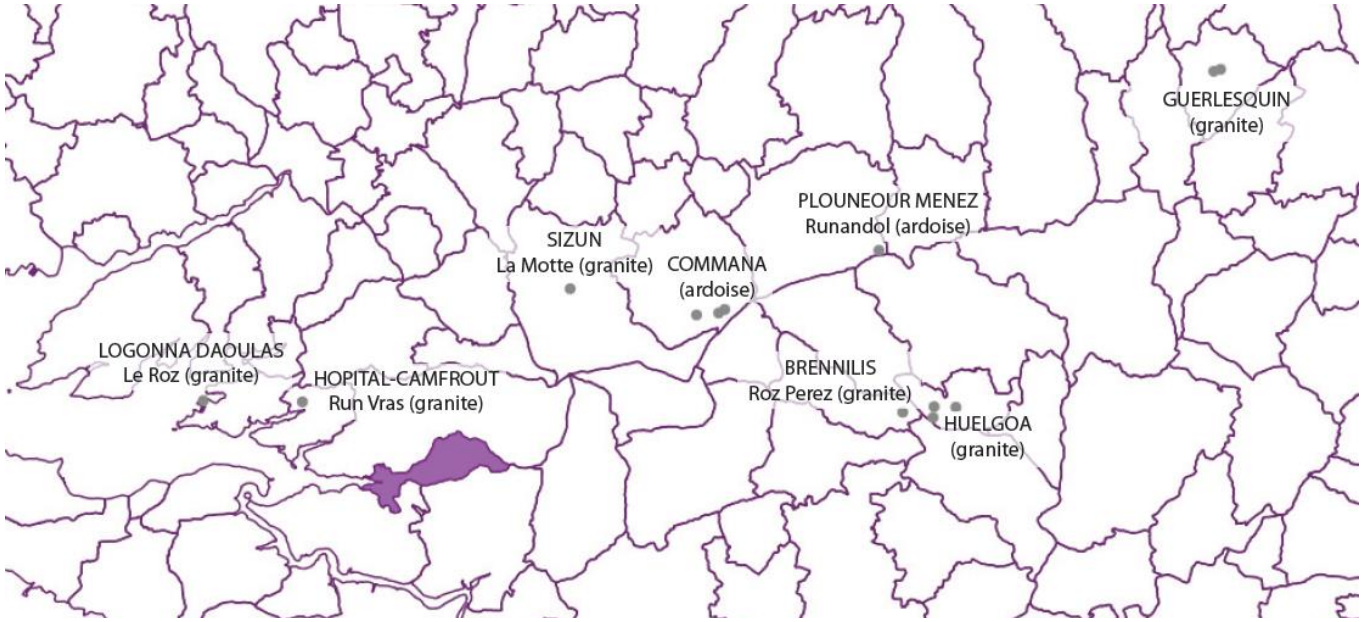

Localisation des carrières aux environs du Faou – source : geobretagne – carte modifiée GHECO 2016

Anciennes carrières :

- **Kersantite** (le kersanton). *Kerascoët (Hôpital-Camfrout) / Sainte-Marguerite (Logonna-Daoulas)*
- **Calcaires** utilisés pour la chaux
- **Granite** : carrière du Goël à Brasparts

Carrières encore exploitées :

- **Schistes et granites** des monts d'Arrée
- **Microdiorite du Roz en Logonna** (pierre de taille).

La kersantite (le kersanton):

« Tonalité gris foncé à grain très fin, elle tire son appellation du lieu-dit de Kersanton en Loperhet situé au fond de la rade de Brest. Durcissant au contact de l'air et parfaitement adaptée à la taille, elle est réservée au partie sculptées (édifices religieux, calvaires et croix) et aux encadrements de baies de quelques maisons ».

Source : Patrimoine bâti et paysages – Le nord des monts d'Arrée – PNR d'Armorique – Conseil Régional de Bretagne

Le Kersanton est un microgranite formé il y a 280 millions d'années après avoir fait irruption à travers les schistes dévoniens en une vingtaine de filons, dont celui situé sur le lieu-dit éponyme, sur la rive droite de la Rivière de Daoulas.

Il existe plusieurs types de kersanton, présentant des teintes et des tailles de grains différentes :

- le facies de kersanton, que l'on retrouve au niveau du village de "kerzanton" en Loperhet, à gros grains noir-verdâtre avec énormément de paillettes de mica. Il a été exploité dès le XVème siècle. Très tendre, il se taille facilement mais ne résiste pas aux atteintes du temps.
- le facies de Rosmorduc (Logonna-Daoulas), gris foncé à noir à grain très fin. Très dur, et donc très résistant, il a souvent été utilisé par les artistes de la statuaire et des calvaires bretons, Roland Doré ou Yves Hernot.
- le facies de la Pointe du Château (Logonna-Daoulas), d'un gris-bleuté et d'une dureté extraordinaire. Il n'a presque jamais été utilisé pour le statuaire.
- le facies du Rhun (l'Hôpital-Camfrout), gris-bleu à gris-vert, de grain moyen. Il est plus ordinaire mais a été largement exploité en raison de sa bonne résistance à l'altération.

Kersantite sombre de type kersanton

Kersantite claire type l'Hôpital-Camfrout

Sculpture en kersantite – église Saint-Sauveur

Sculpture en kersantite – église Saint-Sauveur

Parement en moellons de microdiorite et de kersantite posés en assises alternées

La Microdiorite du Roz en Logonna (pierre de Logonna) :

La microdiorite quartzique (microgranite) du Roz en Lagonna est une roche magmatique microgrenue de moyenne profondeur. Elle est activement exploitée comme pierre de taille.

Elle est de couleur beige jaune et est caractérisée par la présence de multiples cernes concentriques d'hydroxyde de fer. La formation de ces derniers est due à la lente percolation et aux dépôts successifs des solutions ferrugineuses à partir des diaclases. Ce phénomène s'est produit à l'ère tertiaire sous un climat tropical humide.

Détail des cernes de la pierre de Logonna

Parement en pierre de taille (microdiorite), 16e siècle. Rue du Passage

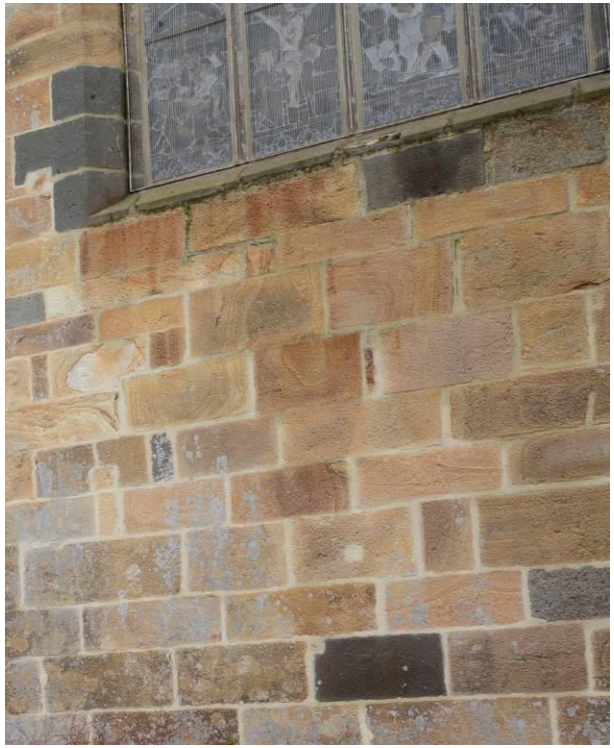

Eglise Saint-Sauveur

Rue du Général de gaulle. 17e siècle. Microdiorite

Rue du Général de gaulle. 17e siècle. Microdiorite

Microgranite de l'Île Longue :

Ce microgranite, de couleur gris-bleuté à beige, se caractérise par son grain très fin au sein duquel se distinguent à l'oeil nu des feldspaths blancs. C'est une pierre dure, difficile à façonner.

Les carrières de l'île Longue sont exploitées depuis plusieurs siècles. On en comptait 25 en 1862, 12 en 1926.

Pavés en microgranite de l'île Longue contenus par des dalles de granite

La roche, gris-bleu au départ, devient jaunâtre par oxydation graduelle du fer

Granite :

Le granite de La Feuillée Huelgoat, à grains moyens et gros, gris clair à gris bleu foncé. Quelques tâches noires cristallisées, brillantes, dues à des petits amas de mica. Il est réputé pour ses qualités et est utilisé pour la construction d'édifices religieux et civils.

Le granite du Goël (Brasparts)

Utilisation généralement en association avec d'autres matériaux : schiste, quartzites, grès, pierre de Logonna.

Façade en granit. 19e siècle. Rue du Général de Gaulle

Façade en granit. 19e siècle. Rue du Général de Gaulle

Rue du Général de Gaulle. Façade 19e siècle

Rue du Général de Gaulle. Façade 19e siècle.

Rue du Général de Gaulle. Façade 19e siècle

Schiste :

Le schiste a des usages variés. Il est utilisé pour la couverture (ardoise épaisse et lourde des Monts d'Arrée), mais également comme pierre de construction.

Rue Général de Gaulle. Couverture en schiste

Rue Général de Gaulle. Couverture en schiste

Parement en schiste et granite

Place des Fusillés et Résistants

Rue du Général de Gaulle. Ardoises de couverture. Réfection 20e siècle

Place des Fusillés et Résistants

Les galets de la rade :

Galets oxydés (tons rouges) ou non (tons plus clairs).

La rade de Brest est particulièrement riche en formations littorales de type flèches de galets. Ces galets proviennent de l'érosion de falaises composées d'un matériel meuble, le "head", ou de l'érosion des schistes, puis les courants de marée ou de vidange d'étangs modèlent la flèche de galet.

Venelle pavée de galets.
Venelle perpendiculaire à la rue du Général de Gaulle

Détail de la venelle pavée de galets

ENJEUX ET CRITERES IDENTIFIES POUR L'AVAP

Synthèse des enjeux patrimoniaux dégagés du diagnostic sur le paysage :

ENJEUX PATRIMONIAUX	culturel	architectural	urbain	paysager	historique	archéologique

C. LE DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL ET URBAIN

C.1. LES ENSEMBLES BÂTIS

C.1.1. La Ville – Saint-Sauveur

C.1.2. Saint-Joseph

C.1.3. Rumengol

C.1.4. Les hameaux

Carte Topographique de la Terre et Vicomté du Faux. 17e siècle. BNF. Ge D 12907. Détail sur le Faux et le Bois de la motte.

Carte du Faou. 1771-1785. BnF. Détail sur le Faou.

Au fond de la rade de Brest formant l'embouchure de la rivière du Faou, le bourg et le port du Faou bénéficièrent dès leur fondation d'une position stratégique au croisement de voies anciennes entre Quimper, Landernau et Brest.
L'actuelle commune (grossie après la fusion en 1970 avec la communauté de Rumengol) se développe d'ouest en est sur un territoire de 1 185 hectares, de près de 8 km de longueur et de 2,5 km de largeur sur sa partie la plus large. Le bourg est situé au niveau de la mer tandis que la forêt de Cranou à l'Est se trouve à 151 m d'altitude (la forêt se situe sur la partie est de la commune, la majeure partie de sa superficie étant sur la commune d'Hanvec).
La rivière du Faou est un petit cours d'eau côtier prenant sa source près du hameau de Labon en Quimerc'h qui se jette par une ria de 500 à 1000 m de largeur dans la rade de Brest.

Les traces d'occupations anciennes
Le territoire du Faou a livré quelques éléments de mobilier, dont une monnaie d'or gauloise découverte à Kergadiou (Rumengol) en 1879, supposant une occupation à l'âge du Fer (vers 800 – 400 av. J.-C.).

Les vicomtes du Faou
Le Faou est issu du démembrement de la paroisse d'Hanvec, divisée en deux trêves, celle d'Hanvec et celle de Rosnoën.
Les premières mentions des vicomtes datent des 11e et 12e siècles. Contrôlée par des familles puissantes, les Faou, Morvan, Quélennec, Beaumanoir, Guémadeuc, Plessis-Richelieu, Rohan-Chabot, puis les Magon de la Gervaisais, la ville connut son plein essor entre le 16e et le 17e siècle comme en témoignent son église et ses demeures sises sur la Grand-rue.
Dès le 11e siècle, les vicomtes du Faou tiennent une position enviable entre le nord et le sud de l´actuel département du Finistère. Ils s´appuient sur les sites fortifiés du Faou, de Daoulas et de La Roche Maurice et contrôlent l´arrière-pays qui va de la rade des monts d´Arrée jusqu'aux estuaires de l´Aulne et de l´Élorn. Autour de 1400, la vicomté s´étend sur dix-sept paroisses, mais en 1682, elle n´en comprend plus qu´une dizaine.
Les Richelieu cèdent la vicomté en 1736 aux Rohan-Chabot qui, à leur tour, la vendent aux Magon de La Gervaisais en 1762. Sous ce nom, Le Faou est érigé en marquisat en 1765. Durant la Ligue (1562-1598), le comte de Magnane, Anne de Sanzay, qui avait pris parti pour les catholiques pilla la ville et fit prisonniers ses habitants en 1593.

Carte. 1771-1785. BnF, GESH18PF43DIV3P148D. Détail sur le bourg du Faou.

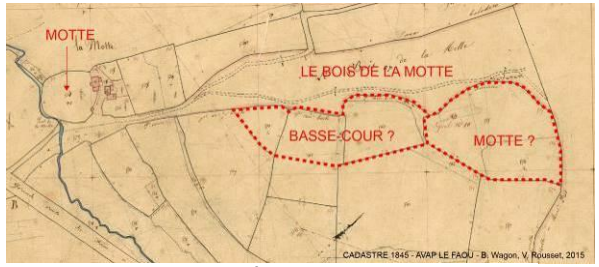

Plan cadastral de 1845. Détail sur la motte castrale et la motte avec basse-cour supposée.

Deux mottes féodales

A l'est du bourg, une ancienne motte féodale édifiée sur un tertre naturel évoque encore le siège du pouvoir vicomtal même si l'urbanisation des années 1960-70 a modifié profondément l'image du site. Le château planté sur la première motte fut saccagé lors de la Ligue en 1593. A l'issue de ses prospections archéologiques menées en 2004, Christophe Coquil, situe à l'est de celle-ci une seconde motte, plus importante, avec basse-cour au lieu nommé « Bois de la Motte ». Le mobilier archéologique récolté consiste en de la céramique médiévale et moderne, des scories de minerai de fer évoquant la présence d'un bas-fourneau, et des monnaies romaines.

Le bourg (site inscrit le 10 janvier 1966)

Le bourg se développe de part et d'autre de la rivière du Faou qui prend sa source, au Labou, près de la forêt de Cranou. Ses eaux se déversent dans le fond de l'estuaire où elles se mêlent aux marées montantes. Il se composait au Moyen Age de deux paroisses correspondant à deux quartiers que séparait la rivière : au nord, le quartier Saint-Joseph (trêve de Hanvec jusqu'en 1801), au sud, Saint-Sauveur (trêve de Rosnoën). Le bourg était constitué d'une rue étroite (la Grand-rue) passant sur le pont pour se prolonger dans le quartier Saint-Joseph drainé de trois voies partant de la place de la chapelle.

L'ancienne motte féodale

Au nord-est de la motte et en contrebas, le logis d'une ancienne s'adosse à un front rocheux

Carte de Cassini. 1785-1789. Le Faou, la motte, Rumengol et à l'est, la forêt du Cranou.

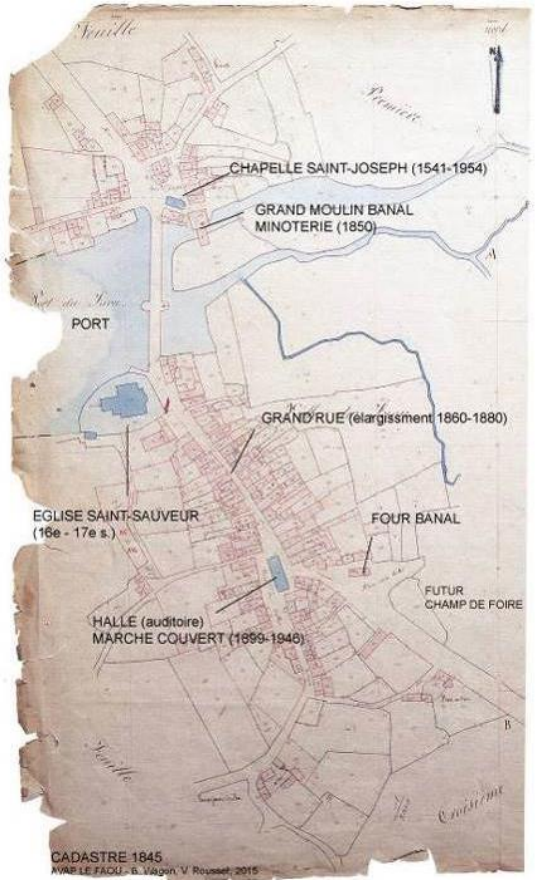

Cadastre de 1845. Les quartiers Saint-Sauveur et Saint-Joseph, le port et la rivière.

Le Faou. L'église du Faou à l'heure de la pleine mer. Carte postale, vers 1900. AD 29.

Le Faou. L'église vue du quai. Carte postale, vers 1900. AD 29.

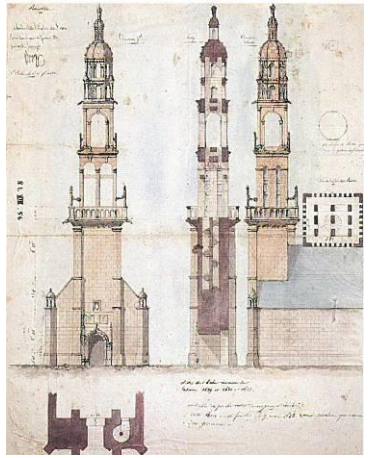

Le clocher de l'église Saint-Sauveur. Plan, coupe, élévations. Joseph Bigot, architecte, 1847. Dans Douard, Christel, Le Bris du Rest, Erwan, Toscer-Vogel, Catherine, Entre mer et fleuve. Le Faou et son canton. Finistère. p. 22.

Le quartier Saint-Sauveur (site inscrit le 10 janvier 1966)

L'artère principale étroite, la Grand-rue (actuelle rue du Général de Gaulle), s'ouvrait au sud sur la place des Halles pour s'infléchir ensuite vers l'est sur la place aux Bêtes sur laquelle se situait le four banal. Elle fit l'objet d'une phase de construction importante aux 16e et 17e siècles, sur l'emprise de constructions antérieures dont on ne retrouve traces mais dont certaines étaient dites en ruine dans un aveu du vicomte en date de 1524. Deux séries de maisons en pan de bois furent ainsi bâties de part et d'autre de la voie, alors étroite, selon un parcellaire et un gabarit répétitif de type lotissement.

. L'église Saint-Sauveur

L'église Saint-Sauveur ne fut pas bâtie au cœur du bourg mais sur un léger promontoire au bord de l'eau, dominant ainsi le port.
L'édifice et son enclos sont situés sur le grès dominant de peu de hauteur les eaux du port. L'édifice, de plan en croix latine, fut élevé à partir de 1544 à l'emplacement d'un sanctuaire antérieur dont on possède trace. Le porche sud commencé en 1593 et achevé en 1613 inclut douze niches qui abritent les statues en bois des apôtres réalisés en 1718-1724 par Jean André. Le Christ est placé sur le portail. Le massif occidental fut mis en œuvre dès 1628 ; le clocher construit en microdiorite quartzitique et kersantite, fut couvert d'un dôme octogonal à deux niveaux ajourés achevé en 1647. La sacristie fut ajoutée en 1680. L'édifice jugé trop petit fut agrandi en doublant les bras du transept grâce aux dons des vicomtes - les Magon et les La Gervaisais dont les armes sont inscrites sur une des baies de l'édifice. L'église fut dotée au 17e siècle d'un autel-retable rassemblant des panneaux sculptés du 16e siècle et des médaillons du 18e siècle. Le tableau central réalisé en 1648 par Jacques Noblet, est dédié à la Donation du Rosaire. Entre 1866 et 1892, l'enclos de l'église qui enserrait également le cimetière et l'ossuaire fut démantelé ; on ne conserva que le portail de la fin du 17e siècle. La cuve baptismale du 16e siècle est un remploi d'une vasque de fontaine. Elle est ornée de têtes d'angelots, d'une scène de chasse et d'un léopard, allusion héraldique aux vicomtes du Faou. Un phylactère peint des noms des quatre fleuves du paradis évoque sa nouvelle fonction.

L'église Saint-Sauveur vue de la rive droite du port.

Le Faou, l'église paroissiale. Carte postale, vers 1900. Coll. Jean-Luc Quémard. .

Le Faou. La Grand-rue. 1857. Cliché Furne et Tournier. Voyage en Bretagne, n°83. AD 29, 24 Fi 25. La maison à droite a été détruite en 1872. A sa place fut aménagé la cour de l'immeuble 38 rue du Général de Gaulle.

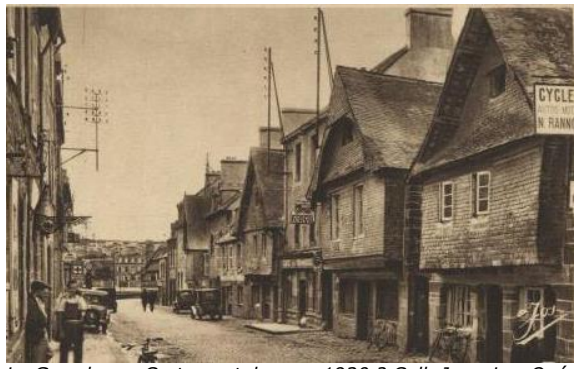

La Grand-rue. Carte postale vers 1920 ? Coll. Jean-Luc Quémar

La rue du Général de Gaulle. Report du cadastre de 1845 sur le cadastre actuel indiquant les maisons mises à l'alignement au 19e siècle.

. La Grand-rue

Les maisons à rez-de-chaussée à ouvroirs qui bordent la Grand-rue depuis le 16e siècle, au moins, évoquent l'activité artisanale et commerciale de la ville située sur un nœud d'échanges, croisement d'un axe routier majeur et d'un port abrité au fond d'une ria longue de plus de 17 km. Lors de ses recherches, Mas Tanguy des Déserts (Ar Faou, n°2, 2000) a trouvé mention d'une des maisons de cet axe majeur en 1516 appartenant alors à Guillaume Pezron et sa femme Janne Crozon. Il s'agit d'une maison détruite lors de l'alignement de la rue mais dont témoigne une photographie de 1857. La demeure deviendra plus tard l'auberge de La Croix Blanche, citée en 1688. Elle change de nom vers 1770 pour devenir Les trois Marchands, puis l'Hôtel de France au 19e siècle. L'ancienne auberge fut entièrement rasée en 1872 lors des travaux d'élargissements de la rue.

. Les plans d'alignement de la Grand-rue : un projet ancien réalisé au 19e siècle

Dans le cadre du transport des bois d'œuvre (chêne et hêtre) provenant de la forêt de Cranou vers le port, la Grand-rue constituait un passage imposé, mais étroit et mal aisé. Fluidifier la circulation des charrois menant les bois jusqu'aux bateaux imposait donc l'élargissement de la voie. Un premier plan d'alignement avait été projeté en 1764 mais ne fut pas porté à terme. Le projet refait surface en 1858 lors de la venue de Napoléon III, de passage au Faou. Elargir la voie et rogner sur les deux fronts bâtis ne vit pas d'obstacle même si les travaux d'alignement ne furent menés que de 1860 à 1880. La Grand-rue perdit ainsi une dizaine de maisons à façade en pan de bois au profit de façades en recul élevées en granit.

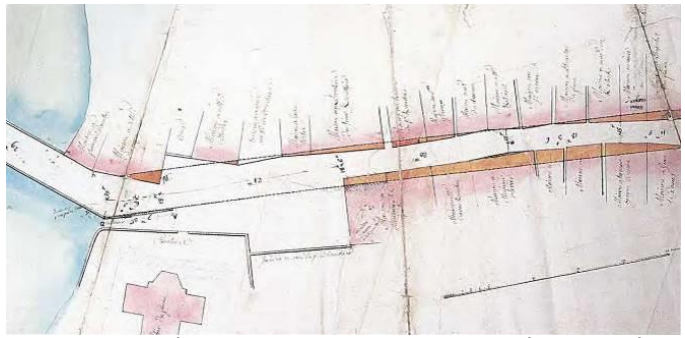

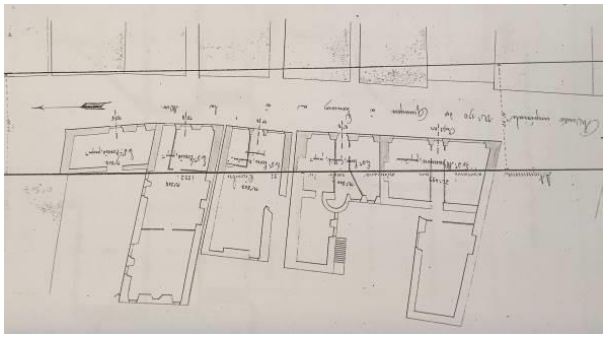

Plan de la traversée de la ville avec alignements projetés, par l'ingénieur Charles le Roy, 1764. AD 29. Programme d'alignement non réalisé.
A droite, Plan d'alignement du 19e siècle. AD 29. 2 S 253. Dans Ar Faou, Inventaire au manoir du Cranou.

Les halles du 19e siècle. Carte postale, peu après 1899. Coll. Jean-Luc Quémard.

Le Faou. La place des halles. Carte postale, vers 1900. AD 29. Les halles métalliques construite n 1899 à l'emplacement des halles en pierre.

Le Faou, jour de marché, 1867. Eugène Boudin. 1867. Musée du Louvre. Le peintre regarde vers la place aux Bêtes depuis la halle. L'ancien four banal est figuré au centre du tableau à la gauche du feuillage des arbres.

. Les halles et l'auditoire

La première halle, citée en 1540, abritait l'auditoire, et temporairement la salle du conseil municipal. Le bâtiment fut sans doute reconstruit au 17e siècle selon un plan dont on retrouve l'image sur une carte postale réalisée peu avant sa destruction en 1898. De 27 m de longueur sur 9 mètres de largeur, elle était constituée de piles en pierre supportant une couverture. L'auditoire occupé par le tribunal de l'ancienne vicomté jusqu'en 1789 investissait un espace mansardé sous charpente. Le rez-de-chaussée destiné au marché abritait les mesures en pierre et une fontaine.
Bien que le premier maire constitutionnel, Yves Nouvel, ait déploré l'insalubrité des lieux en 1790, ceux-ci restèrent affectés à la salle du conseil municipal et aux archives avant de servir partiellement d'école de garçons entre 1832 et 1882.
En 1899, on installa à sa place un marché couvert à structure métallique sortant des ateliers Moreau Frères à Paris qui fut détruit en 1946 ; on ne le remplaça jamais.

. Le four banal

Le four banal occupait la place aux Bêtes d'où partait la voie tendant vers l'est, soit vers Rumengol et la forêt du Cranou. Remanié sans doute dès le 19e siècle alors qu'il était devenu un cabaret, le bâtiment conserve néanmoins sa grande arcade et partiellement sa maçonnerie de gros blocs de microdiorite).

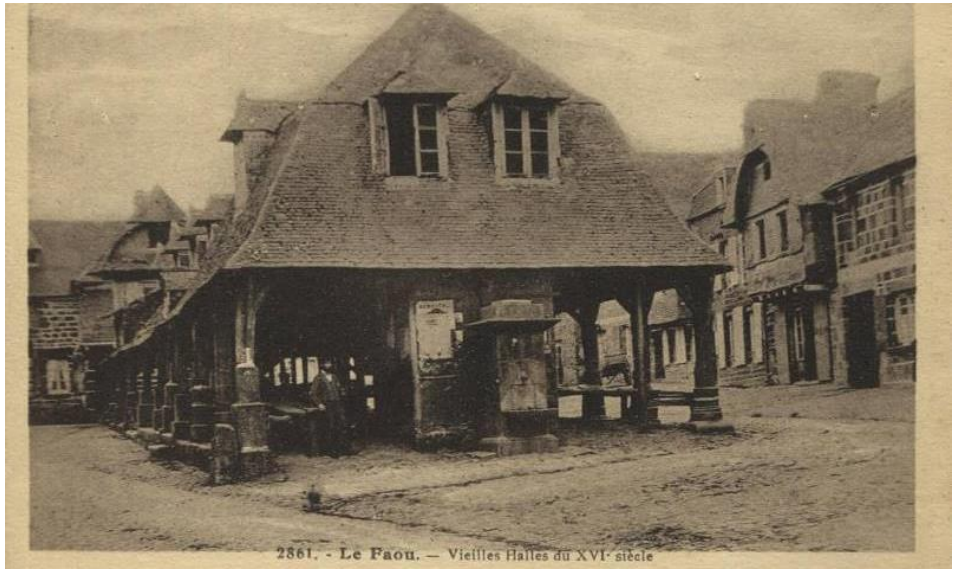

Les halles du 17e siècle détruites en 1898. Carte postale. Coll. Jean-Luc Quémard.

5, place des Résistants et Fusillés.

5, place des Résistants et Fusillés. Maison en maçonr encadrée par deux maisons en pan de bois.

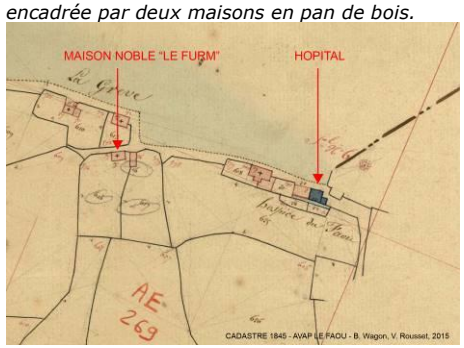

Le quartier de la grève Saint-sauveur. Plan cadastral (extr 1845.

. La prison

Avant 1670, la prison se situait dans la maison 3, place des Résistants et Fusillés dont la façade conserve encore l'écu du seigneur du Faou – les armes sont aujourd'hui martelés. De 1670 à 1867, la prison fut transférée au n° 3, place des Résistants et Fusillés (cadastre de 1845 : parcelle 466).

. L'hôpital Saint-Antoine

Une aumônerie pour les pauvres et les malades appartenant aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem est attestée par une charte de 1160. Chargé d'accueillir les pèlerins marchant vers Saint-Jacques de Compostelle dont la statue de l'apôtre figure sous le porche de l'église Saint-Sauveur, l'ordre possédait un hôpital dédié à saint Antoine dès le début du 16e siècle, au moins.
Si l'on ignore l'emplacement de cet établissement, les textes permettent de le situer à cette époque au sud de la rivière près de l'église paroissiale Saint-Sauveur où il avait été transféré. Devenu propriété communale à la Révolution, il périclita jusqu'à sa destruction en 1941.

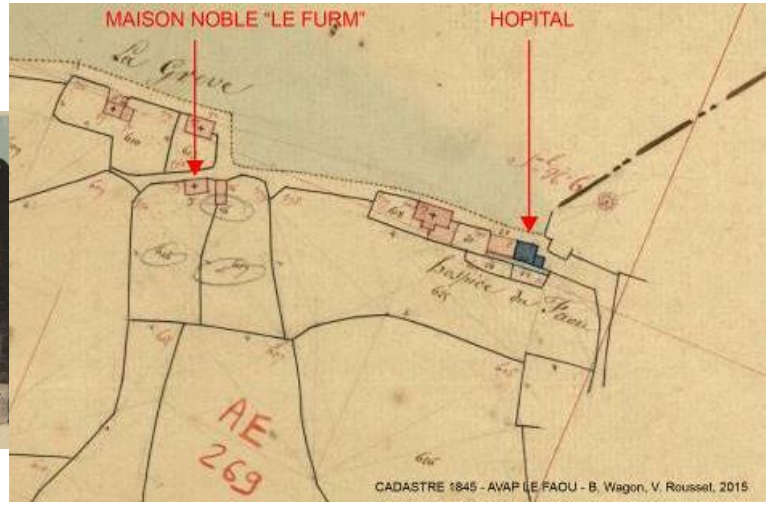

L'hospice du Faou. Plan cadastral (extrait) de 1845. En bleu, l'ancien hospice.

. La grève Saint-Sauveur

L'urbanisme linéaire de la Grand-rue et de la rue de Rosnoën constitue la caractéristique majeure du bourg Saint-Sauveur. Sur la rive droite de la ria se sont développées cependant quelques constructions dont l'hôpital Saint-Antoine attesté au début du 16e siècle et la maison noble Le Furm (17e siècle). Ce quartier, augmenté au 19e siècle, a fait l'objet au 20e siècle de quelques extensions de type pavillonnaire.

16, route de la Grève. Ancienne maison noble Le Furm

Rue du Général de Gaulle, immeuble reconstruits entre 1860 et 1880.

Entrée en ville et la place aux Foires. Carte postale, vers 1900. Coll. Jean-Luc Quémard. Le photographie est situé route de Châteaulin.

La place aux Foires. A droite, la mairie et l'école.

L'écurie

Les travaux d'aménagement urbain au 19e siècle

. L'élargissement de la Grand-rue

Le projet d'élargissement de la Grand-rue est réalisé sous l'impulsion de Napoléon III dès 1860. Aménager et faciliter le passage des charrois chargés des bois de chêne et de hêtres provenant de la forêt du Cranou, laquelle constitue le poumon économique de la communauté sera dès le 17e siècle la préoccupation première des édiles gouvernants.
Il s'agit de couper dans un tissu inscrit depuis les 16e et 17e siècles, au moins. Une dizaine de maisons, sans doute à façade en pan de bois, seront ainsi rabotées (sinon reconstruites) pour laisser place à des élévations en maçonnerie de pierre de taille (granit) ou en maçonnerie de moellons enduite strictement ordonnancées.

. La place aux Foires et la mairie-école

La place aux Foires est aménagée au sud-est entre la place aux Bêtes et de la motte féodale. Les plans de la mairie-école sont confiés à l'architecte Gassi ; la construction du bâtiment débute en 1882 : le corps central à corps en avancée sous fronton est destiné à la mairie, les deux ailes à l'école des filles (au sud) et à l'école des garçons (au nord). Le bâtiment est complété de deux ailes entre 1904 et 1911.

. Le monument à la mémoire de MM. De Pompéry

La statue, allégorie de l'agriculture, fut financée par Edouard de Pompéry en 1884 en l'honneur de ses deux frères décédés. Théophile et Henri, du Maloi du Parc de Rosnoën, s'étaient destinés aux conseils auprès des paysans, expérimentant de nouvelles méthodes de culture (assolement quadriennal, utilisation d'engrais marins…). Henri fut maire de Rosnoën et disparut en 1882. Son frère, Théophile, fut conseiller général du Faou puis président du comice agricole du Faou et député ; il publia en 1871 le « Nouveau guide du cultivateur breton ». Il mourut en 1880. Une statue réalisée par le sculpteur parisien Mathurin Moreau en 1884 lui rend hommage.

La mairie avec ses deux ailes avant la construction des deux pavillons latéraux. Cl. Villard. Dans Ar Faou, n°3, 2001. A droite, la mairie en 2016

Le « haras » - La station de monte

Une station de monte rattachée au haras d'Hennebont est créée au Faou (place aux Cendres) en 1874. L'activité s'a en 1974

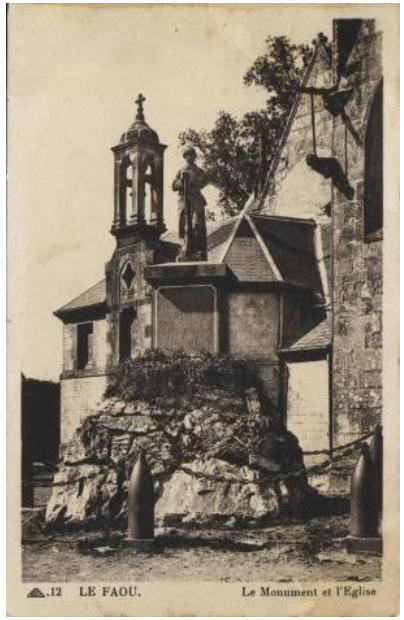

Le Monument aux morts, 1918 - 1918. Carte postale, vers 1900. Coll. Jean-Luc Quémard. Le monument était situé au chevet de l'église Saint-Sauveur.

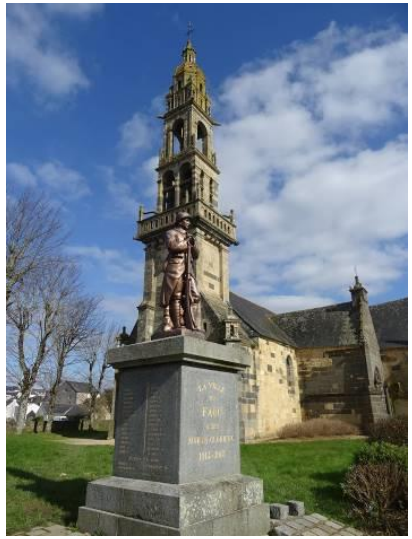

Le monument aux morts après son transfert au sud-ouest de l'église.

Le 20e siècle

Elevé à la gloire des hommes de la commune tombés pendant la Première Guerre mondiale – le Faou, d'une population de 1311 habitants, compta 64 tués - le monument aux morts fut décidé par le conseil municipal en 1920. Il est réalisé l'année suivante par le M. Kerinec qui place au sommet d'un socle de rochers une statue d'un Poilu commercialisée par la Maison Jacomet (Vaucluse). Les commémorations gênant la circulation sur l'artère principale du bourg, le monument est déplacé au sud-ouest de l'église Saint-Sauveur en 1999.

Le réseau d'eau domestique est installé en 1950 précédé en 1894 par l'installation de pompe pour l'adduction d'eau provenant d'une source léguée en 1894.

Le Faou. Le vieux moulin. La chapelle. Carte postale, vers 1900. AD 29. La chapelle Saint-Joseph (1541) détruite en 1954. Au second plan, l'ancien moulin converti en 1850 en minoterie.

Le Faou. Rue de Brest (actuelle route de Landernau. Hôtel de Bretagne. Carte postale, vers 1900. AD 29. La chapelle Saint-Joseph et son clocheton. Au second plan, la minoterie.

La même vue que la photo précédente, en 2016.

Le quartier Saint-Joseph

Le quartier, de la vicomté du Faou, dépendait de la seigneurie de Keranroy. Au nord, et au-delà du pont, la voie traversant le quartier Saint-sauveur donnait directement sur la place Saint-Joseph et sa chapelle paroissiale. A son contact, se situait le grand moulin banal, établi sur la rivière – l'ouvrage sera transformé en minoterie en 1840 avant de devenir une conserverie de légumes et de coquillages.

. La chapelle Saint-Joseph

Ce quartier, moins développé que le quartier Saint-Sauveur au sud, s'organisait autour de la chapelle Saint-Joseph construite en 1541. Vendue comme bien national en 1795, elle servit d'entrepôt jusqu'en 1829. En ruine en 1938, elle fut détruite en 1954. Derrière l'édifice, se trouvait, le moulin sur la rivière et des chantiers de construction navale.
Le plan cadastral de 1845 ainsi que plusieurs cartes postales des années 1900 nous livrent l'image de cet édifice de dimensions assez modestes et à chevet semi-circulaire. Sa façade occidentale à portail en plein cintre s'agrémentait d'un clocheton ouvert abrité sous une couverture à quatre pans.

. Le four banal

Le quartier possédait son four banal, dit « Four du Quinquis » (du breton Ar kinkis signifiant palissade de château) ou de « Keranroy ». Isolé sur la place au nord de la chapelle pour garantir les habitations d'un incendie, il est cité dès 1524 et rapporte alors au seigneur du lieu la somme de 40 sols et un denier. En 1681, le four ruiné contraint les habitants à faire cuire leur pain au four de Saint-Sauveur. Une fois restauré, il est remis en fonction. Vendu comme bien national à la Révolution (il appartenait alors aux Lorgeril), il est acquis en 1796 par ses occupants, François Rosmorduc et Marguerite Nédélec. Le bâtiment fut détruit entre 1916 et 1920.

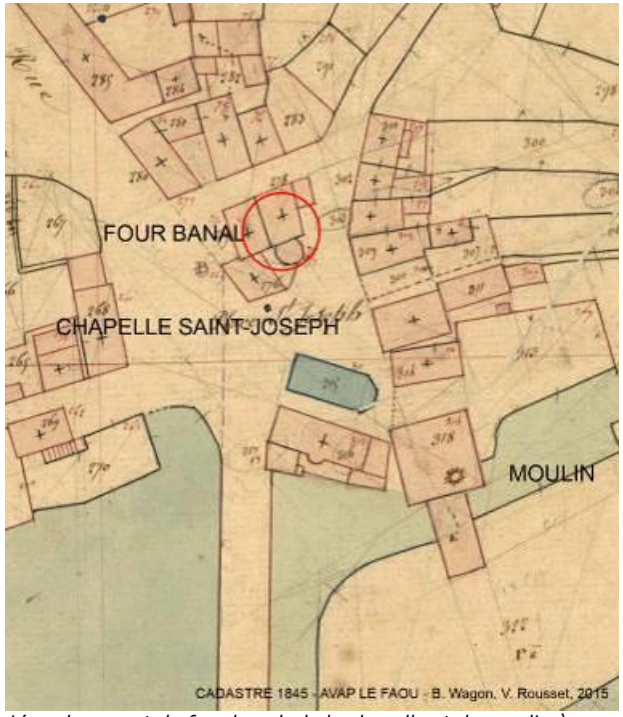

L'emplacement du four banal, de la chapelle et du moulin à eau.

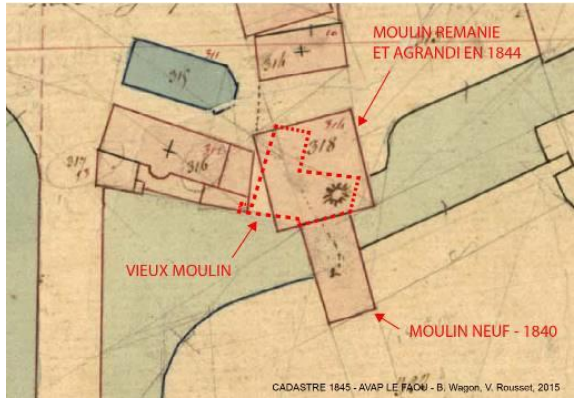

Le moulin banal. Plan cadastral de 1845 (extrait).

Ancien lavoir

Bouche de la conduite du ruisseau du lavoir, impasse de la Rive

. Le moulin banal

Le moulin médiéval à grain (13e siècle ?) est cité en 1524 lorsque le vicomte du Faou, Charles de Quellenec, fait agrandir l'étang (le bief) en amont en noyant les terres qui le bordent. En 1840, le moulin est transformé en minoterie par les frères Musellec qui lui adjoignent, côté sud, un « moulin neuf » à deux roues. En 1844, le « moulin vieux » est remanié et agrandi selon les dispositions conservées aujourd'hui encore.

. Un ancien lavoir

Un ancien lavoir se situe dans une impasse perpendiculaire à la rue de la Rive, au niveau des 33 et 35 rue de la Rive. Il est alimenté par un d'un petit ruisseau dont les eaux sont canalisées et rejetées dans la rade.

. La forme urbaine

Le noyau ancien se concentre autour de la place occupée par la chapelle Saint-Joseph et le four banal. Sur la rue de la Rive, longeant le port avant l'aménagement des quais au 19e siècle, deux maisons attestent de l'occupation au moins dès le 16e siècle.

Maisons du 16e siècle, rue de la Rive

Vue du port du Faou. Dessin de Louis François Cassas, vers 1776.

Le port du Faou. Eugène Boudin. Par son mariage en 1863 avec Marie-Anne Guédès, originaire de Ruzaden (commune de Hanvec), le peinte séjourna au Faou auquel il consacra plusieurs tableaux.

Les banques de la rivière. Eugène Boudin, 1873.

Le port (site inscrit le 9 juillet 1927)

Les activités du port, dédiées à la construction navale et au commerce, sont mentionnées dans les textes dès le 15e siècle. Nous savons qu'en 1524 la gestion du port est confiée à un fermier du vicomte – gestion qui tout au long de l'Ancien Régime rapportait des redevances à la vicomté. **L**e port, uniquement accessible à marée haute, ce qui limita son trafic, assurait le transport de bois d'œuvre provenant de la forêt du Cranou, propriété des vicomtes (une partie se situe sur l'ancienne communauté de Rumengol). En 1524, on dénombre au moins 3 artisans, au minimum, sans doute des charpentiers dans la construction navale, qui possèdent des maisons avec ouvroirs sur la « rive de la mer ».

En 1543, deux ouvroirs sont dits implantés du côté de Saint-Sauveur, deux autres du côté nord du port. Au 19e siècle se développe le commerce du sable recueilli dans la rade pour servir à la fabrication d'engrais marins. Le désenvasement assure chaque année la fréquentation du site jusqu'en 1923. On compte, en 1910, 2 vapeurs, 2 trois-mâts, 2 bricks, 22 goélettes, 6 dundees, en plus des 958 bateaux naviguant au bornage et 898 barques pour les engrais marins.

. Le bois pour la Marine (17e siècle)

A partir des années 1650 et grâce à la création de l'arsenal de la flotte du Ponant à Brest, le port devint un lieu essentiel dans le transport des bois de chêne et de hêtres provenant de la forêt de Cranou. Dès 1685, celle-ci ne pouvant suffire, l'approvisionnement dut se faire aussi dans d'autres contrées de la région.

En 1701, Louis XV achetait la forêt pour la donner à la Marine. Troisième port de la rade de Brest sous l'Ancien Régime – un tiers des bateaux de la rade de Brest était construit ici au 17e siècle - Le Faou était attaché aux *transports des bois du roy de la forest à la grès du Faou* (mention de 1757).

Au 18e siècle, on compte plusieurs armateurs.

A droite, Le Faou. Dessin De la Pylaie, graveur Schroeder. 19e siècle. AD 29, 11 Fi 18.

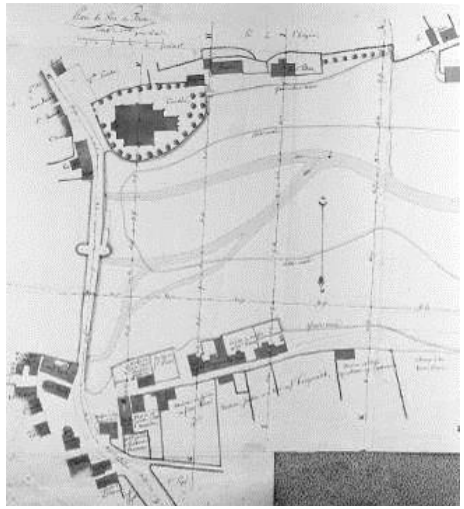

Plan du port du Faou, vers 1820. Partie est. AD 29, 49 J. Cl. Inventaire. Les quais ne sont pas aménagés.

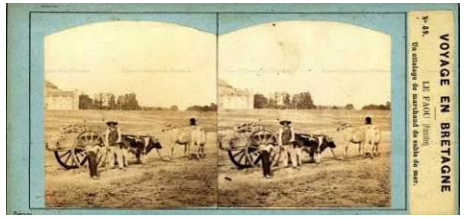

Le Faou. Un attelage de marchand de sable de mer. 1857. Voyage en Bretagne, n°83. AD 29, 24 Fi 26.

. Les travaux d'aménagement des quais (19e siècle)

Au début du 19e siècle, on aménagea des quais maçonnés - le pont devant jusque-là servir à l'accostage des bateaux.
Les travaux débutent en 1835 par la cale-embarcadère construite avec la pierre provenant d'une carrière, Runjoaïc, située entre le Faou et Rumengol (quai de l'Ouest) ; ils étaient achevés en 1840. Le quai de Quélen fut mis en œuvre dès cette année et fut prolongé jusqu'au pont en 1878-1879.

Le quai du Centre, situé entre le quai de Quélen et la darse, fut terminé en 1882. Le port fut actif jusqu'au début du 20e siècle : des sloops (caboteurs) des bagou-minou (chaloupes sablières) assuraient le transport de bois de feu et de construction, de sable d'amendement, de vin et de grains…

Les bateaux de sable en file indienne. Vers 1900. Coll. Jean-Luc Quémard.

Les quais en 2016

. L'activité du port vers 1900 – 1910

La darse. Coll. Mairie du Faou.

Le chargement du sable. Coll. Mairie du Faou.

Les tas de sable. A second plan, l'église Saint-Sauveur. Coll. Mairie du Faou.

Bateau à vapeur. L'embarquement et le départ. Coll. Mairie du Faou.

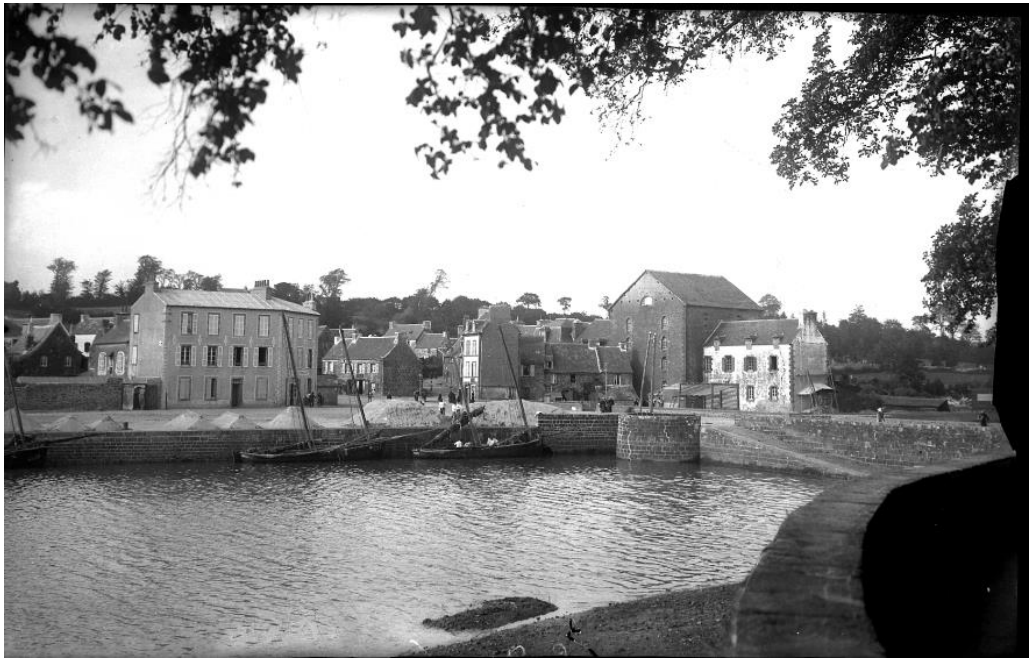

Le port, la minoterie et le « moulin neuf » en 1909.

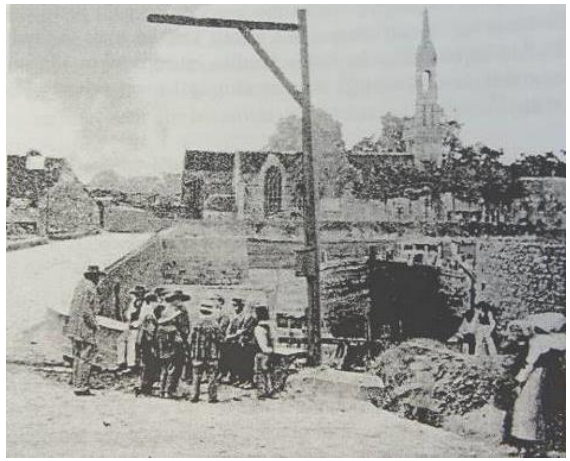

Le port et le pont en 1857. Photo de Furne et Tounier. Dans Oubliée du port du Faou et de la Forêt du Cranou. Ar Faou, date. Le pont avant l'aménagement des quais est.

Le Faou. Vue prise de la route de Brest. 1857. Voyage en Bretagne, n°83.
AD 29, 24 Fi 24. Le pont avant l'aménagement des quais.

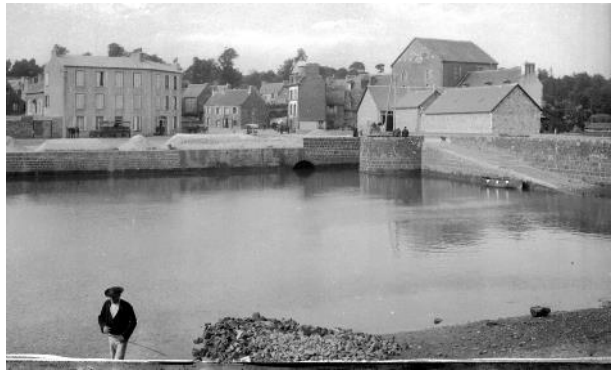

Le port et le pont. Carte postale, vers 1900. Coll. Mairie. Le pont après l'aménagement des quais.

Le pont

C'est un gué qui dut précéder le pont en pierre cité au 15e siècle. Lieu de passage indispensable pour les marchandises et les bois transportés vers le port, l'ouvrage fut sous l'Ancien Régime une source de revenus pour la vicomté qui imposait un péage. La forme actuelle de l'ouvrage appartient sans doute à une phase de reconstruction du 17e siècle.

Le pont, long de 140 m, se composait de trois arches dont deux supportées par une pile à bec figurant sur le plan dressé en 1764 par l'ingénieur des Ponts et Chaussées Charles Le Roy. Il fut diminué lors de l'aménagement des quais entre 1835 (ingénieur Desbordes) et 1882 (ingénieur Planchat).

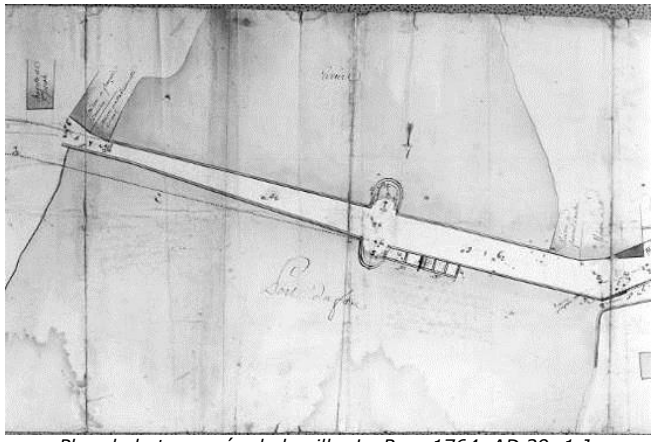

Plan de la traversée de la ville. Le Roy, 1764. AD 29, 1 J.

Le pont en 2016. La pile initialement centrale se trouve depuis le 19e siècle à l'extrémité nord de l'ouvrage.

Les laveuses. Carte postale vers 1900. Coll. Jean-Luc Quémard.

L'emplacement de l'ancien lavoir aujourd'hui pris par les vases. Est encore visible l'escalier menant au lavoir.

Les lavoirs

Un ancien lavoir, sans doute enfoui aujourd'hui sous les vases de la rivière, était accessible depuis le pont par un escalier en pierre. Un autre lavoir se situait dans la ria en amont du pont.

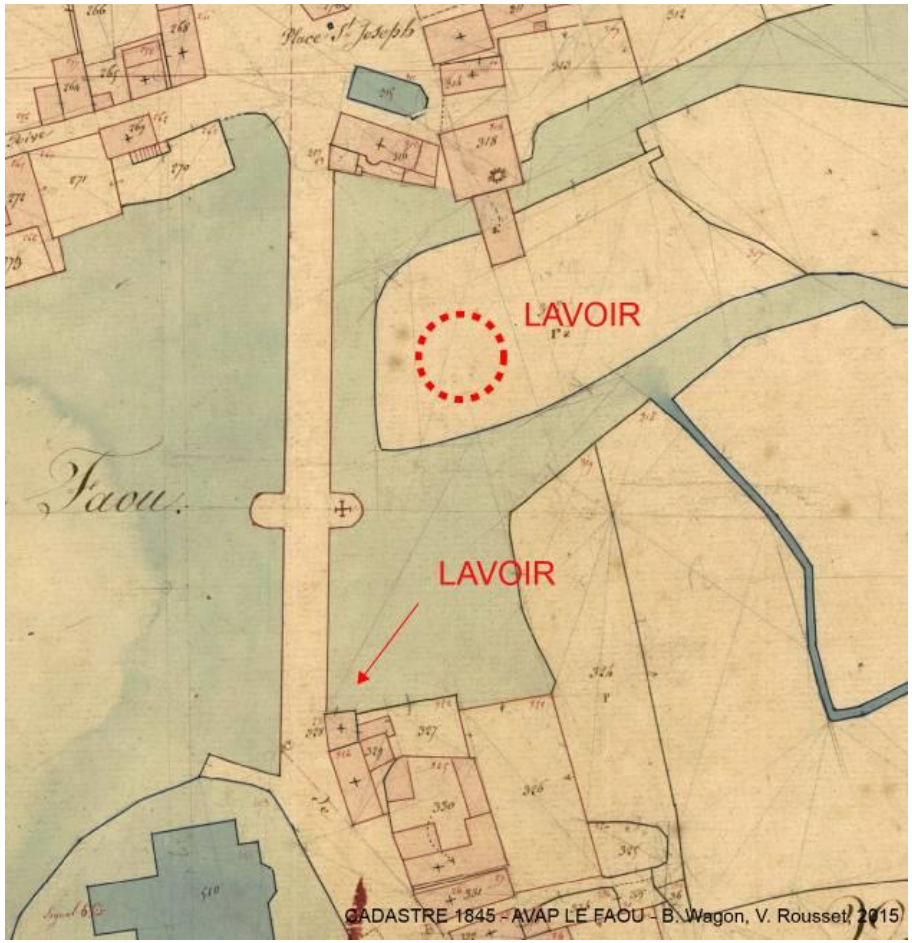

Plan cadastral de 1845. Détail sur Rumengol

Le pardon de Rumengol. L'église. Le clocher. Carte postale, vers 1900. AD 29.

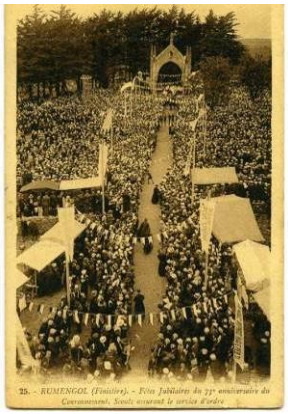

Rumengol. Fêtes jubilaires du 75e anniversaire du Couronnement, Scouts le service d'ordre. Carte postale, vers 1900. AD 29.

RUMENGOL (site classé le 9 juillet 1927)

Le petit bourg est implanté sur une colline (d'où le toponyme *run* signifiant tertre) à 2 km du bourg du Faou, sur un lieu de culte mentionné dès le 11e siècle – un ancien lieu de culte druidique alimente le légendaire local. La communauté de Rumengol, dépendante de Hanvec jusqu'en 1801, fut rattachée à celle du Faou en 1971. Dévolu au pèlerinage à la Vierge, le bourg s'accrut au cours du 19e siècle en raison de la montée démographique et la revitalisation des deux pardons annuels, le dimanche de la Trinité et le 15 août, jour de l'Assomption de la Vierge.

. L'église paroissiale Notre-Dame et son pardon

Dans la seconde moitié du 15e siècle, les Quélennec, vicomtes du Faou, mirent en chantier une église de plan en croix latine, sans doute à l'emplacement d'une église antérieure. L'Adoration des Rois Mages, sculptée sur le tympan du porche sud (première moitié du 15e siècle) et attribuée à l'atelier de l'Elorn, accueille les fidèles. Sur le portail, l'Annonciation (milieu du 15e siècle) est dominée par la figure de Dieu bénissant. Les sculptures des apôtres ont été ajoutées dans la première moitié du 17e siècle dans le porche sous des dais gothiques.

Le calvaire, déplacé en 1925 dans le cimetière actuel, est l'un des plus anciens de Bretagne. Il se situait à l'origine près du porche sud dans le cimetière. Il porte les armes de Jean de Quélennec, vicomte du Faou et amiral de Bretagne, et de Marie de Poulmic, mariés en 1433.
Le massif occidental et le clocher furent commencés en 1536 : de style gothique flamboyant, ils intègrent un décor de la première Renaissance.

La chambre forte nord fut ajoutée en 1631, la chapelle des fonts baptismaux en 1669, la sacristie sud en 1699. L'orgue de 1671, œuvre de Thomas Dallam, fut remanié en 1876 avec le remplacement de la partie instrumentale - la tribune néo-gothique datant de 1861.
Pour répondre au nombre toujours croissant des pèlerins, l'édifice fit l'objet d'un grand chantier entre 1731 et 1754 : le chœur fut agrandi en cul-de-lampe (1733), la nef reconstruite (elle était achevée en 1754) et les bras du transept doublés. L'enclos et l'ossuaire furent démantelés au milieu du 19e siècle lorsque le renouveau du pèlerinage marial entraina l'aménagement d'un nouvel espace d'accueil et la réalisation d'une chapelle de plein air de style néogothique, la « chapelle du Couronnement » en 1880 d'après les plans de Gustave Bigot.

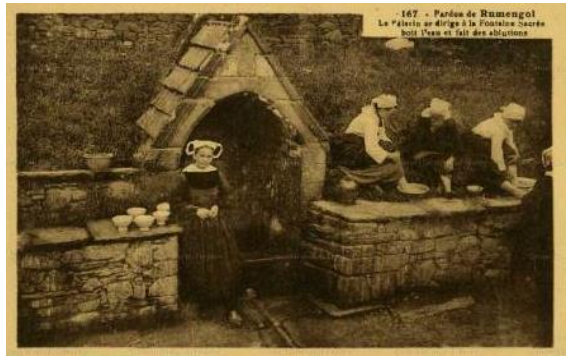

Pardon de Rumengol. Le pèlerin se dirige à la fontaine sacrée, boit l'eau et fait des ablutions. Carte postale, vers 1900. AD 29.

La fontaine Notre-Dame. A droite en haut, saint Fiacre. En bas, saint Guénolé et l'Annonciation.

. La fontaine Notre-Dame

Considérée comme miraculeuse, la fontaine fut implantée vers 1500 à quelques dizaines de mètres de l'enclos paroissial à l'emplacement d'un lieu de culte ancien. En contrebas de la route, elle est enserrée d'un mur et accessible par deux escaliers de pierre. La niche voûtée qui abrite les eaux est ornée de trois bas-reliefs représentant Saint Fiacre, Saint Guénolé, et une Annonciation, qui pourraient dater l'ensemble du 16e siècle. La fontaine fut restaurée en 1792 (on lit l'inscription : J ; GUEGUEN ; F.)

. Le presbytère

Le bâtiment fut bâti à l'emplacement de l'ancien presbytère placé à l'ouest de l'église Notre-Dame et détruit en 1868. Il fut construit peu après 1870 d'après le projet de l'architecte Gustave Bigot - les travaux furent exécutés par l'entrepreneur Armand Gassis de Châteaulin.

. Les maisons antérieures au 19e siècle

Une poignée de maisons seulement constituait le « village » de Rumengol : un noyau placé auprès de la fontaine ainsi qu'un ensemble bâti à l'ouest de l'église comprenant quelques maisons juxtaposées, une maison isolée au nord-ouest et le presbytère placé sur le devant du portail ouest de Notre-Dame.

Maison située près de la fontaine et datée de 1661. A droite, maison du 17e siècle implantée au nord-ouest de l'église.

Les immeubles implantés le long de la rue dans la seconde moitié d siècle – début du 20e siècle.

. L'évolution urbaine du 19e siècle au début du 20e siècle

De simple « village », composé de quelques maisons en 1845, Rumengol s'accroit dès la seconde moitié du siècle en un village rue où se juxtaposent des maisons tripartites, de type urbain, constituant autant de lieux d'accueil et d'auberges destinés aux pèlerins. La période voit ainsi la transformation d'un lieu rural en un développement urbain, resté toutefois restreint.

Superposition du cadastre de 1825 sur le cadastre actuel.

La chapelle Saint-Jean-Baptiste en 1998. Archives STAP.

La chapelle Saint-Jean-Baptiste en 2016

Le monument aux morts

La chapelle Saint-Jean-Baptiste
L'édifice, en ruine, se situe à la sortie du bourg de Rumengol vers la forêt du Cranou. Elle fut construite en 1829 sur les plans de l'architecte Dumoutier pour décharger l'église Notre-Dame lors de l'afflux des pèlerins. Le pignon ouest s'écroula en 1830. Elle fut reconstruite en 1844 par l'entrepreneur Félix Caron de Plouay.

Le monument aux morts
Le monument aux morts lors de la Première Guerre mondiale fut placé au sud-est de l'église d'où il dominait le cimetière de l'église (ce dernier fut déplacé au nord en 1925).

La maire-école
Commune indépendante depuis, 1801, le bourg de Rumengol se dota d'une mairie-école en 1870 sur les plans de l'architecte A. Marie de Brest. Le bâtiment regroupe le logement de l'instituteur, la salle de la mairie et une salle de classe divisée en deux pour accueillir séparément filles et garçons.

La croix de Kercadiou
Elle est l'œuvre du sculpteur morlaisien Yann Larc'hantec (1871). La colonne est ornée de bâtons écôtés (motif en usage à la fin du 15e siècle et au début du 16e siècle), le socle des instruments de la Passion.

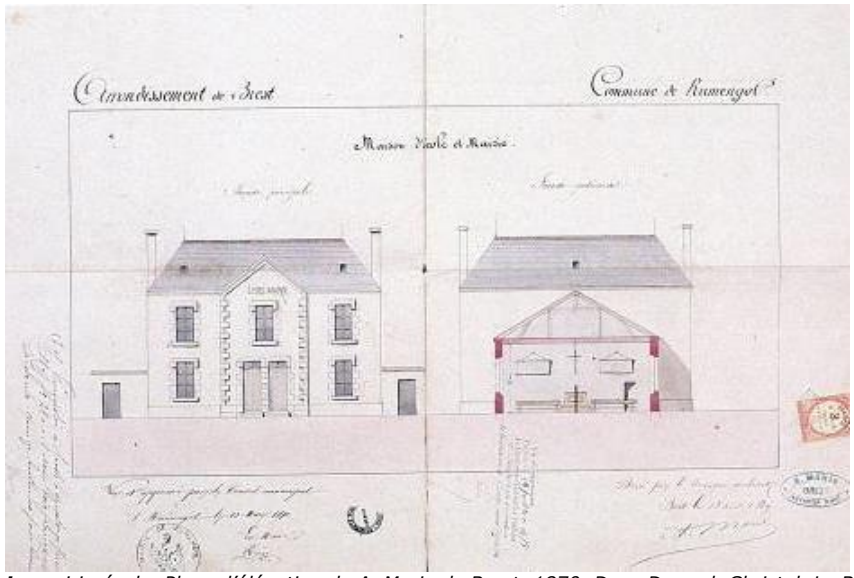

L*a mairie-école. Plans d'élévation de A. Marie de Brest, 1870. Dans Douard, Christel, Le Bris du Rest, Erwan, Toscer-Vogel, Catherine, Entre mer et fleuve. Le Faou et son canton. Finistère. Inventaire des monuments et des richesses artistiques de la France. Images du patrimoine, 1998, p. 39.*
A droite, la croix de Touloudu, sur la route entre le Faou et Rumengol, détruite par la foudre le 6 mars 2017.

La scierie hydraulique de Pont-Coat vers 1920.
Coll. Jean Cadec. Dans : Ar Faou, n°5, 2003.

Le bief du moulin de Pont-Coat

La forêt du Cranou

L'activité industrielle de la commune aux 19e et 20e siècles

. La scierie hydraulique de Pont-Coat (Pont-de-Bois) à Rumengol

C'est le long de la départemental n°42 reliant le Faou à Rumengol que fut créée la première scierie hydraulique de la région qui fonctionna jusqu'en 1939, année où, concurrencée par l'arrivée des usines électriques, elle dut fermer ses portes.
L'aventure débute en 1844 lorsque quatre négociants de Brest acquièrent des terres appartenant aux meuniers de Touloudu. M. Monjarret, Levier et Peyron, font ainsi creuser le canal qui alimentera les futurs moulins à tan et une scierie hydraulique qui serviront aux traitements des bois de la toute proche forêt du Cranou. Lattes, merrains, rais confectionnés à Pont-Coat étaient livrés dans la région via le port du Faou.

. La scierie Morvan au Faou.

L'entreprise est fondée rue de Châteaulin en 1906 par Joseph Morvan. Faute de cours d'eau, les machines seront actionnées par une chaudière à vapeur. Morvan, qui devient l'un des marchands de bois les plus important de la région, est le principal employeur de la commune – en 1936, il est à la tête d'une quarantaine de personnes, scieurs, charretiers, charpentiers de marine. Les charretiers sont chargés du transport des bois de la forêt du Cranou, puis vers le port où les matériaux partent pour l'Angleterre. Entre 1944 et 1951, l'entreprise ranime ainsi la construction navale au port du Faou en sortant de ses ateliers canots, vedettes, chalutiers et en 1948 le dundee Ar Faou de 169 tonneaux. Vers 1950, 3000 tonnes de bois sont traitées par an : la matière première provient non seulement de la proche forêt du Cranou – pour un tiers – mais aussi du centre de la France, d'Amérique et d'Allemagne. Dans les années 1980 pourtant, et sous le joug d'une nouvelle ère industrielle, l'entreprise Morvan dut fermer ses portes.

. Le four à chaux de la grève

Un four à chaux qui a pu être antérieur au 19e siècle était situé près du port sur la rue de la rive (actuelle parcelle 119 – 35, rue de la Rive). En 1855 sa cheminée se dressait encore sur la rive de la rade. Un premier four avait été construit en 1783 par Yves Nouvel, négociant et premier maire de la ville, dans un lieu-dit disparu, Kéridem.

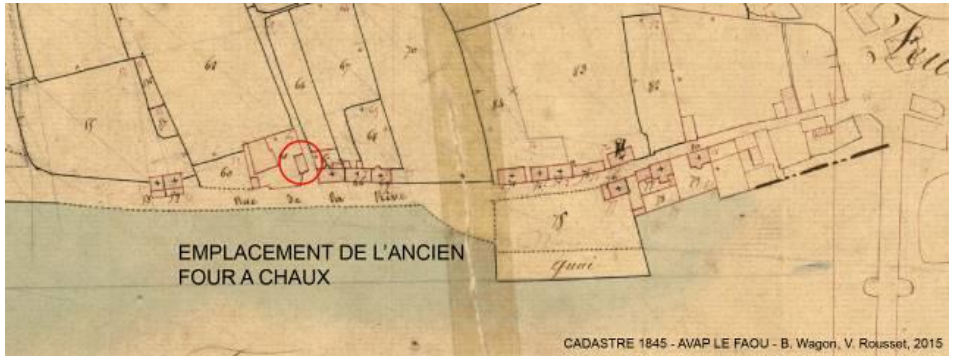

Situation de l'ancien four à chaux sur le plan cadastral de 1845.

La minoterie construite en 1844. Sur son flanc sud, le « moulin neuf » aujourd'hui détruit. Coll. Mairie

La minoterie devenue conserverie

Vue du bief. Vers 1930 ? Coll. Mairie du Faou.

Vue du bief. Vers 1930 ? Coll. Mairie du Faou.

. Saint-Joseph : de la minoterie à la conserverie

Une minoterie est créée en 1840 (achèvement en 1844) par les frères Musellec à l'emplacement du moulin banal que Mathieu Musellec avait acquis pour un tiers en 1810. Ce dernier est marin, patron de la gabarre « La Marie-Françoise » et agriculteur. Ses deux fils après être devenus propriétaires de la totalité de l'ouvrage se lancent dans un nouveau projet consistant à l'édification près du vieux moulin d'un « moulin neuf » à deux roues hydrauliques destinés à la fabrication de la farine.

En 1863, l'usine possédait six paires de meules qui firent la fortune de Jean, lequel avait également créé un atelier de menuiserie. Après son décès et plusieurs successeurs, l'établissement ferma ses portes en 1895 et sera vendu en 1900 à Mathieu Abgrall, marchand de bois pour être loué en 1902 à un conserveur spécialisé dans la mise en boite de légumes et de coquilles Saint-Jacques. Vers 1970, l'usine, première en France, emploiera jusqu'à une centaine de personnes. Elle ferme ses portes en …..

Le bâtiment de la minoterie/conserverie domine le quartier Saint-Joseph et le port.

La cheminée de la conserverie

Le bief de la minoterie réaménagé au 19e siècle.

. Images du bief de la minoterie

Partie est du bief. 2016.

Partie ouest du bief. 2016.

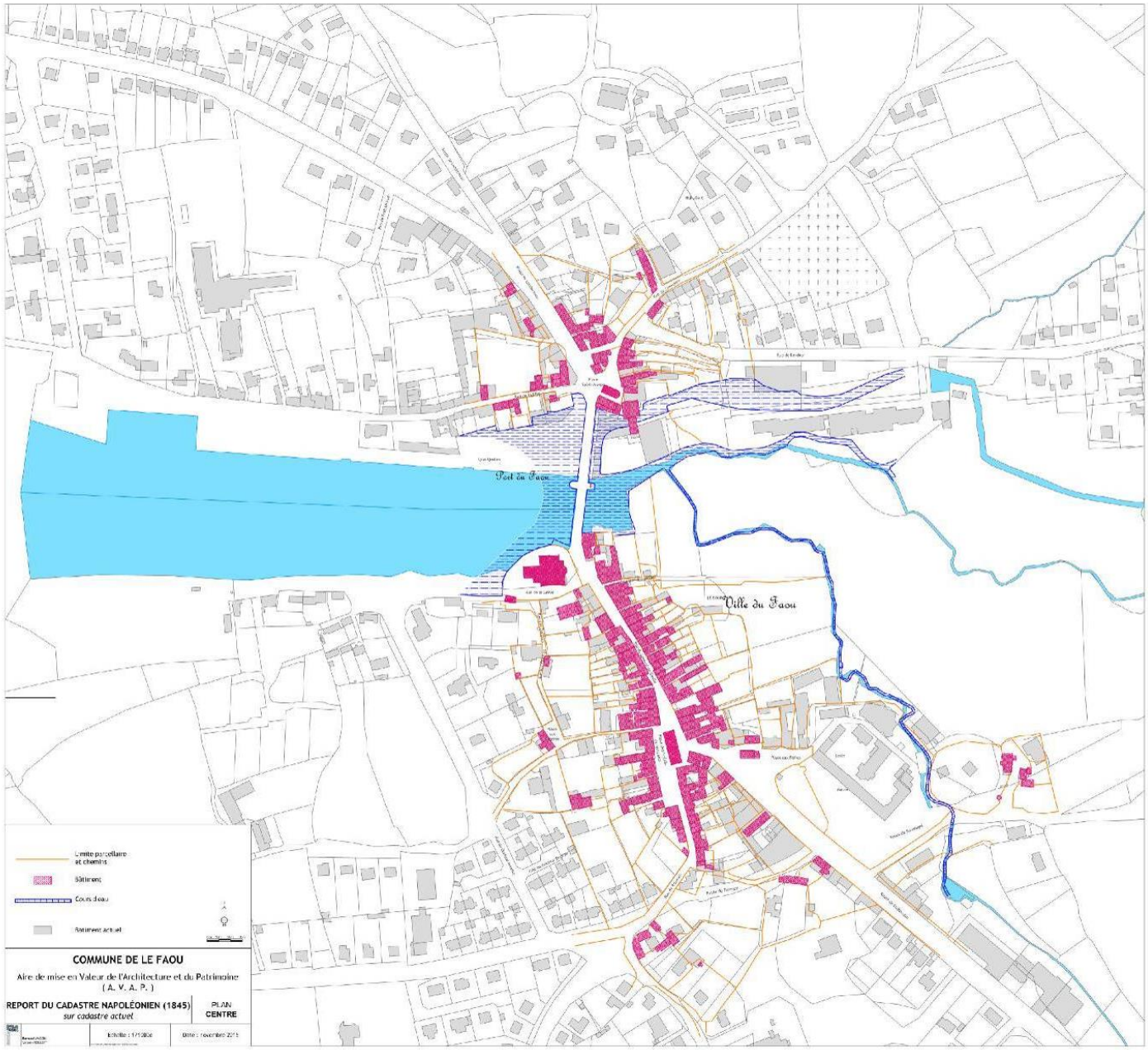

Report du cadastre de 1845 sur le cadastre actuel

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Coquil (Christophe), Une enceinte fortifiée au Faou, Ar Faou, n°6, 2004.
Douard, Christel, Le Bris du Rest, Erwan, Toscer-Vogel, Catherine, Entre mer et fleuve. Le Faou et son canton. Finistère. Inventaire des monuments et des richesses artistiques de la France. Images du patrimoine, 1998.
Inventaire du patrimoine de la région Bretagne, http://inventaire-patrimoine.region-bretagne.fr/
Quère, Michel, Le Faou – ZPPAUP, 1991, rapport de présentation.
Danguy du Désert (Mad), A la recherche des armes de la famille du Faou. Ar Faou, n°2, 2000.
Danguy du Désert (Mad), L'activité oubliée du port du Faou et de la Forêt du Cranou. Ar Faou, date.
Danguy du Désert (Mad), La scierie hydraulique de Pont-Coat en Rumengol – 1844-1939 – La première scierie de la région. Ar Faou, n°5, 2003.
Danguy du Désert (Mad), La scierie Morvan au Faou. Ar Faou, n°5, 2003.
Danguy du Désert (Mad), Le calvaire de Rumengol déplacé. Ar Faou, n°9, 2007.
Danguy du Désert (Mad), Le four à chaux de la grève. Ar Faou, n°5, 2003.
Danguy du Désert (Mad), Le four du Quinquis. Ar Faou, n°5, 2003.
Danguy du Désert (Mad), De l'hôpital à l'hospice. Cinq siècles d'assistance au Faou. Ar Faou, n°3, 2001.
Danguy du Désert (Mad), De l'hôpital à l'hospice. Cinq siècles d'assistance au Faou. Ar Faou, n°7, 2005.
Danguy du Désert (Mad), Le Furm : une ancienne maison noble, au Faou, sur la grève saint-Sauveur, Ar Faou, n°10, 2008.
Danguy du Désert (Mad), Des moulins et des hommes dans la région du Faou, Ar Faou.

SOURCES ICONOGRAPHIQUES

Fonds Jean-Luc Quémard (cartes postales).
Fonds photographique de la mairie du Faou.
Dossier de protection MH, STAP du Finistère.
Fonds Villard, STAP du Finistère

C.2. TYPOLOGIE DU BÂTI

C.2.1. La Ville et le bourg de Rumengol

Venelle pavée de galets et perpendiculaire à la rue du Général de Gaulle au niveau du n° 6, rue du général de Gaulle.

3 bis, place des Fusillés et Résistants

Rue de Rosnoën. Un mur haut et continu cadre avec le front bâti en vis-à-vis la rue de Rosnoën prolongeant la rue du Général de Gaulle.

Venelle entre le 28 et le 30 rue du Général de Gaulle.

Venelle entre le 50 et le 52 du Général de Gaulle

Rue des Cendres. De hauts murs en pierre qualifient le caractère rural de cette rue.

Saint-Sauveur : le réseau viaire

La Grand-rue

La ville se développe en un bourg linéaire constitué le long d'un axe nord-sud, la Grand-rue (actuelle rue du Général de Gaulle) prolongée par la rue de Rosnoën. Cette voie s'élargit sur la place des Fusillés et Résistants où se situait la halle pour s'infléchir sur quelques mètres vers l'est sur la place aux Bêtes. C'est ici que fut placé le four banal, à l'écart des habitations pour les préserver de tout incendie.

Les rues

Les voies, étroites ou larges, sont bordées par des fronts bâtis et/ou des hauts murs en pierre (départ de la rue de Rosnoën, rue des Cendres).

Les venelles et passages privés

Ces espaces aménagés entre les maisons étaient pavés comme en attestent quelques sols de galets de la rade conservés. Le passage d'accès à la cour de l'immeuble au 3 bis, place des Fusillés et Résistants adopte un profil légèrement bombé bordé de deux caniveaux.

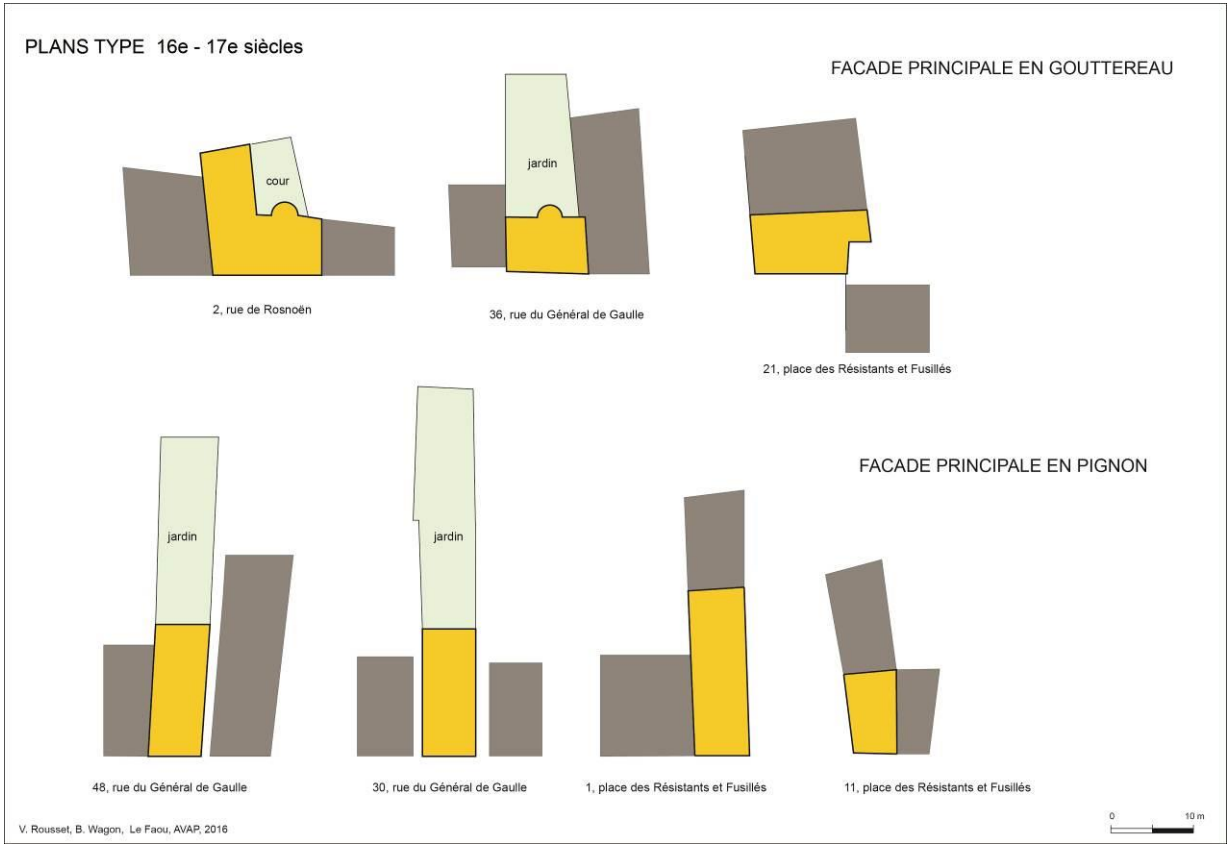

28, 30 et 32, rue du Général de Gaulle. Façade pignon.

36, rue du Général de Gaulle. Façade en gouttereau.

Le parcellaire de Saint-Sauveur

La ville fit l'objet d'une phase de construction importante aux 16e et 17e siècles, sans doute sur l'emprise de constructions antérieures dont on ne connait pas, néanmoins, les vestiges. En témoignent les maisons de la Grand-rue, de la rue de Rosnoën et de la place des Fusillés et Résistants.

Rue du Général de Gaulle et place des Fusillés et Résistants

Deux séries de maisons en pan de bois furent ainsi bâties dès le 16e siècle de part et d'autre de la voie principale et de la place selon un parcellaire étroit et profond (6 m de largeur en moyenne) et un gabarit répétitif de type lotissement. Quelques venelles perpendiculaires à la rue séparent des constructions. Les maisons sont caractérisées par des façades principales et commerçantes en pignon et pan de bois.
On note cependant dans ce tissu répétitif l'introduction de maisons de plan rectangulaire alignées sur la rue dont les façades principales (de 10 à 12 m de largeur) sont en gouttereau.
L'exemple en est donné par les maisons 21, place des Fusillés et Résistants et, 22 et 36 rue du Général de Gaulle.

Le bâti des 16e – 17e siècles se développe essentiellement sur la rue, sans gagner en profondeur où se situent des cours et des jardins ; les quelques bâtiments élevés en fond de parcelles ou sur le revers des immeubles sur rue sont des ajouts tardifs du 18e siècle au 20e siècle.

Carte postale. Vers 1900. Coll. Jean-Luc Quémard.

Les halles du 17e siècle. Carte postale, peu avant 1898. Coll. Jean-Luc Quémard.

La Grand-rue, vers 1900. Coll. Jean-Luc Quémard.

La Grand-rue. Carte postale vers 1920 ? Coll. Jean-Luc Quémard. Un trottoir en pierre borde le pied des immeubles du front ouest de la rue du Général de Gaulle.

Les maisons aux 1, 3 et 5 place des Fusillés et Résistants. Des trottoirs constituent les devants des portes.

Rue de Brest. Trottoirs.

Le traitement des sols urbains vers 1900 – 1920

Les revêtements de sol en galets de la rade semblent avoir été une tradition dans les cours intérieures, les passages qui les desservent, les rues et les places. En témoignent les photographies de la fin du 19e siècle et du début du 20e siècle, ainsi que quelques exemples conservés dans la ville.

La chaussée légèrement bombée est sillonnée latéralement par deux caniveaux. Le trottoir reste ponctuel ne semble pas apparaître au Faou avant 1900 comme l'illustrent deux cartes postales de la partie nord de la rue du Général de Gaulle, de la place des Fusillés et Résistants et de la route de Lanterneau (ancienne rue de Brest). Dans tous les cas, la bordure est faite en pierre, le revêtement en pavés ou en galets.

Cour de l'immeuble au 3, place des Fusillés et Résistants.

Passage vers la cour de l'immeuble au 3, place des Fusillés et Résistants.

Les matériaux de construction et leur mise en œuvre

Pierre de taille (microdiorite), 16e siècle. Rue du Passage.

Parement en moellons de microdiorite et de kersantite posés en assises alternées. Place aux Foires.

Venelle perpendiculaire à la rue du Général de Gaulle.

Abouts de solives et sablière. Place des Fusillés et Résistants.

Couverture d'ardoises. Place des Fusillés et Résistants.

Au Faou et à Rumengol, la microdiorite (pierre dorée) et la kersantite (pierre gris foncé) constituent l'essentiel des matériaux de construction.
Les essentages d'ardoises, qui caractérisent les façades en pan de bois du Faou, ne sont pas antérieurs à la fin du 18e siècle ; ces éléments du pittoresque occultent les dispositions initiales des ossatures en bois en encorbellement.

Les toits sont couverts d'ardoises plus ou moins épaisses en fonction de leur ancienneté.

Les maisons à façade pignon en pan de bois en encorbellement

Les maisons les plus anciennes du bourg du Faou datent des 16e et 17e siècles, période correspondant à une période d'essor économique et donc de reconstruction.
Une seconde phase importante, sous l'expansion démographique entre 1850 et 1914, marque la ville comme le bourg de Rumengol.

Les pignons sont abrités sous des charpentes débordantes, initialement apparentes, mais depuis la fin du 18e siècle sans doute, protégés par des bardages en ardoises.

6, rue du Général de Gaulle. Vers 1600. Classé MH.

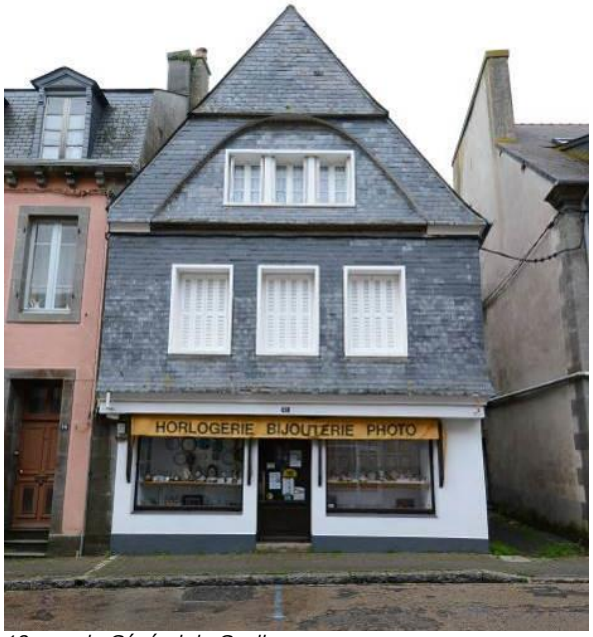

18, rue du Général de Gaulle

24, rue du Général de Gaulle

28, rue du Général de Gaulle

Les maisons à façade pignon en pan de bois en encorbellement

30, rue du Général de Gaulle

32, rue du Général de Gaulle

44, rue du Général de Gaulle

46, rue du Général de Gaulle

50, rue du Général de Gaulle

Les maisons à façade pignon en pan de bois en encorbellement

17, place des Fusillés et Résistants

5, place des Fusillés et Résistants

4, place des Fusillés et Résistants

1, place des Fusillés et Résistants

5, place des Fusillés et Résistants

5, place des Fusillés et Résistants. La maison en 1982. Archives STAP.

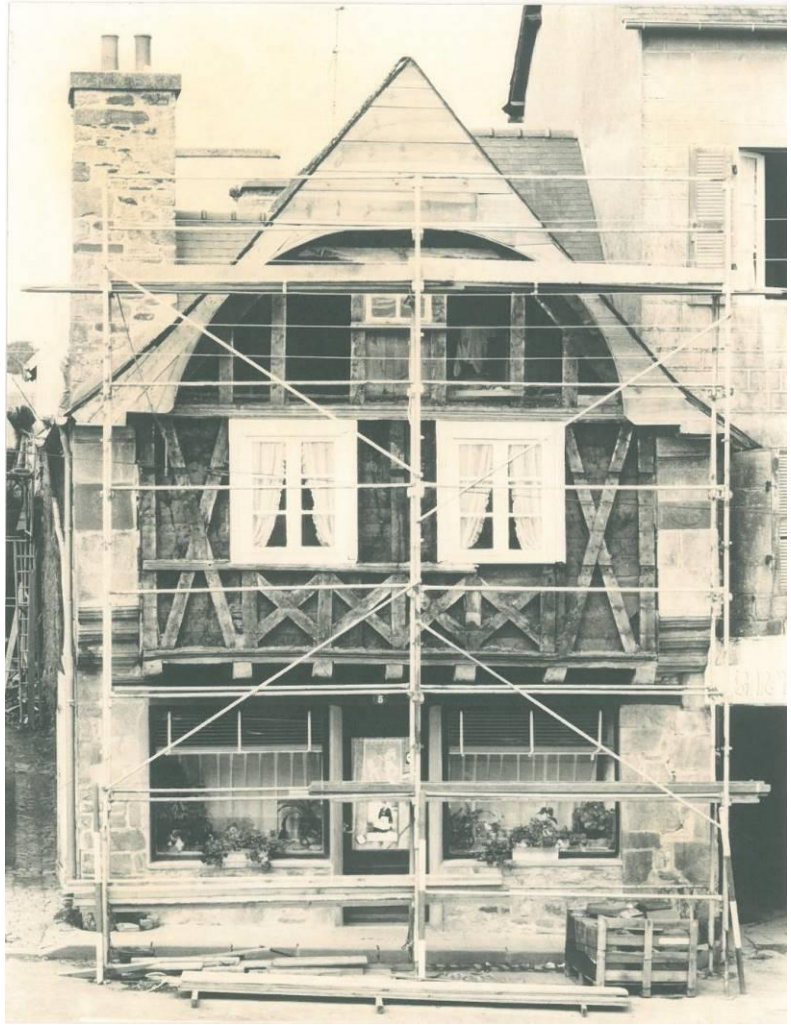

5, place des Fusillés et Résistants. La maison en 1982. Archives STAP.

Les ossatures des pans de bois des façades des 16e et 17e siècles

L'exemple de la maison 5, place des Fusillés et Résistants

Les photographies des travaux menés en 1982 sur la maison 5, place des Fusillés et Résistants, dévoilent le squelette de la structure de bois de la façade.
A ce titre, elles constituent un document essentiel pour la connaissance des façades de la ville édifiées au cours des 16e et 17e siècles qui, depuis la fin du 18e siècle, sont recouvertes d'essentages d'ardoises. Ces derniers constituent depuis des carapaces protectrices contre les pluies et les vents caractérisant le paysage urbain de la ville.

Ici, l'ossature de bois composée de sablières et de poteaux est calée entre les deux têtes de refends en pierre de taille en encorbellement.

Le contreventement est assuré par deux grandes croix de Saint-André latérales et de menues croix dans les deux panneaux centraux où elles constituent l'allège de deux fenêtres à croisée.

Un cordon d'appui en bois développé sur toute la longueur du pan de bois est fiché par tenons et mortaises aux poteaux structurels.

Les ossatures des pans de bois des façades des 16e et 17e siècles

21, place des Fusillés et Résistants.

21, place des Fusillés et Résistants. La façade en 1998 lors de la restauration de son essentage. Coll. Mad Danguy des Déserts.

21, place des Fusillés et Résistants. La maison en 1982. Coll. Mad Danguy des Déserts.

L'exemple de la maison 21, place des Fusillés et Résistants

Les travaux de rénovation du bardage d'ardoises de cette maison du 17e siècle, réalisés en 1998, furent l'occasion d'examiner l'ossature de bois de sa façade.

Les poteaux tendus entre les sablières sont disposés en grille serrée dans la partie centrale où s'ouvraient deux croisées, au moins. Un niveau d'allège couronné d'un cordon d'appui en bois mouluré est structuré de menues croix. Sur les côtés, deux couples de croix de Saint-André assurent le contreventement.

Le hourdis, sans doute composé initialement de torchis, a disparu.
Les croisées à encadrement lisse sont dotées de contrevents à cadres.

Les ossatures des pans de bois des façades des 16e et 17e siècles

Les essentages

Après l'incendie de Rennes en 1720 qui détruit un tiers des maisons en pan, Louis XV mène une politique contre l'architecture en bois et interdit les façades en encorbellement. Dans plusieurs provinces françaises, dont la Bretagne, les maisons sont ainsi peu à peu couvertes d'enduit sur lattis ou de lattes de bois. Cette politique entraîne à la fin du 18e siècle la disparition des ateliers de charpenterie et de plaquerie, et donc de savoir-faire anciens assurant la pérennité des ossatures de bois et leurs décors sculptés, plus ou moins riches et diversifiés selon les régions.

Le recouvrement par des essentages apparaît pour solutionner le problème et garantir les parements des altérations.

Cette technique, consistant en un habillage protecteur d'ardoise ou de schiste, va influer sur le paysage urbain, modifier dès la fin du 18e siècle une esthétique architecturale fixée dès les 15e et 16e siècles pour en faire naître une nouvelle à laquelle est attachée aujourd'hui une véritable dimension patrimoniale.
Le procédé va susciter un vif intérêt dans la ville du Faou, exposée aux intempéries de la frange côtière.

5, place des Fusillés et Résistants

11, 5, place des Fusillés et Résistants

5, place des Fusillés et Résistants. Sablière ornée d'une moulure aujourd'hui masquée par le bardage d'ardoises.

11, place des Fusillés et Résistants. Détail sur le bandeau d'appui mouluré des fenêtres de l'étage.

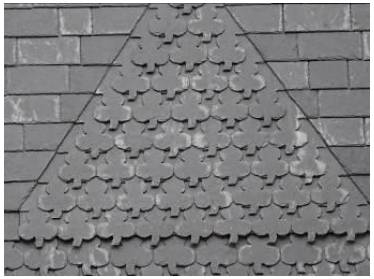

Les maisons alignées sur la rue du Général de Gaulle et sur la place des Fusillés et Résistants vont ainsi être systématiquement caparaçonnées de schiste puis d'ardoise. Les pièces de bois moulurées qui agrémentent les sablières sont depuis masquées par ces bardages qui ont coloré de noir les façades et l'espace urbain. La mise en œuvre d'ardoises fines a donné lieu à l'introduction de décors losangés, triangulaires, de feuilles de trèfle ou de fer à cheval.

Les maisons à façade pignon en maçonnerie

Les façades pignon maçonnées ne sont pas antérieures à la fin du 19e siècle. Leur composition est axée et symétrique.

9, place des Fusillés et Résistants.

9 bis, place des Fusillés et Résistants. Façade reconstruite au 20e siècle.

22, rue du Général de Gaulle

La maison au 22, rue du Général de Gaulle en 1955 avant la reconstruction de la façade

36, rue du Général de Gaulle

36, rue du Général de Gaulle, vers 1900

21, place des Fusillés et Résistants

Les maisons à façade principale en gouttereau en pan de bois en encorbellement

La façade s'ouvrait sur la rue par des devantures d'ouvroirs aménagées entre poteaux de pierre et sous sablière.
La photographie ancienne du 36, rue du Général de Gaulle, montre la série d'abouts de solive en débord supportant l'encorbellement de l'étage.

23, rue Charles de Gaulle. Façade moellonnée enduite

19, rue Charles de Gaulle

15, place aux Foires. Façade moellonnée enduite

21, rue Charles de Gaulle. Façade moellonnée enduite

8, rue de Rosnoën. 17e siècle

9, route de Landernau

Les maisons à façades maçonnées tripartites

Les façades à composition tripartites sont l'illustration de la phase de reconstruction entreprise lors de l'alignement de la rue du Général de Gaulle au 9 e siècle.
A un ou deux étages, elles sont élevées en maçonnerie de moellons prévue pour être enduite ou en pierre de taille destinée à être vue.

Les ouvertures aux encadrements de pierre s'ordonnent en travées.
Des chaînes d'angle appareillées, souvent harpées, et des corniches en pierre moulurées participent, la plupart du temps, au vocabulaire architectural.

Les maisons à façades maçonnées deux étages et travées

Ces maisons occupent Les zones urbanisées tardivement, soit après 1860 : place aux Foires, route de Landernau, route de Châteaudun. Plusieurs d'entre elles résultent du plan d'alignement de la rue du Général de Gaulle.

Les façades, en pierre de taille ou en maçonnerie moellonnée enduite, se développent sur deux étages couronnés par une corniche en pierre moulurée.
Les ouvertures, fenêtres, portes et devantures, sont positionnées en travées dans l'axe desquelles prennent place des lucarnes.

31, rue du Général de Gaulle

29, rue du Général de Gaulle

11, place aux Foires

8, place aux Foires

15, rue du Général de Gaulle

13, route de Landernau

43, rue de la Rive. Maison néo-bretonne, vers 1970.

18, route de la Grève. Maison datée de 1688.

Maison de type rural de plain-pied

Ces maisons, qui adoptent le parti architectural des petites maisons rurales, sont sises dans les zones en périphérie du noyau urbain de la ville : quartier de la Grève (attesté depuis le 17e siècle, au moins), quartier au nord de Saint-Joseph.

De plan massé rectangulaire, elles possèdent des façades peu percées de baies : la porte, souvent en position centrale, est une arcade en arc en plein cintre en pierre, cantonnée de deux fenêtres de faibles dimensions.

La maison de la route de la Grève est bâtie en gros blocs de microdiorite. Les encadrements des ouvertures, porte en arc en plein cintre et fenêtres rectangulaires, s'inscrivent au nu du parement du mur.

Les pignons aveugles sont couronnés par deux souches de cheminée rectangulaire en pierre.

Les maisons de type rural à un étage

1, place aux Cendre. Maison du 17e siècle.

6, rue de Rosnoën. 16e -17e siècles. Porte de droite datée de 1670.

13, place Saint-Joseph. 17e siècle.

13, place Saint-Joseph. 17e siècle.

Ces immeubles présentent une volumétrie simple et des plans carrés ou rectangulaires alignés sur les voies.
Les façades en gouttereau sont en maçonnerie de pierre parfois régulièrement assisées (1, place aux Cendres).

Même si les façades en appareil de pierre non assisée ont pu recevoir initialement un enduit, la pierre laissée apparente, comme au 6, rue de Rosnoën, ne nuit pas au caractère rural de l'architecture.

Les ouvertures sont placées souvent en travées mais peuvent aussi répondre à une composition aléatoire.

Les portes sont en arcades en plein cintre ou à linteau droit sur coussinets – tel est le cas de la porte de la partie gauche de la maison 6, rue de Rosnoën.

Les couvertures à deux pans en ardoises sont adaptées à des charpentes dont les abouts des chevrons couronnent les façades en gouttereau.

La cour du 3, place des Fusillés et Résistants
Carte postales vers 1900.

La cour du 3, place des Fusillés et Résistants. 2016.

2, rue de Rosnoën (MH). Maison du 16e siècle)

36, rue du Général de Gaulle (MHI). Façade arrière sur cour. La cour, limitée par des murs de pierre, a été progressivement investie par des corps de dépendance.

Impasse des Jardins

Revers des maisons du 1 au 13, rue du Général de Gaulle

Cours, jardins

Les espaces non bâtis, cours et jardins, font partie de la valeur historique et patrimoniale des immeubles.

Ils sont circonscrits soit par des bâtiments et des murs dans le cas des cours arrière de certaines maisons, soit par des murets ou murets en pierre matérialisant la division parcellaire.

Les jardins en bandes étroites accompagnant les maisons de la rue du Général de Gaulle témoignent ainsi d'un parcellaire ancien fixé vraisemblablement dès le 16e siècle.

Les cours ont, comme le maillage des jardins, valeur patrimoniale comme le montre de nos jours encore celle de la maison du 16e siècle du 2, rue de Ronoën. Ici, l'articulation entre le logis sur rue, sa tour d'escalier, et l'aile latérale reste parfaitement lisible.
Celle des corps de bâtiment de l'immeuble au 3, place des Fusillés et Résistants a, en revanche, était altérée après la construction au 20e siècle d'appentis et d'escaliers. L'aile sur cour a perdu son escalier en pierre extérieur au profit d'un escalier en béton, la cour la margelle de son puits et son pavement de galets, autant d'éléments contribuant autrefois à l'identité du lieu.

C.2.2. Les écarts

Pont-Coat

Pen-Ar-Voas

Bourg de Rumengol

Touloudu. Maison du 17e siècle

Les maisons à façade tripartite à un étage

De volumétrie simple et de plan rectangulaire, ces immeubles sont couverts de toitures à deux pans de faibles pentes, en ardoises.

La façade se compose de travées réparties de part et d'autre d'une travée d'axe dans laquelle s'inscrit la porte et une fenêtre.

De larges souches de cheminée en pierre couronnent les murs pignons.

Généralement élevés au 19e siècle ou au début du 20e siècle, ces immeubles présentent des encadrements de portes et de fenêtres de forme rectangulaire en granit implantés au nu du mur. Les queues des pierres panneresses des tableaux sont couvertes par l'enduit appliqué en parement ; seul l'encadrement rectiligne reste apparent.

Les menuiseries des fenêtres sont simples, en bois à 6 carreaux.

Touloudu. 17e siècle ?

Kergadiou. Maison datée de 1659

Kergaradec

Guervennec. Maison datée de 1739

Kergadiou. Maison du 17e siècle

Kergaradec, 17e siècle

Les maisons rurales de plain-pied

Ces maisons rurales, de type pentis ou longère, adoptent des plans rectangulaires.

Les toits à deux pans, à moyenne pente, étaient pour beaucoup couverts de chaume remplacé par de l'ardoise.

Les façades principales, en gouttereau, sont traditionnellement percées avec parcimonie : la porte, en arcade ou de forme rectangulaire en fonction de la période constructive, est généralement axée. Les fenêtres, réduites à des encadrements rectangulaires de petites dimensions, se répartissent de part et d'autre de la baie comandant l'accès à l'intérieur.

Les pignons, généralement aveugles, reçoivent les cheminées, leur conduit et les souches en pierre qui les couronnent.

Les parements des murs sont en appareils non assisés où se mêlent moellons de microdiorite, de kersantite, de schiste et de granite.

Maisons rurales à un étage

La maison rurale à un étage ne se différencie que peu de la maison de plain-pied ; elle partage avec elle les matériaux de construction des murs dont les parements restaient bruts, la qualité des pignons, parfois ouverts de baies lorsqu'il s'agit de façades principales, et les dimensions des fenêtres, souvent de faibles dimensions.

L'étage peut être accessible depuis un escalier extérieur à volée droite en pierre.

Bourg de Rumengol. Maison du 17e siècle.

Bourg de Rumengol. Maison datée de 1661, remaniée au 19e siècle (façade est).

Kergaradec. Maison datée du 17e siècle. Inscription : IAN LE CAM, le commanditaire.

Maisons rurales à avancée

Les maisons à avancée latérale sont de plain-pied ou à un étage.

Kerlavarec. Maison à avancée

Kergadiou. Maison à avancée

Le Stum. Maison à avancée

Touloudu. Four à Pain

Guervennec. Crèche

Kéraseas. Grange-étable

Rulann. Crèche (Soue à cochon)

Rumambeuzit. Grange à gouttereaux bas

Rumambeuzit

Crèches, fours à pain, granges, étables

Crèches, fours à pain, granges, étables sont autant de bâtiments appartenant aux entités rurales et à ce titre partagent, avec les logis auxquels ils sont rattachés, une même valeur patrimoniale.
Les fours à pain privés ou communs à un ensemble rural se composent d'un fournil de plan rectangulaire associé à un cul-de-four à couverture végétale.

Les granges-étables, de plan rectangulaire, sont dotées d'une arcade charretière en pignon. Un exemple de grange à gouttereaux bas est à noter à Rumambeuzit.

Les crèches sont de petits bâtiments en pierre ouverts par une porte, complétée parfois par de petites fenêtres.

Kernevez. Four à pain

Les moulins à eau

Peu de ces ouvrages hydrauliques sont conservés ; les moulins de Guervennec, de Coat-Nabat sont aujourd'hui ruinés.

Coat-Nabat conserve quelques pans de mur ainsi que son canal d'amenée.

Les moulins de Touloudu et de Pont-Coat restent en revanche en élévation et ont maintenu, même inactifs, biefs et vannes.

Moulin à eau de Touloudu

Ruines de l'ancien moulin de Guervennec

Ruine du moulin de Coat-Nabat

Canal d'amenée de l'ancien moulin de Coat-Nabat

Pont-Coat. Le bief du moulin, ancienne scierie.

Moulin à eau de Touloudu. Vue du canal d'amenée.

Puits, croix de chemin

Puits et croix de chemin constituent les éléments du patrimoine privé et public.

Les puits sont à margelle circulaire bâtie en moellons.

Puits à Rumengol à margelle semi-circulaire en maçonnerie de moellons.

Kéraseas. Puits.

Croix de Touloudu. 19e siècle.
Détruit par la foudre le 6 mars 2017

Chemin allant au Poulker. Croix du 19e siècle ?

Lincosper. Puits à margelle circulaire en moellons.

LES ECARTS

Coat-Nabat (moulin bladier)

Ruine du moulin de Coat-Nabat

Anciennes conduites en pierre.

Canal d'amenée de l'ancien moulin de Coat-Nabat

Fermeture du départ du canal d'amenée au niveau du ruisseau.

Plan cadastral de 1825.

Carte intérêt

Le moulin établi sur le ruisseau de Rumengol faisait partie de la communauté de Rumengol. Il aurait appartenu aux Dumains de Brest qui avaient reçu du vicomte du Faou le domaine du Nivot à afféage en 1680. Un nouveau moulin à deux meules fut bâti contre l'ancien en 1788 par le propriétaire des murs, Jean Gueguen. Son usage était vraisemblablement achevé en 1913, date à laquelle il appartenait à Jean Ménez.

L'ouvrage, en ruine, présente encore quelques maigres pans de murs. Son canal d'amenée, en partie asséché, est un ouvrage particulier long de plusieurs dizaines de mètres bordé par deux digues, vraisemblablement en terre.

En aval, se situait le moulin du Dréau dont on ne conserve pas de traces bâties.

Guern-Bras (ferme)

Vue générale du hameau de Guern-Bras

Logis et four à pain.

Plan cadastral de 1845

Carte intérêt

Ce village, représenté sur le plan cadastral de 1845, se compose de trois fermes avec dépendances.

Guern-Bihan (ferme)

Plan cadastral de 1845

Carte intérêt

Ancienne ferme.

Guervenez (hameau)

Maison du 18e siècle

Crèche de la maison du 18e siècle

Plan cadastral de 1825

Carte intérêt

Maison dues 18e – 19e siècles

Dépendance du logis des 18e – 19e siècles

Dépendance du logis des 18e – 19e siècles

Ce village se compose de deux anciennes fermes avec dépendances. Le logis le plus ancien est une petite maison de plain-pied datée de 1739.
Des blocs bruts de granit constituent la base des murs des dépendances.

Keraclan (ferme)

Plan cadastral de 1845

Carte intérêt

Ferme isolée composée d'un logis à façade tripartite à un étage et corps de dépendances agencés autour d'une grande cour intérieure dans laquelle prend position un puits.

Keraseas (hameau)

Plan cadastral de 1825

Carte intérêt

Ensemble rural composé de deux fermes au moins avec logis et dépendances.

Kergadiou (hameau)

Maison datée de 1659

Maison à avancée

Plan cadastral de 1825

Carte intérêt

Dépendance. Bloc de granit à la base du mur.

Bâtiment en ruine

Hameau composé de deux fermes avec dépendances.
La plus ancienne ferme (datée de 1659) n'est pas représentée sur le cadastre napoléonien. Sans doute était-elle alors en ruine ?

Ce bâtiment est une longère du 17e siècle prolongé au 19e siècle.
La seconde ferme (17e siècle ?) présente un corps de logis à avancée et des dépendances agencées autour d'une grande cour ouverte. Des bâtiments très altérés, dont une ruine, complètent l'ensemble.

Kergaradec (hameau)

Longère

Longère

Plan cadastral de 1825

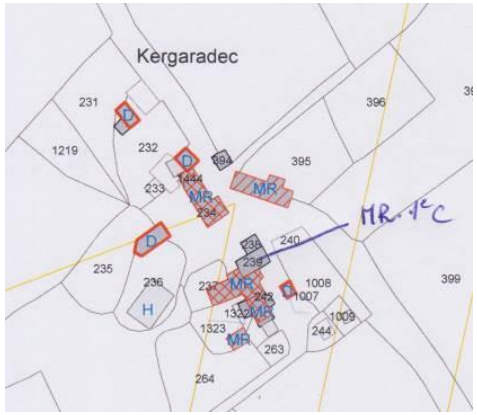

Carte intérêt

Dépendance avec cheminée

Crèche

Plan cadastral de 1825

Maison en L (17e siècle)

Le hameau de Kergaradec rassemble trois ensembles ruraux : une maison en L (17e siècle) et deux longères. Chaque entité possède encore ses dépendances, crèches, four à pain, grange/étable. Quelques dépendances, aujourd'hui en ruines, participent à la qualité de chaque entité.

Kergarrec-Vras (ferme)

Le logis

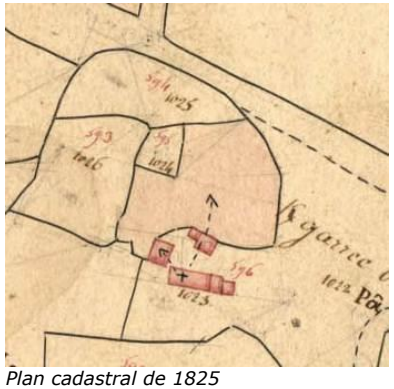

Plan cadastral de 1825

Carte intérêt

Les dépendances

La façade du logis

Ensemble rural composé d'un logis et de trois corps de dépendance dont un en ruine.

La maison, de type longère, figure sur le plan cadastral de 1845 – elle a été étendue au 19e siècle à l'emplacement de dépendances représentées en 1845.

Le logis initial encadré de deux pignons est pourvu d'une façade sur laquelle s'ouvre une petite fenêtre à linteau en arc en accolade (16e siècle ?) – la trace d'une seconde baie est lisible sur sa droite. La porte, qui est sans doute postérieure, est dotée dans son piédroit une pierre en remploi sur laquelle est gravée l'inscription (lacunaire) suivante : *Le second.. l'an M IV C IL entrant misze goff --- ficent --- fodec et maiso* (le second --- au début de l'an 1449 messire M Goff --- - firent foyer et maison).

Kerlavarec (hameau)

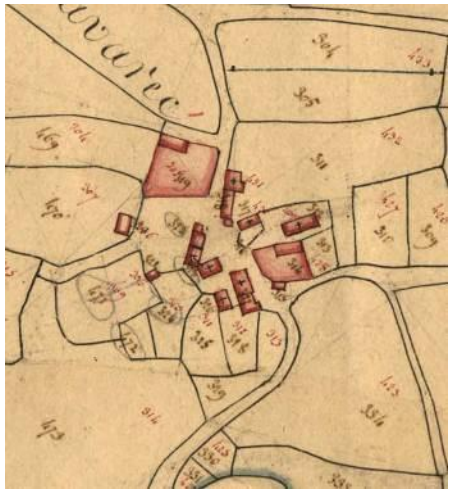

Plan cadastral de 1825

Carte intérêt

Maison à avancée

Ensemble rural composé de trois fermes avec dépendances.
Une maison à avancée, figurant sur le cadastre de 1845, a fait l'objet de remaniements en façade avec l'ajout de baies qui ne sont pas antérieures à la fin du 19e siècle.

Kermoal (hameau)

Maison du 17e siècle

Maison à façade tripartite

Plan cadastral de 1825

Carte intérêt

La porte en arcade de la maison du 17 e siècle

La fenêtre de la maison du 17 e siècle : encadrement de moellons sous linteau de bois.

De ce hameau, constitué de trois ou quatre fermes sur le plan cadastral de 1845, subsiste une maison (17e siècle ?) et ses dépendances contiguës.
Une maison à façade tripartite pourrait correspondre à une reconstruction vers 1900.

Kervevez (ferme)

Le four à pain

Les dépendances

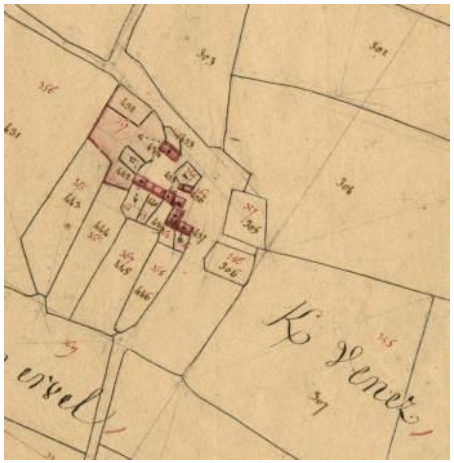

Plan cadastral de 1825

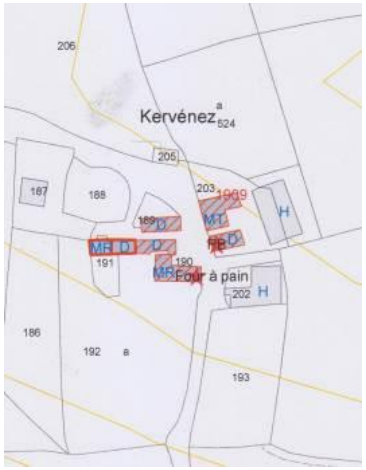

Carte intérêt

A gauche, la maison de 1909. A droite, le logis primitif en L.

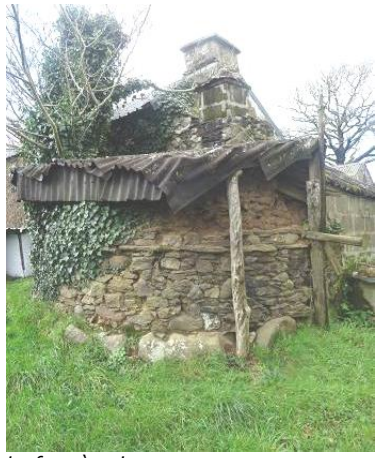

Le four à pain

La ferme de Kervevez se compose d'un logis en L accosté d'un four à pain. Des dépendances en enfilade complètent l'ensemble.
Un logis à un étage et façade tripartite a été bâti en 1909 (date inscrite sur le linteau de la porte) pour remplacer l'habitation initiale.

Lincosper

Grange-étable transformée en maison au 20 e siècle

Corps de logis remanié au 20 e siècle

Corps de logis remanié au 20 e siècle

Puits à margelle circulaire

Dépendance

Corps de dépendance en ruine

Plan cadastral de 1825

Carte intérêt

Hameau constitué de quatre anciennes fermes représentées sur le cadastre napoléonien. Les bâtiments ont fait l'objet de remaniements au 20 e siècle. Une grande quantité de dépendances sont aujourd'hui en ruine.

Le Stum (hameau)

Maison et dépendance

Maison à avancée

Maison datée de 1881 à façade tripartite

Dépendance : chaînage en blocs allongés de schiste.

Plan cadastral de 1825

Carte intérêt

Hameau constitué de cinq fermes environ dont les emprises correspondent au cadastre napoléonien.

La particularité des constructions (logis et dépendances) réside dans les appareils de pierre qui incluent de longs moellons de schiste notamment sur les chaînes d'angle.

Pen-Ar-Voas (ferme)

Maison principale

Maison annexe

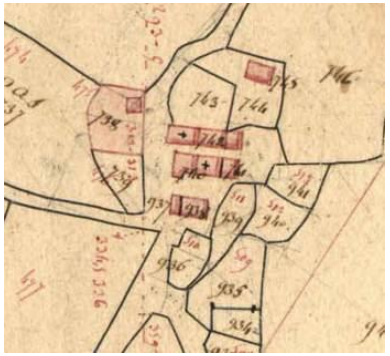

Plan cadastral de 1825

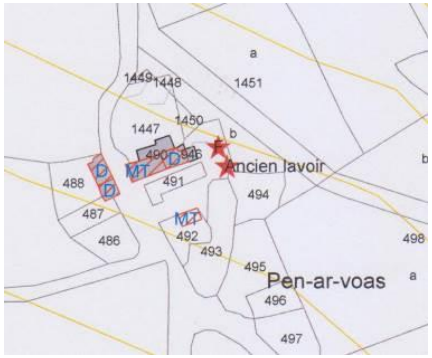

Carte intérêt

Bassin

Grange-étable

Source

Cette ancienne ferme isolée se compose de deux maisons à un étage (le corps de logis principal présente une façade tripartite issue vraisemblablement de remaniements ou d'une reconstruction au 19e siècle) et d'une grande-étable.

L'ensemble bénéficie d'une petite source qui alimente aujourd'hui un bassin.

Pont-Coat (moulin et scierie)

Le bief du moulin de Pont-Coat

La scierie hydraulique de Pont-Coat vers 1920. Coll. Jean Cadec. Dans : Ar Faou, n°5, 2003.

Le hangar de la scierie

Vanne de l'étang

Ancien moulin (19e siècle) et scierie

Maison (vers 1900 ?)

Plan cadastral de 1825

Carte intérêt

C'est le long de la départemental n°42 reliant le Faou à Rumengol que fut créée la première scierie hydraulique de la région qui fonctionna jusqu'en 1939, année où, concurrencée par l'arrivée des usines électriques, elle dut fermer ses portes.

L'aventure débute en 1844 lorsque quatre négociants de Brest acquièrent des terres appartenant aux meuniers de Touloudu. M. Monjarret, Levier et Peyron, font ainsi creuser le canal qui alimentera les futurs moulins à tan et une scierie hydraulique qui serviront aux traitements des bois de la toute la région, via le port du Faou.

Quiella (ferme)

Carte intérêt

Ne figure pas sur le plan cadastral de 1845.

La ferme de Quiella ne figure pas sur le plan cadastral de 1845. Les bâtiments, logis et dépendances, s'organisent en deux barres parallèles délimitant une cour ouverte.

Rulann (ferme)

Crèche

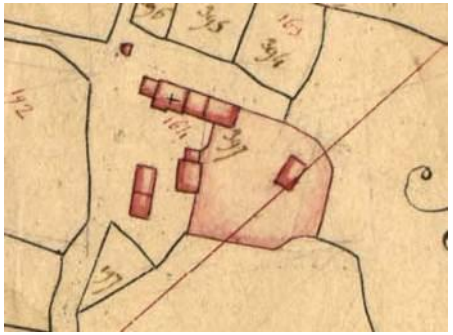

Plan cadastral de 1825

Carte intérêt

Ancienne ferme composée de deux corps de logis accolés et de dépendances.

Rumambeuzit (ferme)

Le chemin menant à la ferme

La cour

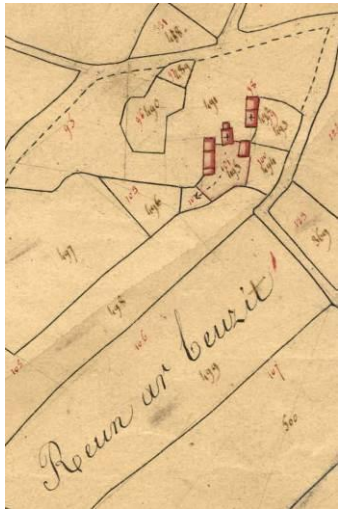

Plan cadastral de 1825

Carte intérêt

Ancien four à pain ?

La maison à un étage et composition de façade tripartite

Grange composée de deux murs gouttereaux bas

Autour d'une grande cour, s'ordonnent maison d'habitation et dépendances sises sur un chemin de crête dominant le bourg de Rumengol.

Runjoaic (hameau)

Logis à un étage et ruine d'un four à pain

Logis à un étage et ruine d'un four à pain

Plan cadastral de 1845

Carte intérêt

Ce hameau, surplombant la ville, rassemble trois anciennes fermes.

Touloudu (moulin, hameau)

Le moulin et la minoterie

Le moulin et son canal d'amenée

Petite maison de plain-pied

Maison d'un étage couronnée d'une corniche en pierre moulurée incluant des consoles en volute

Plan cadastral de 1825

Carte intérêt

Le moulin fut vendu en 1673 à François André, meunier de Rumengol. En 1924, il cesse toute activité.

Une minoterie fut élevée au même emplacement et fonctionna jusqu'en 1968. Le hameau se compose du moulin contre lequel subsiste l'ancienne minoterie, de trois maisons dont deux d'un étage et d'une maison de plain-pied attribuable au 17e siècle. Des dépendances, dont un four à pain sont à noter.

Ty Men – Ty Vouac’h (fermes)

Plan cadastral de 1845

Carte intérêt

Deux fermes. La ferme de Ty Men présente un corps de logis du 17e siècle.

D. L’ALTERATION DU PAYSAGE ET DU BATI

L’altération du paysage

L’altération du paysage est localisée essentiellement à la zone d’activité de QUIELLA :

L’aspect très hétérogène des constructions, leur implantation diversifiée brouille la compréhension d’un ensemble urbain moderne. A cela s’ajoute le positionnement des parkings ou du stockage, en vues directes.

Bien souvent l’implantation du bâti se situe en recul de l’alignement sur les voies ; une clôture s’ajoute devant le bâti créant un espace interstitiel inutile, voir inutilisable.

Cette zone d’activité, par son aspect, située en vue directe d’entrée de ville par la Route Nationale, altère considérablement la perception de la commune, caractérisée par des ensembles bâtis de formes urbaines subtiles et des architectures élaborées et raffinées.

La zone d’activités de Quiella a été retirée du périmètre de l’AVAP pour cette raison.

Le jeu de volume pourrait exprimer le village d’artisans. Toutefois le recul par rapport à l’alignement brouille le paysage et efface la capacité du bâti à cadrer un espace urbain.

L’absence d’arbres ne compense pas les surlargeurs de voirie.

L’altération du bâti

Les deux photos ci-contre illustrent la principale nature d’altération du bâti, à savoir la perte d’identité par l’introduction de formes sans rapport avec la nature du lieu, des matières et couleurs contrastées et nombre d’ajouts éclectiques.

Ph 29-12-2015

La verticalité du retour en « L », du pignon a été effacée par les ajouts divers.

Le bel escalier plein en pierre a donné place à un escalier ajouré, la dépendance avec sa lucarne a été remplacée (ou transformée) par une architecture à larges baies.

Les menuiseries en PVC ont remplacé les menuiseries en bois. DE grands velux s’ouvrent sur la maison (reconstruite ou rehaussée) sur la place.

La pierre a progressivement disparu du sol.

Le manque de douceur du traitement architectural est la cause majeure de l’altération du lieu, qui sous cette condition aurait pu assimiler la « modernité ».

Le présent document vise à préserver l’évolution des lieux de cette forme de perte d’identité.

Carte postale début 20è siècle

E. LE DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

E1 – L'ENVIRONNEMENT ECOLOGIQUE

LES MILIEUX NATURELS ORDINAIRES

Source : PLU, rapport de présentation

LES ZONES HUMIDES

La loi sur l'eau de 1992 introduit la notion de zones humides et donne une définition de celles-ci :

« On entend par zones humides les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année… ».

L'arrêté interministériel du 24 juin 2008 et celui du 1er octobre 2009 précisent les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement. Cet arrêté fixe les critères permettant de distinguer les zones humides tant du point de vue écologique, que des habitats naturels et la pédologie des sols que l'on peut y recenser.

Les milieux humides sont intéressants car ce sont des acteurs directs du fonctionnement écologique du milieu naturel. Ils peuvent présenter les fonctionnalités naturelles suivantes :

- **Rôle hydraulique :** régulation des débits des cours d'eau et stockage des eaux de surface ;
- **Rôle épurateur :** abattement des concentrations en azote et phosphore dans les eaux de surface par le biais d'absorption par les végétaux et de processus de dégradations microbiologiques, rétention des matières en suspension et des toxiques ;
- **Rôle biologique :** les zones humides constituent pour un grand nombre d'espèces animales et végétales, souvent remarquables, une zone refuge pour l'alimentation, la nidification et la reproduction ;
- **Rôle paysager :** diversité paysagère, écologique et floristique ;
- **Rôle socio-économique :** les zones humides sont considérées comme de véritables « machines naturelles» qui consomment et qui restituent, qui transforment et qui exportent, représentant ainsi une valeur économique importante au sein de chaque territoire.
- L'inventaire des zones humides de la commune du Faou a été réalisé par DCI Environnement pour l'établissement public d'aménagement et de gestion du bassin versant de l'Aulne (EPAGA) en novembre 2012.

HABITATS CORINE BIOTOPE	SURFACE (HA)	%
37.2 - Prairies humides eutrophes	35,74	29,55
44.9 - Bois marécageux d'aulnes, de saules et de mytre des marais	27,69	22,89
44.1 - Formations riveraines de saules	21,62	17,87
81.2 - Prairies humides améliorées	10,26	8,48
15.3 - Prés salés atlantiques	7,18	5,94
41.2 - Chênaies, charmaies	4,48	3,70
85.3 - Jardins	2,59	2,14
37.1 - Communautés à reine des prés et communautés associées	2,24	1,85
83.32 - Plantations de feuillus	1,63	1,34
41.4 - Forêts mixtes de pentes et ravins	1,35	1,12
87.1 - Terrains en friche	1,24	1,03
31.831 - Ronciers	1,18	0,98
83.321 - Plantations de peupliers	1,12	0,93
22.1 - Eaux douces	0,91	0,75
37.3 - Prairies humides oligotrophes	0,22	0,18
37.7 - Lisières humides à grandes herbes	0,73	0,60
82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés	0,36	0,29
53.1 - Roselières	0,21	0,17
31.1 - Landes humides	0,19	0,16
83.31 - Plantations de conifères	0,02	0,01
TOTAL	**120,96**	**100,00**

Source : Rapport d'inventaire des zones humides de la commune du Faou – DCI environnement

Sur Le Faou, les zones humides couvrent une surface de 120,96 hectares (10,2 % de la superficie communale) et sont localisées au contact de la rivière du Faou et du Roz Losquel. Elles sont majoritairement constituées de boisements et friches humides (52,5 %), de prairies ouvertes naturelles ou améliorées (38,2 %) et d'habitats littoraux (5,9 % - localisées à l'Ouest du territoire). La surface occupée par ces zones selon la typologie Corine Biotope est présentée dans le tableau ci-contre.

Les boisements humides comprennent une forte proportion de boisements marécageux, incluant des essences de saules ou des boisements riverains de saules. Les prairies naturelles sont caractérisées, par des espèces végétales nitrophiles telles que le jonc diffus, la cardamine des prés, plusieurs espèces de renoncules gérées par pâturage extensif ou par fauche. Enfin, l'abandon des prairies humides (naturelles ou améliorées) tend à favoriser leur fermeture. Colonisées par des espèces végétales de grande taille, elles constituent alors des mégaphorbiaies, cariçaies, ronciers … (4,6 % des zones humides).

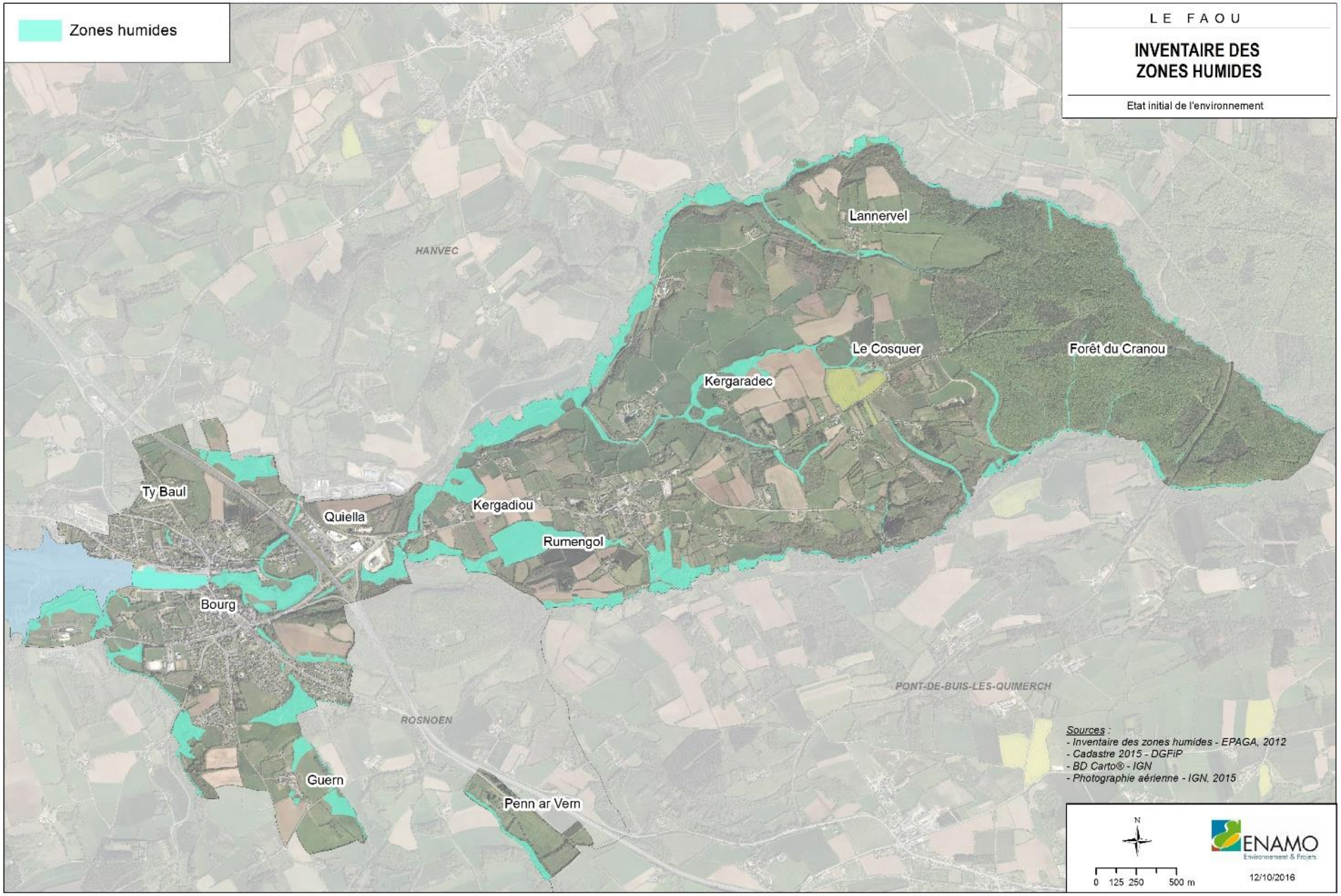
Zones humides
LE FAOU
INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES
Etat initial de l'environnement
HANVEC
Lannervel
Le Cosquer
Forêt du Cranou
Kergaradec
Ty Baul
Quiella
Kergadiou
Rumengol
Bourg
PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH
ROSNOEN
Guern
Penn ar Vern
Sources :
- Inventaire des zones humides - EPAGA, 2012
- Cadastre 2015 - DGFiP
- BD Carto® - IGN
- Photographie aérienne - IGN, 2015
N
0 125 250 500 m
ENAMO
Environnement & Projets
12/10/2016

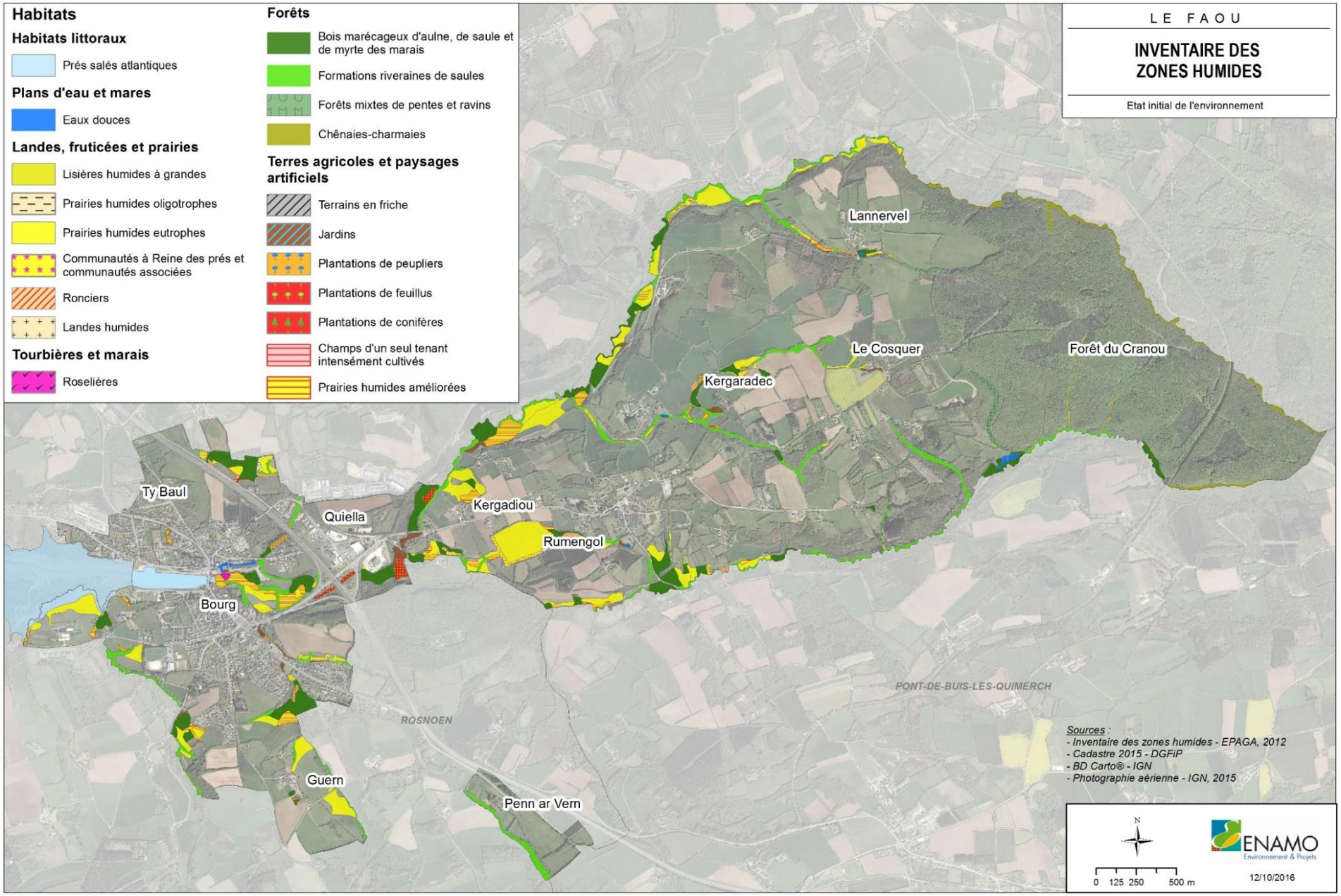
LE FAOU
INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES
Etat initial de l'environnement
Habitats
Habitats littoraux
Prés salés atlantiques
Plans d'eau et mares
Eaux douces
Landes, fruticées et prairies
Lisières humides à grandes
Prairies humides oligotrophes
Prairies humides eutrophes
Communautés à Reine des prés et communautés associées
Ronciers
Landes humides
Tourbières et marais
Roselières
Forêts
Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
Formations riveraines de saules
Forêts mixtes de pentes et ravins
Chênaies-charmaies
Terres agricoles et paysages artificiels
Terrains en friche
Jardins
Plantations de peupliers
Plantations de feuillus
Plantations de conifères
Champs d'un seul tenant intensément cultivés
Prairies humides améliorées
Lannervel
Le Cosquer
Forêt du Cranou
Kergaradec
Ty Baul
Quiella
Kergadiou
Rumengol
Bourg
ROSNOEN
PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH
Guern
Penn ar Vern
Sources :
- Inventaire des zones humides - EPAGA, 2012
- Cadastre 2015 - DGFiP
- BD Carto® - IGN
- Photographie aérienne - IGN, 2015
N
0 125 250 500 m
ENAMO
Environnement & Projets
12/10/2016

L'ensemble de ces zones humides forment deux sites fonctionnels (le site du Faou et le site du Roz Losquet) qui présentent un intérêt fonctionnel élevé de par leurs rôles écologique, hydraulique, et paysager. Afin de préserver au mieux le rôle écologique et hydraulique de ces parcelles, il est recommandé d'exporter la matière après fauche afin d'assurer la capacité à dénitrifier de la zone humide concernée. De même, les prairies améliorées, régulièrement fertilisées et retournées pour réensemencer, ne jouent pas leur rôle d'épuration des eaux de façon optimale.

LES BOISEMENTS ET LE BOCAGE

Source : PLU, rapport de présentation

LES BOISEMENTS

Selon l'inventaire des boisements réalisé par Breizh Bocage sur la commune du Faou, les espaces boisées occupent une surface de 365,7 hectares, soit 30,8 % du territoire communal.

Les boisements inventoriés sont localisés principalement à l'Est de la commune et le long du réseau hydrographique (boisements humides).

Hormis les boisements humides, les principaux boisements identifiés sont listés dans le tableau ci-dessous. Ils se composent en grande majorité d'essences feuillues formant des forêts fermées. Quelques essences résineuses sont présentes sur le territoire et notamment au centre de la forêt du Cranou. Un verger est également identifié à l'Ouest du Bourg.

SECTEUR	SURFACES EN HECTARES	POURCENTAGE
Boisement du Cranou	224,53	61,4%
Boisement du secteur Bourg-RN165	6,56	1,8%
Boisement de Rumengol	1,02	0,3%
Boisements de la rivière du Faou	23,92	6,5%
Boisement en limite Sud	9,75	2,7%
Autres boisements	99,92	27,3%
TOTAL	365,7	100 %

LE BOCAGE

Les haies et talus, outre le fait d'être des éléments primordiaux du paysage, ont des fonctions écologiques ou hydrologiques importantes : fonction anti-érosive, fonction de filtre et de frein au ruissellement, fonction biologique (corridor écologique, effet « lisière », zone refuge).

Le passé agricole de la commune du Faou a largement influencé la répartition du bocage sur son territoire. En effet, les parcellaires anciens de la côte, particulièrement découpés, ont fait l'objet d'un remembrement entre 1950 et 2000 (cf. illustration ci-dessous). Une partie du maillage bocager a été perdue au cours de cette simplification parcellaire. Cette répartition produit un paysage très ouvert, où la vue porte loin.

Toutefois, le remembrement n'explique pas, à lui seul, la perte de linéaire bocager observée sur la commune. En effet, une observation plus approfondie des photographies aériennes laisse à supposer que le développement de l'urbanisation au détriment des espaces agricoles, a également contribué à la perte de linéaire observée.

Photographie aérienne de la commune du Faou de 1952 (à droite) et de 2011 (à gauche)
Source : geobretagne.fr

Selon l'inventaire réalisé par Breizh Bocage, le linéaire bocager du Faou s'étend sur 75 778 mètres, soit une densité de l'ordre de 63,9 ml / ha, pour une surface communale de 1 185 ha. Cette densité est inférieure à la densité bocagère moyenne mesurée dans le Finistère (88 ml/ha).

Toutefois, le bocage n'est pas uniformément réparti sur le territoire. En effet celui-ci est absent des espaces boisés (forêt du Cranou, à l'Est) et des zones urbaines de la commune, mais présent dans l'espace agricole.

De plus, la densité du bocage varie selon la taille du parcellaire agricole. On constate en effet que ramenée à la surface agricole utilisée (SAU), la densité du linéaire bocager du Faou est estimée à 265 ml / ha de SAU (286 ha de SAU, Agreste.

LES MILIEUX NATURELS REMARQUABLES

Source : PLU, rapport de présentation

LES OUTILS DE CONNAISSANCE

A- Les Zones d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Le Ministère de l'Environnement a lancé en 1990 l'inventaire des ZICO (Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux) qui compte 285 sites en France. Il s'agit là de zones d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance européenne.

Les ZICO sont l'outil de référence de la France pour la mise en œuvre de ses engagements internationaux (Directive oiseaux 79/409) en matière de désignation en Zone de Protections Spéciales (ZPS) d'un ensemble de sites nécessitant des mesures de gestion ou/et de protection des populations d'oiseaux.

La commune du Faou est concernée par la ZICO « Baie de Daoulas Anse du Poulmic », d'une superficie totale de 9 045 ha. Elle occupe 40,66 ha sur la commune, soit 3,4 % du territoire.

B- Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) ont été initiés par le ministère de l'Environnement en 1982. Ce sont des inventaires, scientifiquement élaborés, aussi exhaustif que possible, des espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces végétales ou animales ou menacées. L'inventaire n'a pas, en lui-même, de valeur juridique directe et ne constitue pas un instrument de protection réglementaire des espaces naturels.

Deux types de ZNIEFF sont distingués:

- *Les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, caractérisées par la présence d'espèces animales ou végétales rares ou caractéristiques ;*
- *Les ZNIEFF de type II, de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type I peuvent être contenues dans les zones de type II.*

La commune du Faou compte 3 ZNIEFF de type 1 et 1 ZNIEFF de type 2 sur son territoire :

- **« Anse de Keroulle et Rivière du Faou » -Type I ;**
- **« Rivière du Faou » - Type I ;**
- **« Forêt du Cranou » - Type I ;**
- **« Baie de Daoulas et Anse de Poulmic » - Type II.**

LES OUTILS DE PROTECTION REGLEMENTAIRE

A- Les parcs naturels Régionaux (PNR)

Les Parcs Naturels Régionaux sont constitués de regroupements de communes dont les territoires sont d'un équilibre fragile et possèdent un patrimoine naturel et culturel riche.

Leurs classements doit permettre de fonder sur la protection, la gestion et la mise en valeur du patrimoine, un projet de développement économique et social pour un territoire et de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans ces domaines ainsi que dans l'accueil, l'information, l'éducation du public et de contribuer aux programmes de recherche. Les engagements associés à ce projet font l'objet d'une charte signée par l'ensemble des collectivités membres. La cohérence et la coordination des actions menées par tous les partenaires du Parc sont confiées à un établissement public.

La commune du Faou fait partie du Parc Naturel Régional d'Armorique. Ce parc situé au cœur du Finistère couvre une superficie de 125 000 ha et s'étend des monts d'Arrée au littoral de la presqu'île de Crozon, en passant par la vallée de l'Aulne et la rade de Brest. Il se prolonge en mer par les îles de Sein, de Molène et d'Ouessant. Il réunit ainsi 44 communes avec 4 « villes-portes » : Brest, Carhaix, Châteauneuf-du-Faou et Landivisiau. Il fait l'objet d'une charte couvrant la période 2009-2021 et signée par l'ensemble des communes.

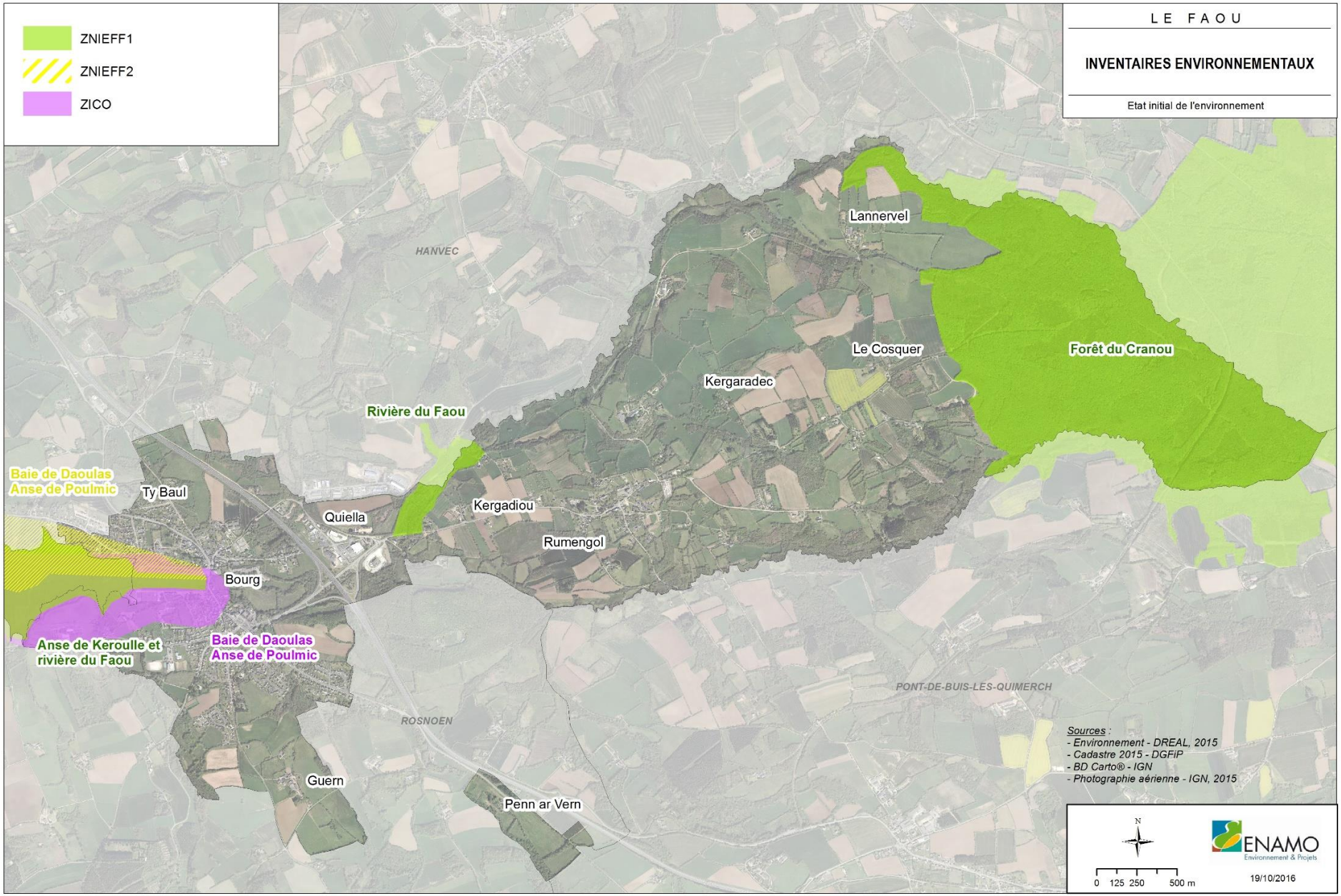
ZNIEFF1
ZNIEFF2
ZICO
LE FAOU
INVENTAIRES ENVIRONNEMENTAUX
Etat initial de l'environnement
HANVEC
Lannervel
Le Cosquer
Forêt du Cranou
Kergaradec
Rivière du Faou
Baie de Daoulas
Anse de Poulmic
Ty Baul
Quiella
Kergadiou
Rumengol
Bourg
Anse de Keroulle et
rivière du Faou
Baie de Daoulas
Anse de Poulmic
PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH
ROSNOEN
Guern
Penn ar Vern
Sources :
- Environnement - DREAL, 2015
- Cadastre 2015 - DGFiP
- BD Carto® - IGN
- Photographie aérienne - IGN, 2015
N
0 125 250 500 m
ENAMO
Environnement & Projets
19/10/2016

B- Les arrêtés de biotope

L'arrêté de préfectoral de protection de biotope est un outil réglementaire en application de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. Il poursuit deux objectifs :

- *la préservation des biotopes ou toutes autres formations naturelles nécessaires à la survie (reproduction, alimentation, repos et survie) des espèces protégées inscrites sur la liste prévue à l'article R 411-1 du code de l'environnement. (article R 411-15 du code de l'environnement) ;*
- *la protection des milieux contre des activités pouvant porter atteinte à leur équilibre biologique. (article R 411-17 du code de l'environnement).*

Afin de préserver les habitats, l'arrêté édicte donc des mesures spécifiques qui s'appliquent au biotope lui-même et non aux espèces. Il peut également interdire certaines activités ou pratiques pour maintenir l'équilibre biologique du milieu.

La commune du Faou compte 2 arrêtés de protection des biotopes sur son territoire :

- **Le biotope FR3800562 concernant les combles de l'église Notre-Dame de Rumengol ;**
- **Le biotope FR3800563 concernant les combles de l'église Saint Sauveur.**

Ces sites abritent des colonies de chauves-souris, plus particulièrement les espèces *Pipistrellus* et *Rhinolophus ferrumequinum*. Leur accès est interdit à l'exception des propriétaires et personnes mandatées par le maire, des agents du service public agissant au nom du préfet du Finistère, aux personnels intervenant pour la sécurité publique, et aux naturalistes et scientifiques munis d'une autorisation nominative. Qui plus est, la destruction ou l'obstruction des accès des chauves-souris sont interdits de même que d'y porter ou d'y allumer un feu, d'y fumer, d'y entreposer / abandonner tous types de déchets, d'y émettre des nuisances sonores ou d'y apporter une source lumineuse.

C- Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. La mise en œuvre de ce réseau a pour objectif de préserver la biodiversité en tenant compte des préoccupations économiques, sociales culturelles et locales.

Natura 2000 s'appuie sur deux directives européennes :

- *la Directive « Oiseaux » (1979),* visant à assurer la préservation durable de toutes les espèces d'oiseaux sauvages. Elle prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux menacées à l'échelle européenne par la désignation de Zones de Protections Spéciales (ZPS) ;
- *la Directive « Habitats » (1992),* visant à assurer la préservation durable des habitats naturels reconnus d'intérêt communautaire ainsi que les habitats abritant des espèces d'intérêt communautaire (mammifères, amphibiens, poissons, invertébrés et plantes). Elle prévoit la création d'un réseau écologique européen composé de Site d'Importance Communautaire (SIC) ou de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

La commune du Faou, est concernée par le site Natura 2000 « **FR5300046 - Rade de Brest, estuaire de l'Aulne »** ; désigné zone de protection spéciale par arrêté du 6 mai 2014 au titre de la directive habitats, faune et flore. Le document d'objectif du site de la Rade de Brest, diffusé depuis 2014, a été réalisé par le parc naturel régional d'Armorique en collaboration avec Brest Métropole Océane.

REFERENCE	NOM DU SITE	DIRECTIVE	SUPERFICIE DU SITE	SUPERFICIE SUR LA COMMUNE	% DE LA SUPERFICIE COMMUNALE
FR5300046	Rade de Brest – Estuaire de l'Aulne	Habitats, faune, flore	9 239 ha	8,76 ha	0,7 %%

Principales caractéristiques du site N2000 « Rade de Brest, estuaire de l'Aulne »

La Rade de Brest est située entre la presqu'île de Roscanvel au Sud et la côte Léonarde au Nord. Elle communique à l'Ouest avec la mer d'Iroise par un goulet large de 1,8 km et profond localement de 50 km. Il s'agit d'une vaste baie peu profonde soumise à la fois à l'influence de la mer d'Iroise et des deux principales rivières qui s'y jettent : l'Elorn (au Nord-Est) et l'Aulne (au Sud-Est).
Le Sud de la rade de Brest, présente des espaces naturels riches et variés offrant des substrats et des conditions environnementales à l'origine d'une grande biodiversité animale et végétale. De nombreux habitats naturels reconnus d'importance européenne y présentent des étendues et des états de conservation remarquables. La grande diversité de granulométrie de sédiments marins est à l'origine d'une diversité importante de peuplements benthiques et d'invertébrés, entrant eux-mêmes dans l'alimentation de la piscifaune et de l'avifaune présentent en rade.
Les bancs de Maërl de la rade, qui sont les plus riches de Bretagne sur le plan de la diversité en espèces, représentent un patrimoine biologique d'exception et constituent un véritable spot de biodiversité. Aux débouchés de l'Aulne et de petites rivières côtières telles que le Camfrout,

les vasières et marais salés sont très riches et présentent toutes les successions typiques des communautés atlantiques de plantes adaptées aux milieux salés. Ils jouent plusieurs rôles fonctionnels au sein de l'écosystème de la rade, dont l'un des plus importants est leur fonction de remise et/ou de gagnage pour les oiseaux en hivernage et en migration. Ils s'accompagnent en amont de zones humides qui outre leurs fortes diversités floristiques jouent également le rôle de station d'épuration grâce à leur végétation productive qui utilise les nutriments disponibles y compris les éventuels excès en provenance de l'amont. Ce système très productif tributaire de la bonne qualité des eaux continentales et marines, contribue à la richesse économique de la rade (conchyliculture, pêche…). Ces étendues maritimes sont associées à des milieux terrestres variés qui s'inscrivent dans le contexte géologique et paysager. En effet, le Sud de la rade de Brest se caractérise par des plateaux gréseux couverts de landes sommitales et des chênaies maigres à flanc de coteaux qui découpent dans le continent de nombreuses criques et anses dans lesquelles se jettent des cours d'eau qui alimentent par leurs sédiments les vasières et marais maritimes.

Ainsi, de par ses intérêts phytocénotique et paysager, le Sud de la rade de Brest a été désigné Site d'Importance Communautaire (SIC) «Rade de Brest, Estuaire de l'Aulne ». Ce SIC couvre 9 239 ha, dont 22 % en milieux terrestres et 78 % sur le Domaine Maritime. Il vise à assurer la préservation durable des habitats naturels reconnus d'intérêt communautaire ainsi que les habitats abritant des espèces d'intérêt communautaire.

E- Les habitats d'intérêt communautaire

22 habitats naturels ont justifié la désignation de ce site. Sur les 3 015 ha de surface terrestre sur lesquels s'étend le site, 17 habitats terrestres d'intérêt communautaire ont été recensés et sont répartis sur 423 ha, dont 6 ha sont classés en habitats prioritaires.

La commune du Faou est plus particulièrement concernée par les **habitats intertidaux** d'intérêt communautaire listés ci-dessous. En effet, le lit de la rivière du Faou forme une cuvette sur sédiment meuble, bordé au sud de vases estuariennes nues. Le reste de l'estuaire est majoritairement constitué de vases estuariennes. Plusieurs stations de l'espèce invasive *Spartina alterniflora* y ont été identifiées.

- Estuaire (1130)

Un estuaire est la partie aval d'une vallée fluviale soumise aux marées, à partir des eaux saumâtres. Les estuaires fluviaux sont des anses côtières où, contrairement aux « grandes criques et baies peu profondes », l'apport en eau douce est généralement important.

Ce type d'habitat a subi de profondes perturbations depuis que l'urbanisation et l'industrialisation de type portuaire se sont développées le long des zones estuariennes. Les peuplements sont le plus souvent très dégradés et il semble parfois difficile de reconstituer les peuplements originaux. Au mieux, il ne reste que la fraction la plus résistante des peuplements résidents. Ces milieux constituent aussi des zones de passage, de transition entre la mer et l'eau douce, et de nombreuses écophases d'espèces marines ou amphihalines s'y déroulent. Sur la façade atlantique, l'habitat se distingue de son homologue méditerranéen notamment par l'étendue des phénomènes marégraphiques observés, ce qui impacte fortement la dynamique de peuplement. La qualité des eaux estuariennes repose sur la bonne gestion des bassins versants. Sa reconquête est parfois marquée par la réapparition d'espèces migratrices jadis abondantes et qui l'avaient déserté.

Sur la commune du Faou, cet habitat se décline sous la forme suivante « Slikke en mer à marées (1130-1) ». L'habitat s'étend des limites supérieures des pleines mers de mortes-eaux jusqu'aux limites inférieurs des basses mers de vives-eaux. Il peut aussi parfois concerner l'étage infralittoral, mais le peuplement n'y est pas différent. Il s'agit d'un milieu à faible diversité biologique mais présentant un fort potentiel et utilisé comme aire de nourrissage par les oiseaux à basse mer par des juvéniles de poissons à marée haute. Il est également un lieu de transit pour les espèces migratrices comme l'anguille et le saumon.

- Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (1140)

Cet habitat correspond à la zone de balancement des marées (estran), c'est-à-dire aux étages supralittoral (zone de sable sec) et médiolittoral (zone de rétention et de résurgence). Il est situé entre le niveau des pleines mers de vives-eaux et le niveau moyen des basses mers. Sa variabilité est liée à l'amplitude des marées et aux profils topographiques qui traduisent le mode (battu ou abrité).

- Récifs (1 170)

Cet habitat générique est définit par la présence de substrats rocheux et concrétions biogéniques sous-marins ou exposés à marée basse, s'élevant du fond marin de la zone sublittorale, mais pouvant s'étendre jusqu'à la zone littorale.

Le territoire communal compte également plusieurs **habitats terrestres** d'intérêt communautaire. De part et d'autre de l'estuaire, sont observées des végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sablées, rapidement succédées par des prés salés atlantiques associés aux schorres. L'ensemble constitue une zone de repos pour l'avifaune hivernante. Le secteur Nord est caractérisé par la présence des stations de *Limonium humile*, plante très rare et protégée, et pour laquelle la rade constitue la dernière station française, y sont observées. Cette espèce est particulièrement menacée par la Spartine.

- Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (1310)
- Prés-salés atlantiques (1330)

LA TRAME VERTE ET BLEUE A L'ECHELLE COMMUNALE

Source : PLU, rapport de présentation

On retrouve à l'échelle de la Trame Verte et Bleue (TVB) communale, les principaux éléments identifiés à l'échelle du SRCE et du SCoT. Ainsi, la TVB s'articule autour de quatre entités majeures qui sont :

- L'estuaire du Faou ;
- Les vallées de la rivière du Faou et de ses affluents et leurs versants boisés et humides ;
- Les vallées de la rivière de Roz Losquel et de ses affluents et leurs versants boisés et humides ;
- La forêt du Cranou.

A l'Ouest du territoire communal, l'estuaire du Faou se caractérise par divers habitats présentant un intérêt majeur pour les faunes piscicole et avicole. Directement connecté à la rade de Brest, il constitue un réservoir de biodiversité majeur à l'échelle communale.

La forêt domaniale du Cranou, située au sein des Monts d'Arrée, s'étend sur les hauteurs, à l'Est de la commune. Ayant fait l'objet de plusieurs inventaires faunistiques et floristiques, elle constitue, de par son étendue, de par les essences qui la composent et de par les espèces qui l'habitent, un réservoir majeur de biodiversité. Longée par la rivière du Faou au Nord et la rivière de Roz Losquel, au Sud, elle est directement connectée par le biais du réseau hydrographique aux milieux naturels littoraux.

Par ailleurs, les vallées du Roz Losquel et du Faou sont occupées par de nombreux boisements et zones humides qui constituent selon leur étendue et leur importance des réservoirs de biodiversité annexes ou majeurs Ces milieux naturels sont directement connectés à la forêt du Cranou mais aussi aux milieux naturels littoraux par l'intermédiaire de ces deux cours d'eau. De sorte, le réseau hydrographique structure l'ensemble de la TVB communale, assurant une connexion directe entre les différents réservoirs identifiés. On notera à cette occasion que la TVB du secteur de Penn Ar Vern apparaît déconnecté de la TVB communale. Toutefois un affluent du Faou, assure une liaison directe, entre le site et le reste du territoire.

Plusieurs autres réservoirs de biodiversité majeurs, de moindre étendue, sont identifiés sur le territoire communal. Parmi ceux-ci, on peut distinguer le site de l'église Notre-Dame de Rumengol et le site de l'église Saint-Sauveur qui ont fait l'objet d'un arrêté de protection de biotope, du fait de la présence de chauves-souris dans les combles. Le site de Saint-Sauveur, situé sur les rives du Faou, est directement connecté à la TVB communale. De même le site de Rumengol, est bordé de réservoirs de biodiversité annexe et directement connecté aux autres réservoirs communaux par l'intermédiaire du réseau bocager qui joue le rôle de corridor écologique. On notera à cette occasion que le linéaire bocager connecte l'ensemble des réservoirs de biodiversité communaux et en particulier les réservoirs de biodiversité annexe qui s'étendent à l'Ouest de la forêt du Cranou.

Le réservoir de biodiversité annexe situé à l'Ouest de la forêt du Cranou, dite « prairie de Cranou » est remarquable par son étendue. Situé au sein du Parc Naturel Régional d'Armorique et sur les contreforts des Monts d'Arrée, il est principalement constitué d'espaces agricoles. Le maillage bocager relativement dense dans ce secteur, assure la cohésion de cette entité et la connecte aux boisements (réservoirs de biodiversité majeurs) qui tapissent les vallons qui ponctuent l'espace.

De plus, plusieurs obstacles sont identifiés sur la TVB communale :

- La voie ferrée Brest-Quimper, à l'Est du territoire ; traverse la forêt du Cranou selon un axe Nord-Sud séparant en deux entités distinctes ce réservoir de biodiversité majeur ;
- La RN165, traverse selon un axe Nord-Ouest/Sud-Est, le centre de la commune. Cet axe routier traverse en effet les boisements du Manoir du Bois (réservoirs annexes et majeurs) ainsi que les boisements et zones humides à l'Ouest de la station d'épuration (réservoirs majeurs), coupant en deux ces deux réservoirs, mais créant également une discontinuité notoire entre l'Ouest et l'Est de la commune.

La RD791, parallèle à l'estuaire du Faou, constitue également un obstacle à la circulation des espèces terrestres. Cet axe routier tend non seulement à isoler les espaces naturels situés au bord de l'estuaire des autres réservoirs terrestres mais aussi à isoler la TVB communale de la TVB des communes limitrophes.

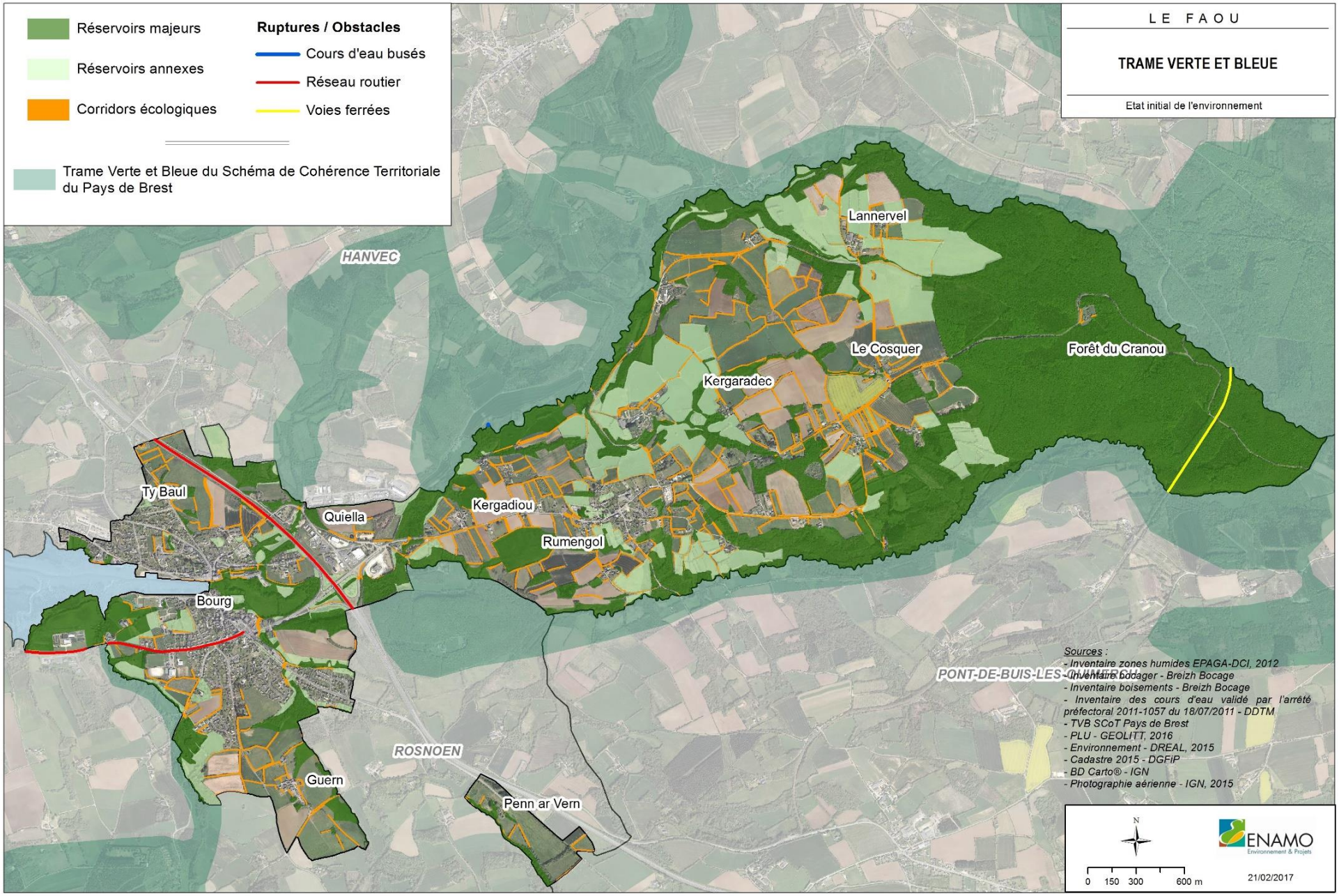
Réservoirs majeurs
Réservoirs annexes
Corridors écologiques
Ruptures / Obstacles
Cours d'eau busés
Réseau routier
Voies ferrées
Trame Verte et Bleue du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Brest
LE FAOU
TRAME VERTE ET BLEUE
Etat initial de l'environnement
HANVEC
Lannervel
Le Cosquer
Forêt du Cranou
Kergaradec
Ty Baul
Quiella
Kergadiou
Rumengol
Bourg
PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH
ROSNOEN
Guern
Penn ar Vern
Sources :
- Inventaire zones humides EPAGA-DCI, 2012
- Inventaire bocager - Breizh Bocage
- Inventaire boisements - Breizh Bocage
- Inventaire des cours d'eau validé par l'arrêté préfectoral 2011-1057 du 18/07/2011 - DDTM
- TVB SCoT Pays de Brest
- PLU - GEOLITT, 2016
- Environnement - DREAL, 2015
- Cadastre 2015 - DGFiP
- BD Carto® - IGN
- Photographie aérienne - IGN, 2015
N
0 150 300 600 m
ENAMO
Environnement & Projets
21/02/2017

E2 - Evaluation de la capacité esthétique et paysagère des tissus bâtis et des espaces à recevoir des installations nécessaires à l'exploitation des énergies renouvelables

LES FERMES SOLAIRES

Le périmètre de l'Aire englobe des espaces à forte sensibilité paysagère.

L'installation de fermes solaires ou de stations photovoltaïques au sol à l'intérieur du périmètre de l'AVAP n'est pas compatible avec l'objectif de préservation de la qualité paysagère, du site historique et des espaces de co-visibilité avec les Monuments protégés et les sites urbains (bourg et écarts d'intérêt patrimonial).
Les dispositifs de type « ferme solaire » ou stations photovoltaïques doivent être localisés dans des espaces ne présentant pas d'enjeux patrimoniaux forts en raison de leur forte empreinte dans le paysage, du fait :
- de leur étendue (impact visuel),
- la transformation des terrains naturels,
- des matériaux utilisés dont la couleur et l'aspect est en rupture avec les espaces naturels ou cultivés à dominante végétale.

Ces dispositifs ne pourront pas trouver leur place au sein de l'aire d'étude.

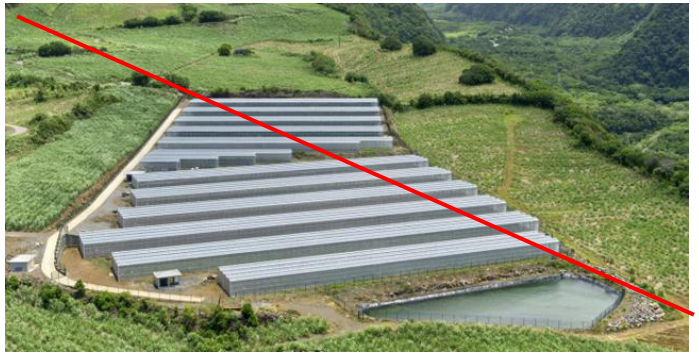

Exemple de ferme solaire

LE GRAND EOLIEN

L'exploitation de l'énergie éolienne, compte tenu des nécessités d'exposition au vent, comporte d'importants risques d'impact sur le paysage urbain, rural ou naturel, qu'il s'agisse de dispositifs d'usage industriel ou domestique.

Les grandes éoliennes ont généralement trois pales installées au sommet d'un mât d'au moins 50 mètres et l'ensemble peut atteindre des hauteurs variant de 130 mètres à 200 mètres.
Le caractère patrimonial des lieux, abondamment décrit dans le rapport de présentation et le diagnostic, ainsi que l'intérêt manifeste de sa préservation, impliquent qu'aucun projet éolien n'entre en co-visibilité à 360° avec le territoire de l'AVAP.

LES EOLIENNES DE PARTICULIER

L'impact des éoliennes de particuliers qui viennent se positionner au-dessus des toitures n'est pas compatible avec la préservation de la qualité patrimoniale de la zone d'étude. Les éoliennes de particuliers viennent en effet surcharger la composition architecturale et urbaine et en altérer la lisibilité.

Elles ont le même impact visuel que la prolifération des réseaux aériens et des antennes de toiture.

En dehors de l'usage agricole, les éoliennes de moins de 12 mètres n'ont qu'un faible intérêt au niveau de la production d'électricité par rapport à la somme investie à l'achat.

LES PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES

Il faut <u>à la fois</u> distinguer et prendre en compte l'impact de ces dispositifs :
- *sur l'intégrité du bâti et sa cohérence architecturale,*
- *sur les paysages, qu'il s'agisse du paysage naturel ou urbain.*
  Dans ce deuxième cas, la notion de visibilité est le critère principal de la capacité des tissus bâtis anciens à intégrer les dispositifs d'énergie renouvelable.
  Il s'agit d'une notion relativement complexe dans la mesure où il convient de tenir compte de la topographie du site et des bâtiments surplombant l'installation projetée.

Les modes d'insertion des dispositifs de panneaux photovoltaïques au patrimoine bâti :

L'impact des dispositifs sur le patrimoine bâti et paysager est directement lié à la qualité des mises en œuvre et à l'effort d'insertion architecturale des dispositifs.
Sont présentées ci-dessous différentes solutions d'insertion au bâti en fonction de sa typologie (ancien ou neuf).

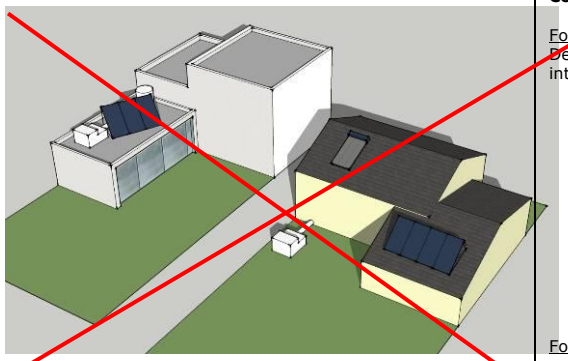

Contre-exemple

Formes traditionnelles :
Des équipements surajoutés au bâti sans intégration :

- Equipement extérieur sans intégration bâtie ou paysagère
- Capteurs ou fenêtre de toit en surépaisseur
- Capteurs posés ne respectant pas la forme de pente ni le coloris de la toiture.

Par exemple, capteurs rectangulaires sur une toiture triangulaire, capteurs d'inclinaison différente de son support, pose de panneaux sur couverture en tuile

Formes contemporaines :

- Equipements en surépaisseur des acrotères
- Equipements posés sur toitures basses : visibles depuis espace public et bâtiments en surplomb

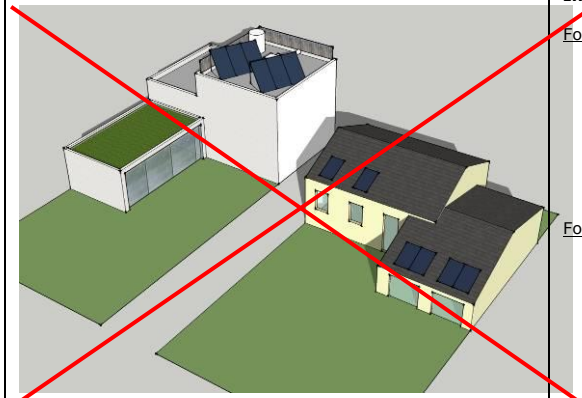

Intégration minimale :

Formes traditionnelles :

- Equipements tels que VMC, chaudière, PAC intérieures aux bâtiments
- Capteurs solaires formant une composition de toiture en accord avec les façades : centré, bords alignés, dimensions similaires ou autre forme de composition

Formes contemporaines :

- Equipements en toiture haute, moins visibles
- Intégration de garde-corps, acrotères et autres éléments architecturaux pour masquer les équipements hauts

Est illustrée également la végétalisation des toitures terrasse basses qui contribue à un cadre végétal rafraîchissant en été

Intégration sur annexes et appentis :

Sur des bâtiments de qualité, la meilleure solution est souvent de conserver les matériaux et façades et intégrer les équipements modernes à des annexes ou des constructions secondaires

Formes traditionnelles :

- Utiliser des appentis et dépendances existants ou en créer (dans le respect du patrimoine) pour loger les équipements

Formes contemporaines :

- Auvents, brise-soleil, appentis, débords de toiture peuvent être investis pour le captage solaire. Sur les bâtiments de qualité, les équipements doivent être indépendants et ne pas endommager le bâtiment original.

Intégration en bas de pente :

Intégration intéressante lorsqu'elle concerne tout le bas de pente : peu visible depuis de points éloignés.
Par contre, visible depuis des points rapprochés ; de plus, les bas de pente sont plus sujets aux ombres et masques solaires.

Formes traditionnelles avec toiture en ardoise :

- Bas de pente, intégré à la zinguerie (dalle, gouttière) par le coloris et le calepinage
- Ensemble cohérent, centré, avec caches (faux cadres), au besoin.

Formes contemporaines :

- Brise-soleil ou appuyés sur les acrotères.
- Solution moins bien adaptée au patrimoine du XXe siècle car ne respecte pas l'expression d'une toiture plate.

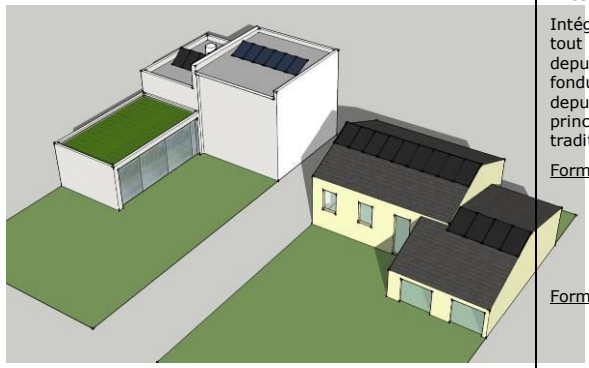

Intégration en haut de pente :

Intégration intéressante lorsqu'elle concerne tout le haut d'une toiture : peu visible depuis un point rapproché (rue) et effet de fondu avec le ciel (réflexion, ou ton foncé) depuis les points éloignés. Reprend les principes de verrières / atriums traditionnels.

Formes traditionnelles :

- Haut de pente ; intégré au faîtage par le coloris et le calepinage
- Ensemble cohérent, centré, avec caches (faux cadres) au besoin.

Formes contemporaines :

- Très peu visible depuis l'espace public (retrait)
- Peut être employé pour couvrir des puits de lumière centraux ou

	éléments en « sheds ».
	Intégration sur tout un pan de toiture : L'utilisation d'un matériau unique de couverture ou un système cohérent de solaire électrique (PV) et thermique est l'idéal d'intégration. Formes traditionnelles : ▪ Les pentes traditionnelles sont parfaitement compatibles avec les besoins de capteurs : la surproduction peut être stockée (chaleur) ou vendue (électricité) ▪ Ensemble cohérent, centré, avec caches (faux cadres) au besoin. Formes contemporaines : ▪ Les panneaux doivent être dimensionnés par rapport aux ombres qu'ils peuvent créer les uns sur les autres et par rapport à leur visibilité (surtout lié à la hauteur des éléments)
	Intégration en façade / en verrière : Des panneaux verticaux optimisent les gains hivernaux, lorsque le soleil est bas. Ils peuvent prendre la forme de compositions opaques ou des verrières semi-transparentes. Formes traditionnelles : ▪ Reprendre la typologie des verrières et jardins d'hiver traditionnels. Les dispositifs doivent être distincts du bâti original pour ne pas le détériorer. Formes contemporaines : ▪ De grandes compositions de verrière sont possibles dans l'architecture des courants modernes. Des panneaux de verre PV semi-transparents ou des brise-soleil tubulaires thermiques peuvent améliorer les qualités thermiques de murs vitrés existants. ▪ Des panneaux innovants de volet ou brise-soleil mobiles existent, conviennent à l'esprit et le style rationaliste des constructions modernes.

LES PANNEAUX SOLAIRES THERMIQUES

Les capteurs solaires thermiques, comme exposé au chapitre précédent présentent

- *soit l'aspect de structures tubulaires,*
- *soit l'aspect de panneaux avec ballon-réserve,*
- *soit l'aspect de panneaux photovoltaïques*

On notera que les structures tubulaires et les ballons réserve en toiture ne sont pas compatibles avec l'objectif de préservation du bâti ancien.

Il faut à la fois distinguer et prendre en compte l'impact de ces dispositifs :

- *sur l'intégrité du bâti et sa cohérence architecturale,*
- *sur les paysages, qu'il s'agisse du paysage naturel ou urbain. Dans ce deuxième cas, la notion de visibilité est le critère principal de la capacité des tissus bâtis anciens à intégrer les dispositifs d'énergie renouvelable.*
  Il s'agit d'une notion relativement complexe dans la mesure où il convient de tenir compte de la topographie du site et des bâtiments surplombant l'installation projetée.

CAPTEURS SOLAIRES THERMIQUES PAR PANNEAUX		
Impact sur le patrimoine bâti :		**Impact sur les paysages :**
Sur les édifices d'intérêt patrimonial remarquable	**Impact négatif** lorsque l'installation est située sur le bâti, sur ses annexes et sur les espaces libres visibles de l'espace public.	**Impact très négatif** sur le paysage urbain bâti des bourgs. **Impact moindre** dans des espaces naturels ou agricoles, sous réserve de la bonne intégration du projet d'installation des panneaux thermiques et du respect des vues et perspectives paysagères.
Sur les édifices d'intérêt patrimonial	**Impact négatif** lorsque l'installation est située sur le bâti, sur ses annexes et sur les espaces libres visibles de l'espace public.	
Sur les édifices d'accompagnement	**Impact négatif** lorsque l'installation est située sur le bâti, sur ses annexes et sur les espaces libres visibles de l'espace public. **Impact relativement neutre** sous réserve de la qualité des mises en œuvre	
Bâti existant non	**Impact neutre sous**	

protégé	**réserve** que l'installation sur les toitures soit non visible de l'espace public et à condition qu'elle s'insère dans la composition de la couverture. **Impact fort** lorsque l'installation nécessite la pose de capteurs à tubes en toiture.	
Sur le bâti neuf	**Impact neutre sous réserve** que l'installation sur les toitures soit non visible de l'espace public et à condition qu'elle s'insère dans la composition de la couverture. **Impact fort** lorsque l'installation nécessite la pose de capteurs à tubes en toiture.	

LES FACADES SOLAIRES

La pose de panneaux solaires en façade impacte le patrimoine bâti et paysager, de façon différente suivant le choix d'implantation et l'exposition depuis l'espace public.
La notion de visibilité est le critère principal de la capacité des tissus bâtis anciens à intégrer les dispositifs d'énergie renouvelable.
Il s'agit d'une notion relativement complexe dans la mesure où il convient de tenir compte de la topographie du site et des bâtiments surplombant l'installation projetée. On peut élargir la notion de « visible de l'espace public » à « visible depuis un monument en hauteur ».

Impact sur le patrimoine bâti :		**Impact sur les paysages :**
Sur les édifices d'intérêt patrimonial remarquable	**Impact très négatif**: non autorisées, pas adaptées.	
Sur les édifices d'intérêt patrimonial	**Impact très négatif** : non autorisées, pas adaptées.	**Impact très négatif** : Lorsque le bâti neuf s'inscrit dans une séquence bâtie homogène, la création d'une façade solaire créant alors une rupture dans l'unité urbaine. **Impact moindre** dans des espaces naturels ou agricoles, en dehors de la zone de sensibilité paysagère, aux abords
Sur les édifices d'accompagnement	**Impact très négatif** : non autorisées, pas adaptées.	
Bâti existant non protégé	**Impact relativement neutre** sous réserve de la qualité des mises en œuvre et que l'installation soit non visible de l'espace public.	
Sur le bâti neuf	**Impact relativement neutre** sous réserve de la qualité des mises en œuvre et que l'installation soit non visible de l'espace public.	

L'ENERGIE GEOTHERMIQUE

De toutes les exploitations des énergies renouvelables, l'exploitation de l'énergie géothermique est celle qui engendre le moins d'impacts sur la qualité architecturale et patrimoniale et sur le paysage.
Seules les installations hors sol nécessaires à l'exploitation, mais généralement de faible importance, peuvent avoir un impact sur le patrimoine.

L'ENERGIE HYDRAULIQUE

L'impact de ce type d'aménagement est de plusieurs ordres :
- paysager,
- écologique (impact sur la faune et la flore) et environnemental au sens large (modification des niveaux d'eau et de l'environnement physique).

Pour des raisons à la fois techniques et réglementaires, et afin de ne pas entraver la libre circulation des poissons migrateurs, il n'est pas envisageable d'utiliser l'énergie hydraulique des cours d'eau présents sur le territoire d'étude.
En dehors de ces aspects, il faut aussi tenir compte du fait que l'exploitation de l'énergie hydraulique peut impacter le paysage et le patrimoine local puisque les ouvrages à créer sont en général

importants (bâtiment usine, barrage et prise d'eau, conduite forcée le cas échéant).

E3 - Capacité esthétique et paysagère du tissu bâti et des espaces à recevoir les dispositifs d'économie d'énergie

L'ISOLATION PAR L'EXTERIEUR

Impact sur le patrimoine bâti :		Impact sur les paysages :
Sur les édifices d'intérêt patrimonial remarquable	**Impact très négatif** - non autorisé : détérioration de l'aspect du bâti.	**Impact négatif** sur les séquences urbaines du bourg ; rupture de l'unité des matériaux et parements de façades. **Impact moindre** dans des espaces naturels ou agricoles, sous réserve de la qualité de la mise en œuvre.
Sur les édifices d'intérêt patrimonial	**Impact très négatif** - non autorisé : détérioration de l'aspect du bâti.	
Sur les édifices d'accompagnement	**Impact très négatif** - non autorisé : détérioration de l'aspect du bâti.	
Bâti existant non protégé	**Impact neutre,** seulement pour la façade arrière ou pignon qui ne comporteraient pas de modénature, d'encadrements de pierre, de brique ou de bois apparents.	
Sur le bâti neuf	**Impact neutre** sous réserve de la qualité de la mise en œuvre et du choix du parement.	

MENSUISERIES ETANCHES

Impact sur le patrimoine bâti :		Impact sur les paysages :
Sur les édifices d'intérêt patrimonial remarquable	**Impact négatif :** Les menuiseries anciennes doivent être maintenues ou remplacées par des menuiseries cohérentes avec la typologie du bâti. *Il est possible de réaliser des volets intérieurs, performants en termes d'isolation thermique, ainsi que des fenêtres intérieures (pleine glace).*	**Impact négatif** sur les séquences urbaines du bourg lorsque les matériaux choisis viennent rompre l'harmonie du tissu bâti. **Impact moindre** dans des espaces naturels ou agricoles, sous réserve de la qualité de la mise en œuvre.
Sur les édifices d'intérêt patrimonial	**Impact négatif :** Les menuiseries anciennes doivent être maintenues ou remplacées par des menuiseries cohérentes avec la typologie du bâti. *Il est possible de réaliser des volets intérieurs, performants en termes d'isolation thermique, ainsi que des fenêtres intérieures (pleine glace).*	
Sur les édifices d'accompagnement	**Impact neutre** sous réserve de que le renouvellement des menuiseries s'inscrive dans l'harmonie générale de la séquence de front bâti, Et que le choix des menuiseries (forme et matériaux) soit cohérent avec la typologie et la date de construction des bâtiments ;	
Bâti existant non protégé	**Impact neutre** sous réserve de que le renouvellement des menuiseries s'inscrive dans l'harmonie générale de la séquence de front bâti, Et que le choix des menuiseries (forme et matériaux) soit cohérent avec la typologie et la date de construction des bâtiments ;	
Sur le bâti neuf	**Impact neutre** sous réserve de s'inscrire dans un projet architectural d'ensemble.	

POMPES A CHALEUR

Impact sur le patrimoine bâti :		Impact sur les paysages :
Sur les édifices d'intérêt patrimonial remarquable	**Impact moindre** sous réserve d'être implantée sur la partie du bâti non visible de l'espace public, inscrite dans le bâti et/ou peinte en gris foncé ou noir.	**Impact négatif** sur le paysage urbain par l'accumulation d'éléments techniques perturbant la perception visuelle de l'unité bâtie. **Impact moindre** dès
Sur les édifices d'intérêt patrimonial	**Impact moindre** sous réserve d'être implantée sur la partie du bâti non visible de l'espace public, inscrite dans le bâti et/ou	

	peinte en gris foncé ou noir.	lors que l'installation est non visible de l'espace public. **Impact neutre** à l'échelle du grand paysage.
Sur les édifices d'accompagnement	**Impact moindre** sous réserve d'être implantée sur la partie du bâti non visible de l'espace public, inscrite dans le bâti et/ou peinte en gris foncé ou noir.	
Bâti existant non protégé	**Impact moindre** sous réserve d'être implantée sur la partie du bâti non visible de l'espace public, inscrite dans le bâti et/ou peinte en gris foncé ou noir.	
Sur le bâti neuf	**Impact moindre** sous réserve d'être implantée sur la partie du bâti non visible de l'espace public, inscrite dans le bâti et/ou peinte en gris foncé ou noir.	

E4. Les préconisations du Parc Naturel Régional

Source : Habiter, Construire et réhabiliter son logement sur le territoire du Parc naturel régional d'Armorique, Parc naturel régional d'Armorique, Les guides du Parc

Les principes fondamentaux pour une maison où il fait bon vivre

En rénovation extension ou construction neuve, plusieurs points sont à traiter avec attention pour disposer d'une maison saine (sans émission de particules nocives), confortable (bien isolée et bien aérée) et solide (matériaux durables).

LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION : UN LARGE CHOIX

Le béton n'est pas le seul matériau possible pour ériger les murs de votre maison. Dans le cadre d'une construction neuve ou d'une extension, on peut explorer des modes de construction complètement contemporains ou inspirés de techniques anciennes. En fonction des envies, du budget ou de l'éthique, il est possible d'opter pour une maison en bois, en paille, en terre, en brique isolante, en pierre, béton de chanvre ... Tous ces matériaux sont durables et permettent d'obtenir une maison saine et confortable.
Les associations de matériaux au sein d'une même maison, sont possibles.

L'ISOLATION

Il existe 3 possibilités d'isoler la maison :
• l'isolation par l'intérieur (ITI)
• l'isolation par l'extérieur {ITE)
• l'isolation répartie (ITR), c'est-à-dire assurée directement par les matériaux de la structure.
Chaque dispositif a ses qualités et ses inconvénients mais il faut dans tous les cas s'assurer' de1ia continuité des isolants pour 'ne pas créer de ponts thermiques qui transforment les édifices en passoire de chaleur.
Surtout, le dispositif doit être cohérent avec les matériaux utilisés par la construction :
la pierre massive a besoin de « respirer » et d'évacuer l'humidité intérieure, il faut dans ce cas proscrire l'isolation extérieure au risque de créer rapidement des moisissures intérieures. L'isolation extérieure doit être protégée par un matériau résistant sinon au moindre choc elle perdra ses capacités thermiques.

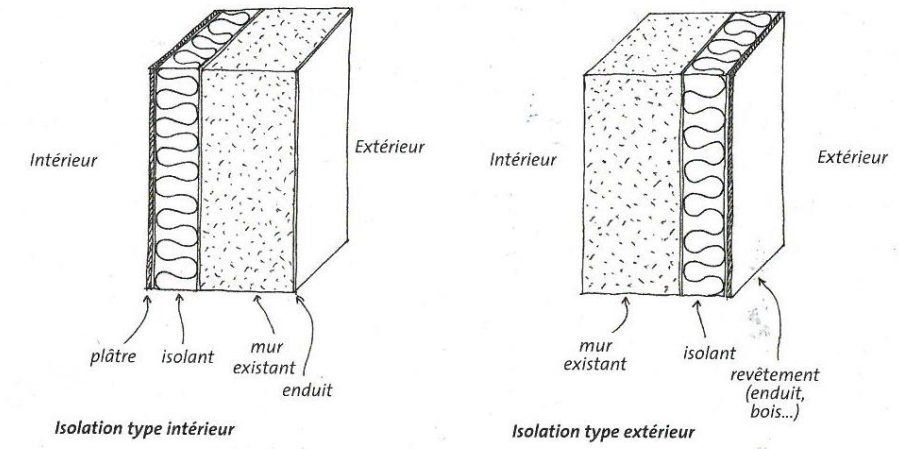

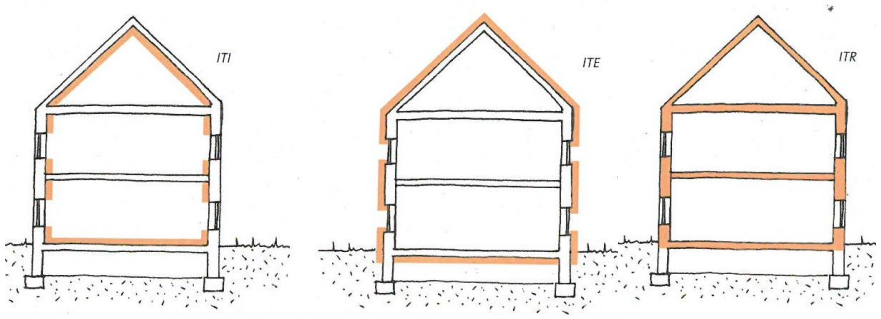

Les matériaux utilisés

Il existe une large gamme de matériaux aux propriétés et qualités diverses. Le choix dépend de leurs pouvoirs isolants, épaisseurs, défauts et prix.

• Les matériaux naturels : la laine de chanvre, l'enduit et le béton chanvre-chaux, la ouate de cellulose, les panneaux de laine de bois ou de fibre de bois, les panneaux de paille compressée, le liège, les panneaux de vêtements recyclés. Ces matériaux sont non polluants et possèdent une durée de vie plus longue. Plus chers à l'achat, ils s'avèrent souvent plus rentables du fait de leur longévité.

• Les matériaux synthétiques : la laine de roche, la laine de verre (déjà interdite dans de nombreux pays), le polystyrène, le styrodur…ils émettent des particules nocives dans l'air et ne sont pas recyclables.

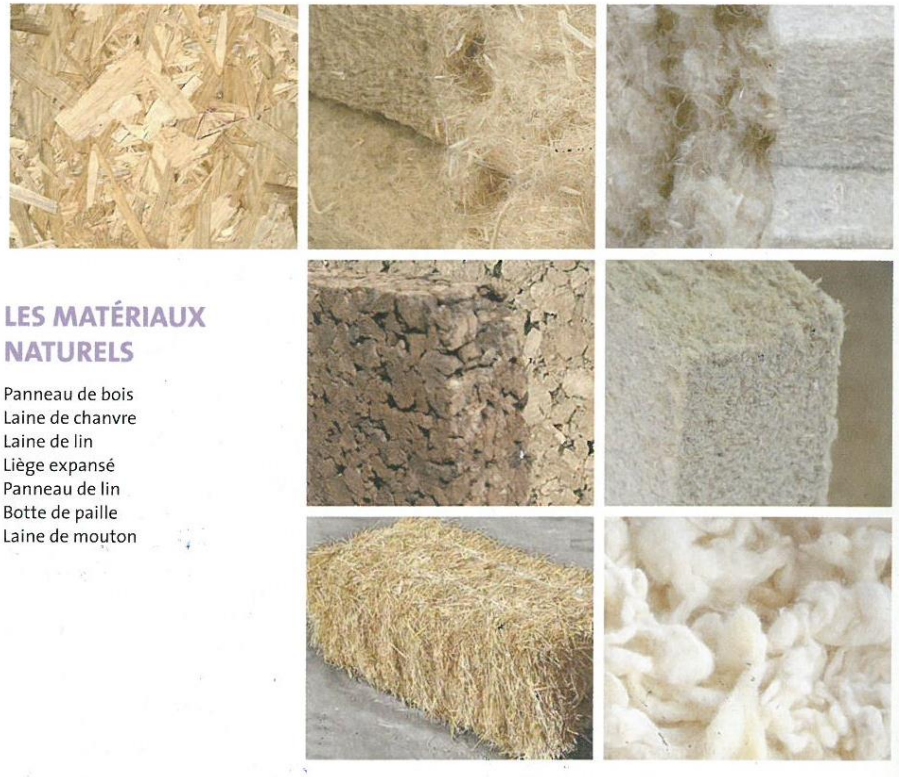

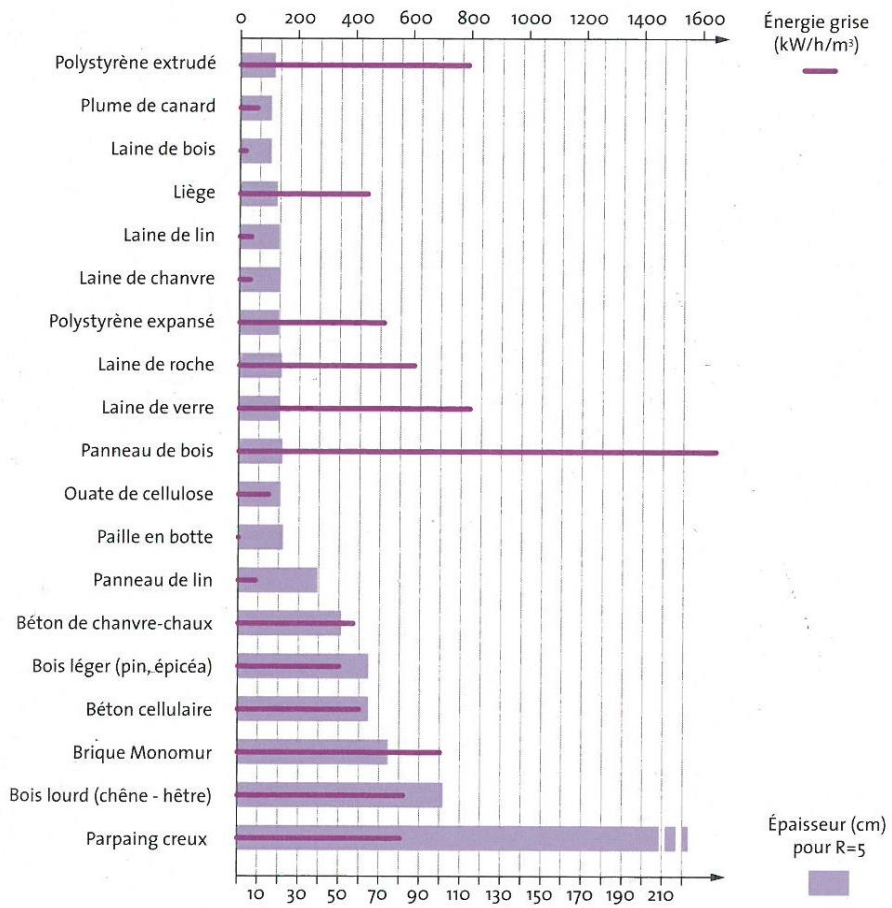

Les menuiseries extérieures

Elles doivent comporter un double, voire un triple vitrage, un choix à faire en fonction de l'exposition. Privilégiez les huisseries en bois ou en aluminium. Ce dernier est polluant à extraire et produire (première génération), mais comme il est hautement recyclable ses autres vies nécessiteront moins de pollution et il ne s'accumulera pas dans une décharge.
Aujourd'hui, 40 % de l'aluminium utilisé en Europe est déjà de l'aluminium recyclé.
Évitez autant que possible le PVC qui est très polluant, non recyclable et se détériore rapidement.

La continuité de l'étanchéité entre les menuiseries et les murs est essentielle pour éviter de perdre de la chaleur par les porosités des façades.

L'AÉRATION ET LA VENTILATION

L'aération permet d'évacuer de la maison l'air vicié chargé d'humidité et de gaz carbonique produits par les occupants de la maison (respiration, cuisine, douche, linge à sécher...) et de faire entrer de l'air frais de l'extérieur. Sans une bonne aération, la moisissure s'invitera à coup sûr dans votre logis.
La ventilation permet une aération maitrisée en contrôlant le volume d'air renouvelé grâce à un moteur qui aspire ou insuffle la quantité d'air voulue. C'est le rôle de la VMC (ventilation mécanique contrôlée).
Pour éviter que ventilation ne rime avec entrée d'air froid dans votre logis, vous pourrez opter pour une VMC double flux : l'air chaud quittant la maison réchauffe l'air froid entrant. Ce système comprend un réseau de gaines qui achemine l'air entre les différentes pièces et la VMC.

Si l'installation de gaines n'est pas possible dans les murs ou les plafonds; la mise en place d'une VMC centralisée ne sera pas envisageable. Vous pourrez alors opter pour une ventilation mécanique répartie. La ventilation sera étudiée pièce par pièce.
Ces systèmes ont l'inconvénient d'être mécanisés et de consommer de l'électricité.
De plus en plus de dispositifs permettent une ventilation naturelle avec un apport d'air non vicié déjà chauffé (venant de la cave.par exemple). On peut simplement commencer par disposer d'une fenêtre dans chaque pièce, y compris les sanitaires !

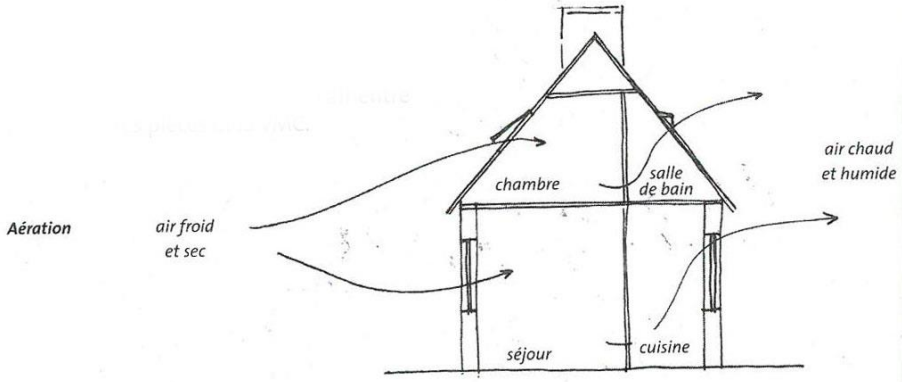

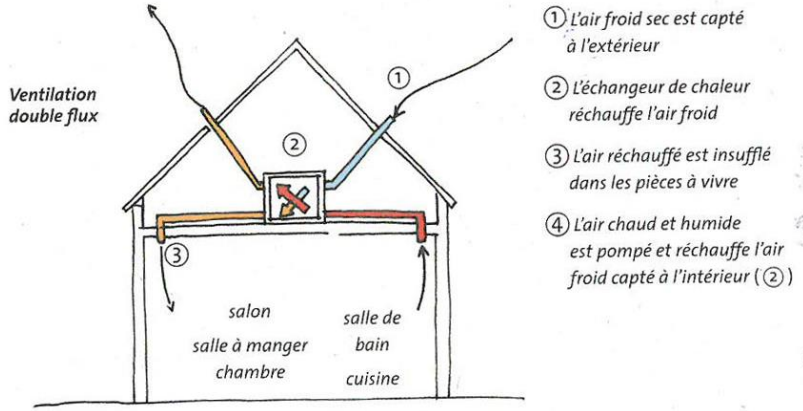

LE CHOIX DES ÉNERGIES

Le choc pétrolier de 1973 a entrainé la promotion du chauffage électrique, mais celui-ci s'est avéré peu performant et trop gourmand en énergie. Il faudra attendre les années 2000 pour que l'accent soit vraiment mis sur l'économie d'énergie avec une promotion de l'isolation des logements et des moyens de chauffage autres que ceux fonctionnant uniquement au fioul, au gaz ou à l'électricité.

> Pour la fourniture en électricité, vous pouvez étudier la piste d'une production particulière: éolienne privée, panneaux photovoltaïques, en fonction de leur capacité d'intégration architecturale et paysagère...

> Pour le chauffage, il existe beaucoup d'alternatives au fioul et au gaz : pompe à chaleur, chaudière à bois ou à granulé, poêle à bois, panneaux solaires ... D'une manière générale, évitez le chauffage électrique qui génère plus de perte d'énergie que les autres modes.

Ces différentes sources d'énergie sont renouvelables {pour le bois) ou presque infinies (pour le soleil, le vent et la température de l'air extérieur).

Le coût de ces dernières est prévisible et stable par définition. Il ne dépend pas d'un stock fini (gaz, pétrole) ou d'un stock qui peut être mal géré (le bois). Pour comparaison, le prix du gaz a augmenté de 25% en 2012.

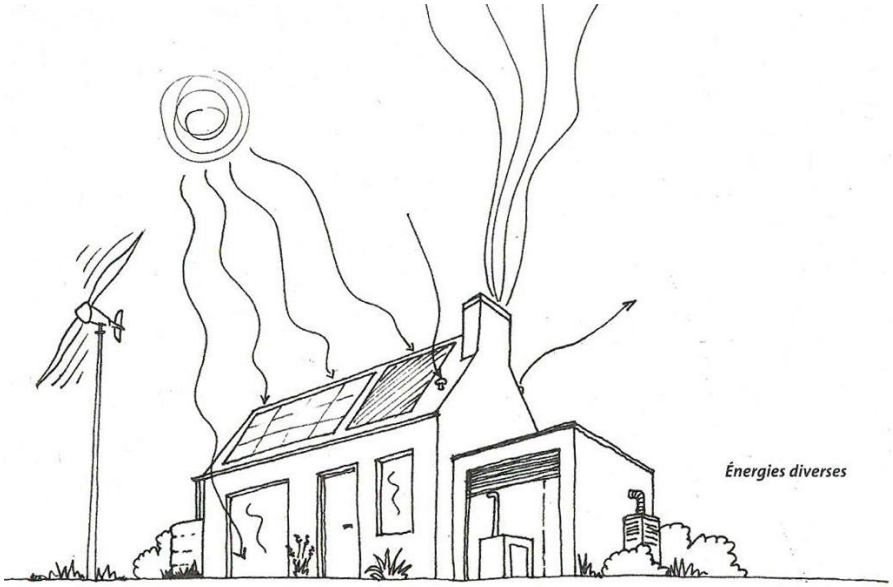

- chauffe-eau solaire
- panneaux photovoltaïques
- éolienne
- récupération d'eau de pluie (arrosage – lavage voiture)
- baie vitrée sud
- chaudière à bois
- pompe à chaleur
- ventilation double flux